



Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad

Tél. : 0537 57 69 04

Fax : 0537 57 69 02

BP 178, Quartier administratif – Rabat

### Président

Ahmed Lahlimi Alami

Haut Commissaire au Plan

### Création, rédaction en chef

Ahmed El Kohen Lamrhili

### Comité scientifique

Abdelhak Allalat

Jamal Bouchachen

Mohammed Doudich

Mourad Guerouani

Abderrahmane Haouach

Abdellatif Lfarakh

Abdelaziz Maâmi

Mohamed Taâmouti

### Editeur

#### CND

(Centre National de Documentation)

Tél. : 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax : 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

### Dépôt légal

2004/0139

ISSN : 1114-8411

### Publication

Haut Commissariat au Plan

e-mail :

cahiersduplan@yahoox.fr

Site : www.hcp.ma

### Pré-presse

Babel com

Tél. : 0537 77 92 74

Fax : 0537 77 03 31

Agdal – Rabat

### Imprimerie

El Maârif Al Jadida

Tél. : 0537 79 47 08 / 09 – Rabat

# s o m m a i r e

## Les inégalités scolaires et l'insertion professionnelle au Maroc

Abdeltif CHAOUAI ..... 4

## Transferts des Marocains résidant à l'étranger : Impact sur le niveau de vie des ménages

Mohamed MGHARI ..... 25

## L'infécondité au Maroc : facteurs socioéconomiques de différenciation

Issam CHIADMI ..... 44

## Les inégalités sociales et les déplacements urbains dans les villes marocaines : l'accessibilité comme notion fondamentale

Cheikh Mohamed MAOULAININE ..... 56

*Les Cahiers du Plan* publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

## Les inégalités scolaires et l'insertion professionnelle au Maroc



**Les inégalités constituent un défi pour le développement car elles sont des facteurs d'exclusion. C'est un phénomène multidimensionnel qui va au-delà de la question des revenus. Elles peuvent être appréhendées à travers l'accessibilité à l'éducation, à la santé, à l'habitat, etc.**

**En matière d'éducation, les analyses suggèrent des faiblesses de la performance du système et ce, malgré les efforts quantitatifs importants déployés au cours des années 2000. En témoignage, le rapport de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement, où le Maroc est classé en 2010 au 114<sup>e</sup> rang sur 180 pays, alors qu'il occupait la 130<sup>e</sup> place sur 182 pays en 2009 (1) pour tout l'IDH.**

**Le Rapport de développement humain (RDH) 2010 du PNUD attribue au Maroc une progression de 16 places et le classe parmi les 10 pays ayant réalisé des avancées quant à l'indice de développement depuis 1970. Le rapport signale que les «politiques sociales actives semblent avoir apporté des changements majeurs au Maroc» (2) et que «l'Égypte et le Maroc [...] perdent 28 % de leur IDH en raison principalement d'inégalités dans le domaine de l'éducation» (3).**

**Ainsi, ce sont les mauvaises performances en matière d'éducation qui sont responsables du mauvais classement du Maroc. Elles se sont traduites par de faibles taux de scolarisation surtout au niveau post-primaire, une alphabétisation incomplète des jeunes et des adultes, qui s'expliquent par une série de facteurs, tels que l'héritage du colonialisme (Maroc utile vs Maroc inutile) et la forte croissance démographique qui a prédominé par le passé. Les options en matière des politiques sociales privilégiant le monde urbain aux dépens du monde rural, et des performances économiques médiocres constituent des facteurs additionnels.**

**Cette étude passera dans un premier temps en revue la littérature sur la question, ensuite elle traitera de l'histoire du système scolaire.**

**Dans un second temps, elle examinera les facteurs de la non-scolarisation, de l'abandon scolaire, à travers deux enquêtes (Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non-scolarisation et la déscolarisation et l'Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages de 2006-2007).**

**Elle s'attellera enfin aux questions de la démocratisation scolaire, à la sélection selon les origines et les diplômes et l'insertion professionnelle.**

Par Abdeltif CHAOUAI, HCP

### Revue de la littérature

Les recherches en matière de sociologie de l'éducation peuvent être schématiquement classées en trois courants. Le premier porte sur la façon dont l'institution scolaire transmet les valeurs responsables de l'intégration sociale, alors que le second privilégie le rôle «reproducteur» de l'école, qui aurait pour fonction de reproduire les rapports de domination sociale et le troisième courant, basé sur une approche microsociologique, s'intéresse aux acteurs et aux interactions qui agissent dans l'expérience scolaire (4).

(\*) Cette étude est basée essentiellement sur les données des enquêtes nationales : (Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non-scolarisation et la déscolarisation et l'Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages de 2006-2007, HCP).

(1) Avec un Indice de développement humain du PNUD de 0,654 en 2009, le Maroc continue à être classé comme un pays à revenu moyen faible (130<sup>e</sup> position), et ceci malgré les efforts de développement déployés depuis l'indépendance.

(2) PNUD, Rapport sur le développement humain, 2010. éd. du 20<sup>e</sup> anniversaire, *La vraie richesse des nations: Les chemins du développement humain*.

(3) PNUD, Rapport sur le développement humain 2010, *op. cit.*

(4) Dubet F., Martucelli D., (1996), «Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école», *Revue Française de Sociologie*, n° 4, p. 530.

Le premier courant qui a dominé jusqu'aux années soixante, dont Durkheim est le père fondateur, considère que l'école a pour mission de préparer les enfants aux fonctions qu'ils seront appelés à assumer (5). Dans le même ordre d'idées, Parsons affirme que la fonction fondamentale de l'école réside dans l'apprentissage du « sens de l'intérêt collectif » (6).

Pour ce courant, la survie de la société n'est possible que « s'il existe entre ses membres une suffisante homogénéité: l'éducation perpétue et renforce cette homogénéité en fixant d'avance dans l'âme de l'enfant les similitudes essentielles que réclame la vie collective » (7), l'école a pour fonction le maintien de l'homogénéité de la société et les liens entre les générations via l'inculcation des règles, des valeurs et des normes sociales.

Le second courant, *plus conflictuel*, introduit la dimension de la reproduction sociale (8), en réaction à cette homogénéité qui sous-entend le maintien des personnes dans leurs positions de classes sociales d'origine en niant le postulat du « socle commun » puisque l'école participe implicitement aux rapports de domination, elle est l'outil « caché » de la légitimation et de la reproduction et c'est elle qui prépare les enfants selon leurs origines sociales, soit aux fonctions du pouvoir, soit à s'y soumettre (9) et ce, via les valeurs et les normes qui participent au maintien des hiérarchies sociales qu'elle véhicule. La théorie de la reproduction a le mérite de révéler les inégalités scolaires en liaison avec les inégalités sociales, mais elle masque le processus de développement de l'école et son rôle formateur (10).

Ainsi, Bourdieu et Passeron soulignent l'aspect symbolique de la domination, en insistant sur l'influence du « capital culturel » qui est particulièrement l'apanage des groupes dominants et qui a un rôle important dans la réussite scolaire, et montrent la dimension partiellement trompeuse du processus de « démocratisation » de l'école. En témoigne la surreprésentation des « héritiers » (11) qui disposent d'un fort « capital culturel » dans l'enseignement supérieur tandis que les enfants d'origine populaire y sont sous-représentés, ce qui démontre le caractère de la sélection sociale.

Pour ce courant, l'école ne fera que reproduire les inégalités sociales car « en traitant également des individus inégaux, on produit nécessairement de l'inégalité. De façon dérivée, cette hypothèse conduit à supposer que dans la mesure où les ressources familiales sont distribuées inégalement à travers les classes sociales, la répartition uniforme des ressources scolaires à travers le système éducatif ne peut qu'engendrer une inégalité de résultats » (12).

Le troisième courant privilégie une approche microsociologique (13) et axe son analyse sur les acteurs de l'école « alors qu'on se centrait jusqu'ici sur la structure ou le système, on valorise les situations, les interactions et les processus qui les produisent » (14).

Sur ce point, il faut signaler que Boudon (15), quoiqu'opposé à la notion de l'« école reproductrice », insiste sur la question des inégalités scolaires. Pour lui, la sélection scolaire est un effet pervers de la démocratisation du système de l'enseignement dont il ne remet pas en cause la légitimité. Pour lui, il n'y a pas de relation mécanique entre les chances de réussite scolaire et les chances de réussite sociale.

Il considère que les individus sont rationnels (16) et que leurs choix de carrière sont dictés par leur origine

(5) Durkheim E. (1922), *Education et Sociologie*. PUF, Paris, édition de 1999, p. 45.

(6) Parsons T., Bales R. F. (1955), *Family, socialization and interaction process*, Glencoe, The Free Press.

(7) Durkheim E. (1922), *op. cit.* p. 50.

(8) Bourdieu P., Passeron J.-C. (1970), *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris : Minuit.

(9) Baudelot C., Establet R. (1971), *L'école capitaliste en France*, Paris : Maspero.

(10) Brucy G., Ropé F. (2000), *Suffit-il de scolariser?*, Les Editions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Paris.

(11) Bourdieu P., Passeron J.-C. (1964), *Les héritiers*, Paris : Minuit. – Bourdieu P., Passeron J.-C. (1970), *op. cit.*

(12) Crahay M. (2000), *L'école peut-elle être juste et efficace? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*, De Bœck, Université Belgique. p. 98.

(13) Appelé le courant de l'individualisme méthodologique.

(14) Duru-Bellat M., Van Zanten A. (1999), *Sociologie de l'école*, Paris : Armand Colin, p. 80.

(15) Boudon R. (1973), *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris : Armand Colin.

(16) Leurs décisions se font en fonction des avantages et des coûts économiques et sociaux attendus de leur poursuite d'études.

sociale. Et il avance pour expliquer les parcours différents selon l'origine sociale que les enfants ainsi que leurs familles comparent les coûts et avantages à chaque niveau ; un élève issu d'un milieu défavorisé choisira plus facilement de s'arrêter lorsque le niveau qu'il a atteint dépassera celui de son père alors qu'un élève issu d'un milieu aisé s'arrêtera rarement au niveau baccalauréat. Ainsi, les inégalités scolaires et donc sociales ont pour origine les stratégies individuelles des familles dans le système scolaire.

Il affirme aussi que c'est le manque d'ambition des enfants des classes défavorisées qui les expose à des risques plus importants en cas d'échec, d'autant plus qu'avec un diplôme plus élevé que leurs parents, ils ne sont pas sûrs d'avoir une situation différente en raison d'une part de la dévalorisation des diplômes et, d'autre part, de leur manque de ressources relationnelles à même de valoriser leurs diplômes (cf. *le paradoxe d'Anderson* (17)).

## Un système scolaire marqué par l'histoire

L'histoire du système éducatif est très instructive sur la situation actuelle. Le Maroc est passé d'un système traditionnel caractérisé par son élitisme (enfants des grandes familles), à un système d'enseignement « moderne » instauré par le protectorat de nature élitiste aussi, puisqu'il n'était destiné qu'aux Français, alors que les Marocains en étaient exclus. Quelques Marocains pouvaient accéder à un enseignement de seconde catégorie qui lui-même comportait deux sous-systèmes, dont un était réservé aux fils de notables.

Au cours de la période coloniale française et espagnole (1912-1956), l'accès à l'enseignement était modulé selon l'appartenance religieuse, le facteur linguistique, le milieu de résidence et enfin la classe sociale. Aussi l'école accueillait-elle les Européens, les Marocains israélites et les Marocains musulmans dans des établissements distincts (écoles primaires, écoles de l'alliance israélite universelle, écoles franco-arabes) (18). Cette politique ira plus loin puisqu'elle opérera la distinction entre arabes et berbères et, à l'intérieur de chaque groupe, entre les familles selon leur position sociale (le collège berbère d'Azrou et

l'École militaire de Dar Baïda à Meknès recevaient les jeunes berbères issus des familles de notables des différentes tribus).

À l'indépendance, la question éducative était au centre des débats entre « modernistes » et « traditionalistes ». Les premiers considéraient que l'école devait constituer un moyen d'accroître l'efficacité de l'économie grâce à un enseignement moderne et ouvert sur le monde, alors que les seconds pensaient qu'elle était avant tout un problème d'identité nationale, ce qui renvoie à un retour aux sources arabes et islamiques de la culture marocaine. Or, dans l'euphorie de l'indépendance et sans nier le travail accompli, c'est un peu tout et n'importe quoi qui a été fait dans le domaine de l'éducation nationale (19).

Le rapport sur les cinquante ans de développement humain au Maroc a souligné que « le système éducatif a, de tous temps, été en quête d'une stratégie claire, globale et à long terme. Les différentes réformes intervenues ont été largement tributaires du contexte politique qui leur servait de toile de fond. La mise en application des décisions prises dépendait du rapport des forces et survivait rarement au départ du ministre » (20).

L'héritage était donc lourd et les soucis de l'édification de l'Etat au plan politique, économique et social ont

(17) Le paradoxe d'Anderson est un paradoxe empirique selon lequel l'acquisition par un étudiant d'un diplôme supérieur à celui de son père ne lui assure pas une position sociale plus élevée.

Ce paradoxe a été mis en évidence par Charles Anderson en 1961. Pour lui, « le statut social relatif des fils apparaît comme pratiquement indépendant de leur niveau d'instruction relatif ».

Le paradoxe indique que la rentabilité sociale et économique des diplômes a baissé : le même diplôme, à une génération d'écart, ne permet plus d'accéder aux mêmes types de positions socioprofessionnelles. Cette dévalorisation du diplôme sur le marché du travail est explicable à partir du décalage entre la forte croissance du nombre de diplômés (massification scolaire) et l'augmentation plus faible du nombre de positions sociales correspondant à ce niveau de qualification.

(18) Benhlal M. (2005), *Le collège d'Azrou. La formation d'une élite berbère civile et militaire au Maroc*, Paris, Karthala-IREMAM, p. 37.

(19) Dalle I. (2001), *Le règne de Hassan II, 1961-1999. Une espérance brisée*. Paris : Maisonneuve et Larose.

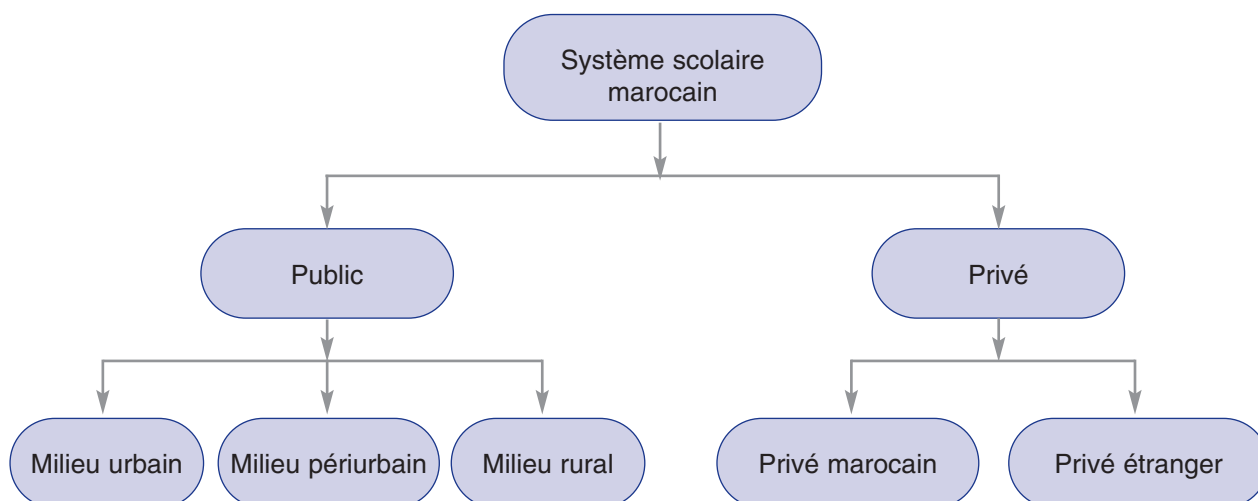
(20) Rapport du cinquantenaire de l'indépendance du Maroc, (2006). Rapport thématique, « Systèmes éducatifs, Savoir, Technologies et Innovation », p. 54.

mis la question éducative au premier plan et mis au jour les tiraillements entre l'enseignement originel, l'enseignement moderne qui s'apparente au système français et un système «moderne» produit d'un «mixage» hybride d'inspiration traditionnelle et moderne. Cette situation perdure jusqu'à nos jours dans un système scolaire qui reste fortement hiérarchisé. D'une part, le système public qui comporte trois sous-groupes : milieu urbain, périurbain et rural, et le système privé (21) qui comporte un volet marocain et un autre étranger (mission française (22), écoles américaines (23), espagnoles (24), etc.). Le privé marocain accueille principalement les enfants des familles relativement aisées, tandis que le

privé étranger accueille en premier lieu les enfants des étrangers établis au Maroc (personnel d'ambassades, de consulats, etc.) auxquels s'ajoutent un certain nombre de Marocains.

L'enseignement privé est caractérisé par des disparités régionales, ce qui explique en partie son absence dans certaines régions. Ainsi, seules des régions comme le Grand Casablanca ou Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ont largement atteint l'objectif de 20 %. On note, aussi, son inexistence en milieu rural, en liaison avec le faible niveau de vie de sa population et son incapacité à le financer.

### Structure schématique du système scolaire au Maroc



### Evolution du système scolaire : vision utilitariste

En 1955, 82 % de la population étaient illettrés (95 % pour la zone espagnole) ; près de 187 mille élèves fréquentaient le système scolaire colonial et 23 mille les écoles nationalistes, 2 500 l'étaient dans les écoles traditionnelles, alors que plus de 1,5 million d'enfants n'étaient pas scolarisés (25). L'université comptait à peine 350 étudiants dont deux seulement étaient des femmes (26).

(21) Quelque 500 mille élèves fréquentent près de 1 800 institutions (7,4 % de l'ensemble de l'enseignement scolaire au Maroc). (*Actuel* n° 40, samedi 27 mars 2010).

(22) L'enseignement français est le plus prisé du pays. Quelque 28 mille élèves y poursuivent leur scolarité en 2009-2010, dont 60 % de Marocains et plus de 20 % de Franco-Marocains.

(23) Accueille près de 1 500 élèves dont plus de 80 % sont Marocains.

(24) Compte dix écoles à travers le Royaume et accueille près de 4 mille élèves.

(25) Souali, M. et Merrouni, M. (1982), «La question de l'enseignement au Maroc», *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° quadruple 143 à 146.

(26) Zouaoui M. (2005), *L'enseignement supérieur depuis...//...*

La généralisation de l'enseignement primaire constituait un des principes de la politique éducative (27), il en a découlé des avancées quant à l'accès au primaire (enfants de 7 ans) passé d'un taux de 18 % en 1956 à 53 % en 1965. Par la suite, l'élargissement à l'enseignement secondaire devint une priorité et l'enseignement privé fut encouragé pour alléger la pression sur les dépenses publiques. Car, pendant les années 70, les dépenses d'éducation par tête ont augmenté plus que pour la sécurité sociale et la santé, pour répondre à la demande croissante de la classe moyenne urbaine pour l'enseignement secondaire (28).

Durant les années 60 et 70, le système éducatif couvrait de façon adéquate les besoins de l'administration publique et de l'économie nationale, malgré les faibles niveaux légués par le Protectorat auxquels il faut ajouter la forte croissance démographique. Le système éducatif apparaissait aux yeux des familles comme un « ascenseur social », jouant efficacement son rôle de développement en élargissant l'accès à la modernité, en renforçant le tissu social et la cohésion nationale (29). Les familles valorisaient plus la fonction « utilitaire » de l'école, que sa fonction de porte d'entrée au monde de la culture et de la connaissance. Mais avec la montée du chômage des diplômés « au moment où l'école finit par surmonter les méfiances populaires et obtenir leur adhésion qu'elle trompe dans bien des cas leurs attentes, soit en ne transmettant pas ce que les parents désirent et de la façon dont ils le désirent, soit en mettant l'élève en situation d'échec, soit encore en décernant un diplôme dévalorisé » (30), dès lors le rapport des familles à l'école va devenir conflictuel.

Plusieurs facteurs vont contribuer, en ces premières années de l'indépendance, à l'augmentation des effectifs, d'abord dans le primaire et dans le secondaire et ensuite dans l'enseignement supérieur. Parmi ces facteurs, on peut citer la démographie, l'ascension sociale, l'insertion dans le secteur moderne de production et le prestige symbolique qu'octroyait l'accès au savoir, etc.

Vers 1983, un net contraste apparaît entre l'enseignement primaire et les autres degrés. Alors que les effectifs des scolarisés dans le premier degré progressaient régulièrement depuis l'indépendance (doublement entre 1972-1973 et 1982-1983), on voit

apparaître une baisse de – 10 % entre 1983 et 1986 qui va se poursuivre en 1987. Les plus touchés seront les ruraux (– 12,8 % contre – 8,8 % pour les citadins) et les filles, nettement moins scolarisées que les garçons, représentaient 29 % des élèves en milieu rural et 46,5 % en milieu urbain, en 1983. Il en a découlé une « désertion » des filles dans le rural. Ce fossé entre milieux de résidence ne peut être attribué directement à l'offre scolaire. En effet, comme la scolarisation induit un certain coût pour les parents, on assiste à la montée du phénomène de déscolarisation ou carrément à la non-scolarisation surtout parmi les familles démunies qui renoncent à scolariser leurs enfants (31). Entre temps, on a observé une baisse des effectifs dans le primaire, surtout en milieu rural où seulement un tiers des filles et deux tiers des garçons vont à l'école (32).

Le Maroc a connu une « massification » par la quantité d'élèves scolarisés. Cependant, cette expansion scolaire a été brutalement freinée au milieu des années 1980, lorsque les principaux indicateurs économiques se sont gravement détériorés : la dette extérieure a progressé de plus de six fois entre 1975 et 1982, le déficit budgétaire et le déficit courant de la balance des paiements ont atteint des niveaux élevés en 1982 (respectivement 12 % et 12,3 %) et la dette extérieure est passée de 7,9 milliards de dollars en 1980 à 11,9 en 1983. Cette situation est la conséquence d'un certain nombre de facteurs dont le 2<sup>e</sup> choc pétrolier, la chute des cours des phosphates (33), etc., sans omettre la sécheresse de 1981. Pour faire face à cette situation, un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) a été

*L'indépendance: la dégradation de la qualité est-elle inéluctable?*, Rapport de développement humain.

(27) La Commission Royale de 1957 a formulé quatre principes : unification, généralisation, marocanisation et arabisation.

(28) Morrisson C., Jeanneret-Amour V., (1991), *Ajustement et dépenses sociales au Maroc*. In *Tiers-Monde*. T. 32, n° 126. p. 253-269.

(29) Rapport du cinquantenaire sur le développement humain au Maroc et perspectives pour 2025, 2006.

(30) De Queiroz J.M., *L'école et ses sociologies*, Ed. Nathan Université, 1995, p. 121.

(31) Morrisson C., *op. cit.* p. 258.

(32) Clément. J. F., (1995), «Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain», *Politique étrangère* n° 4, 60<sup>e</sup> année, p. 1003-1013.

(33) Le prix des phosphates a baissé dès 1976 de 47 % par rapport à 1975.

mis en place, et parmi les mesures prises dans ce cadre, on note les restrictions budgétaires de 1983. Aussi, les dépenses d'investissement ont-elles été réduites ; pour l'éducation, les dépenses sociales par habitant ont baissé de - 11 % et cette baisse a touché plus les zones rurales (- 12,8 %) que les zones urbaines (- 8,8 %).

Il en découlera des effets pervers sur le système éducatif, notamment en termes de déscolarisation et ce, en dépit de l'amélioration des taux de scolarisation, les déperditions sont nombreuses en particulier lors du passage du fondamental au collège (34).

L'accès à l'enseignement primaire n'a pas cessé d'augmenter : de 16,4 % en 1956, le taux est passé à 54 % en 1962 (35). De la rentrée scolaire de 1983-1984 jusqu'aux années 90, les inscriptions dans le primaire vont régresser surtout en milieu rural, accélérant ainsi le phénomène de déscolarisation. Cette période sera suivie, d'une phase de légère amélioration de l'accès au primaire (1992-1997) et ensuite d'une reprise des inscriptions avec l'avènement du gouvernement de

l'alternance en 1997, où l'on a assisté à l'augmentation du taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans (68,6 % en 1997-1998, 92,2 % en 2003-2004). Cette nouvelle politique permettra l'amélioration de l'accès au primaire et l'atténuation des inégalités régionales et de genre. Actuellement, on assiste à la quasi-généralisation de l'accès au primaire.

Mais au-delà de ces progrès, la problématique actuelle est d'une autre nature, elle se pose en termes d'égalité des chances et se traduit par l'émergence des phénomènes de non-scolarisation, d'abandons et de redoublements (36).

Ainsi, en 2008-2009, parmi les 6-11 ans, 8,4 % des enfants ne sont pas scolarisés (10,1 % pour les filles). La situation est plus préoccupante en milieu rural où le phénomène touche 11,7 % des filles.

Les effectifs des élèves du primaire sont en diminution depuis 2004, laquelle s'explique par l'important niveau d'abandon, et la non-scolarisation de 7 % d'enfants d'âge scolaire, souvent issus de familles défavorisées.

Tableau 1  
**Evolution des taux nets de scolarisation à 6 ans selon le milieu et le sexe (en %) entre 2000 et 2007**

Année	Urbain		Rural		Les deux milieux
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Les deux sexes
2000	76,9	75,0	61,5	54,3	66,4
2001	90,7	88,7	75,5	68,0	80,5
2002	100,0	100,0	84,6	79,2	90,7
2003	97,4	95,9	88,1	82,1	90,7
2004	94,1	94,2	88,0	82,3	89,6
2005	93,0	91,5	89,5	84,2	89,6
2006	89,1	87,5	89,9	84,5	87,8
2007	93,4	92,6	90,4	88,2	92,9

Source : Service des études économiques et sociales / Direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification (Atlas 2009-2012).

Il ressort de l'évolution des taux nets de scolarisation à 6 ans, une hausse et ce, quels que soient le milieu et le sexe, avec toutefois une baisse en milieu urbain après 2002. Le premier constat est que cette évolution a coïncidé avec la période du gouvernement de

(34) Mejjati Alami R. (2004), *Le secteur informel au Maroc: 1956-2004*, p. 419-453, Rapport thématique du Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume du Maroc.

(35) En 2008-2009, le taux net de scolarisation est de 94,9 %.

(36) Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, Atlas 2009-2012, Regard sur l'éducation nationale.

l'alternance (37) et la mise en œuvre des réformes dans le cadre des orientations de la Charte nationale d'éducation et de formation, ce qui a permis au secteur éducatif d'enregistrer des progrès remarquables.

Par ailleurs, le fait qu'en 2002, le taux atteigne en milieu urbain 100 %, peut être dû à la proportion d'enfants entrant à l'école sans avoir encore atteint l'âge officiel, ce qui est peut être le cas du Maroc (38). Toutefois, cette croissance était palpable, puisque les effectifs en 1<sup>ère</sup> année du primaire ont progressé de 201 mille élèves entre 1996-1997 et 2000-2001. Ainsi, la période 1999-2000 et 2003-2004 a connu la création 8385 salles de classe additionnelles dans le primaire public dont 85 %, en faveur du milieu rural, en plus du renforcement des cantines scolaires (39).

### Fortes déperditions

Les taux de déperdition du système scolaire marocain montrent la faiblesse de son rendement interne. Ainsi, à partir d'une cohorte fictive et des taux d'écoulement observés en 2006, plus des deux tiers des enfants inscrits en première année de l'enseignement primaire (71 %) terminent effectivement l'école primaire et près de 47 % arrivent à achever l'enseignement secondaire collégial et seuls 23 % achèvent l'enseignement secondaire qualifiant. Sur cette base, seuls 13 % des élèves arrivent à obtenir le baccalauréat, (uniquement 3 y parviennent sans redoublement), taux qui n'a pas évolué depuis 2000 (40). A titre de comparaison, en Tunisie sur une cohorte de 100 enfants inscrits en 1<sup>re</sup> année de l'école primaire, 17 obtiennent le baccalauréat. Au Maroc, l'accomplissement de l'enseignement primaire nécessite 10,4 années-élèves, le secondaire collégial 8,4 années-élèves et l'obtention du baccalauréat 8 années-élèves, soit 2,2 fois le temps nécessaire (41).

Cette situation est due à la prédominance de la logique de la «émocratisation quantitative» qui ne s'est pas faite accompagner d'une réflexion pour mettre en adéquation le système scolaire avec son environnement, comme la prise en compte des particularités du monde rural (42).

Sur un autre registre, le dualisme du champ linguistique qui fait du français un symbole de statut social étroitement lié à l'éducation, au commerce, et aux affaires internationales, en dépit des efforts des années soixante en faveur de l'arabisation pose également des problèmes. Notons à ce propos que la plupart des

leaders de l'Indépendance ont reçu leur éducation supérieure en France et scolarisé leurs enfants dans les écoles de la Mission Française, ce qui peut laisser penser que cette politique d'arabisation était destinée aux masses et non à l'élite (44).

Le système scolaire peine à retenir les élèves. En témoignent l'abandon scolaire, qui était en 2007-08 de 4,6 % au primaire, 13,1 % au secondaire collégial et 14,1 % au secondaire qualifiant, et le niveau élevé des redoublements qui était respectivement, de 12,3 %, 15,2 % et 19,2 %. En Algérie, à titre de comparaison, le taux d'abandon était en 2009-10 de 1,6 % au cycle primaire et de 9,0 % au niveau collégial.

Malgré la quasi-généralisation de la scolarisation, des inégalités subsistent et touchent les enfants de familles défavorisées ou des zones mal desservies, bien que l'enseignement soit devenu obligatoire pour tous les enfants de 6 à 15 ans (enseignement primaire et collégial), depuis la mise en œuvre de la charte nationale d'éducation et de formation. Elle s'est traduite, entre autres, par la production de nouvelles lois, notamment celles relatives à l'enseignement préscolaire des enfants de 4 à 5 ans et à l'obligation de l'enseignement de 6 à 15 ans.

Le primaire et le secondaire collégial connaissent une fluidité (45) pratiquement constante. La fluidité au

(37) Ce gouvernement a dirigé le pays du 14 mars 1998 au 6 novembre 2002.

(38) Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2003-2004 de l'UNESCO parle du cas du Maroc, Indonésie et l'Ukraine.

(39) Elles sont passées de 11183 en 1999-2000 à 15350 cantines en 2003-2004.

(40) *Ibid.*

(41) Conseil Supérieur de l'Enseignement, *Rapport Annuel 2008*, volume 2, Rapport Analytique.

(42) Marniesse S. Savoye B. (2000), *Analyse macroéconomique, financière et sociale du Maroc*, Agence Française du développement.

(43) Simpson, A., ed. *Language and National Identity in Africa*. New York : Oxford University Press, 2008.

(44) Sirles, C.A. «Politics and Arabization : the evolution of post independence North Africa», *International Journal of the Sociology of Language*, volume 137, issue 1, pages 115-130.

(45) La réorganisation des différentes composantes du système devait être revue dans le sens d'une articulation plus cohérente entre les cycles, permettant de rendre les itinéraires scolaires et professionnels plus fluides grâce notamment à la mise en place de tronc communs et de passerelles à tous les niveaux. (Commission spéciale éducation-formation, Réforme du système d'Education et de Formation 1999-2004, Bilan d'étape et conditions d'une relance, juin 2005).



secondaire qualifiant, en revanche, connaît des variations significatives d'une année à l'autre. En outre, le quota d'accès au secondaire qualifiant n'est plus fixé à 40 % des élèves de la troisième année collégiale.

Le milieu rural a enregistré la croissance la plus élevée des taux de scolarisation. Ce résultat est dû à la forte augmentation de la scolarisation des filles rurales, augmentation qui s'est traduite par une amélioration spectaculaire de la parité filles/garçons passée de 43 % à 91 % entre 1990 et 2003. Bien que l'accès à l'école ait été considérablement élargi, réduisant ainsi les écarts de genre et milieu de résidence, les disparités persistent, particulièrement parmi les enfants issus de milieux défavorisés et/ou qui se trouvent dans une situation difficile.

La parité entre sexes a atteint, en 2008-2009, 89 % au primaire, 80 % au secondaire collégial, 97 % au secondaire qualifiant et 90 % au supérieur. Par rapport à 1990-1991, cet indice a enregistré un gain de 31 points dans le secondaire qualifiant et de 34 points dans l'enseignement supérieur contre seulement 21 points au primaire et 11 au secondaire collégial (46).

Les taux spécifiques de scolarisation par âge montrent que parmi les 6-11 ans, ces taux varient entre 88,3 % pour les filles rurales et 94,6 % pour les garçons du même milieu. C'est par la suite, c'est-à-dire pour les 12-14 ans que les écarts se creusent, le taux est de 89,4 % et 85,5 %, respectivement, pour les garçons et les filles en milieu urbain contre 61 % et 42,7 %, respectivement, en milieu rural. Ce décalage est dû à la déscolarisation qui amenuise les effectifs des enfants ruraux, surtout les filles qui pour des raisons culturelles et économiques se voient retirées du système scolaire. A cela, il faut ajouter la nature dispersée de l'habitat rural qui rend l'accès aux collèges très difficile souvent en raison de leur éloignement.

Pour les 15-17 ans, le taux spécifique de scolarisation avoisine 75 % en milieu urbain (pour l'un et l'autre sexe). Les enfants du rural, les filles en particulier, héritent de la situation inégalitaire qui prévalait dans les années passées et restent très discriminées : 48 % pour les garçons et 15 % pour les filles. Dans l'enseignement secondaire collégial, les inégalités sont plus accentuées en milieu rural.

## Les enseignements de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non-scolarisation et la déscolarisation

L'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non-scolarisation et la déscolarisation de 2006 (47) a mis en relief les causes de la persistance de l'analphabétisme, conséquence de la non-scolarisation ou de la déscolarisation à un âge précoce. Ces causes sont le résultat d'un faisceau de facteurs qui se répartissent pour la non-scolarisation en trois principales catégories : i) les causes économiques (Pauvreté et manque des moyens ainsi que le travail précoce des enfants afin d'aider leurs familles), ii) les causes socioculturelles (Décision des parents, traditions, priorité à la scolarisation des garçons), iii) les causes socio spatiales (Non disponibilité de l'école à proximité).

Cette enquête révèle que parmi les enfants de 9-14 ans, 15 % se trouvent en dehors de l'école au moment de l'enquête, 6,1 % n'ont jamais été scolarisés et 8,9 % ont abandonné l'école. Les phénomènes de non-scolarisation et de déscolarisation des enfants sont très liés au genre et au milieu de résidence.

Plus ancrée en milieu rural, la non-scolarisation croît avec l'âge. Les inégalités entre sexes sont évidentes : 10,9 % des filles rurales de 9-14 ans contre 7,9 % pour les garçons. En milieu urbain, cette proportion n'atteint pas 3 % aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Le milieu de résidence constitue donc toujours un facteur discriminant de l'accès à l'école : 9,4 % des enfants en milieu rural contre 2,8 % en milieu urbain n'ont pas été scolarisés. Ceci est dû en premier lieu à la nature de l'implantation humaine en milieu rural, à l'insuffisance des infrastructures scolaires dans quelques régions et à des problèmes d'accessibilité.

(46) HCP, (2009), Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

(47) Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (2006), Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc (ENANSD).

Concernant la question de la *déscolarisation*, trois sur quatre des enfants déscolarisés sont des ruraux. Le phénomène est indifférencié par sexe en milieu urbain (4,7 % pour les garçons et 4,4 % pour les filles). En milieu rural, il touche plus intensément les filles (18,2 % contre 11,9 % pour les garçons). Ce phénomène perceptible dans les deux milieux touche principalement les filles qui ont atteint les classes du primaire de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup>. L'interruption de la scolarité dès les premières classes du primaire touche plus les garçons que les filles et les ruraux plus que les citadins (41,9 % dans le rural et 37,5 % dans l'urbain).

L'instruction des parents influe sur celle des enfants. Ainsi, la *non-scolarisation* est systématiquement plus élevée lorsque le père ou la mère sont analphabètes et ce, quel que soit le milieu de résidence ; cependant, elle est plus importante lorsque la mère est analphabète (18,3 % contre 5 % seulement quand la mère est alphabétisée). L'alphabétisation du père a également des effets, 8,6 points de différence des taux de *non-scolarisation* (18,7 % lorsque le père est analphabète contre 10,1 % lorsqu'il ne l'est pas). En milieu rural, la situation est plus grave : respectivement 26,4 % contre 17,6 %.

Le niveau d'instruction des parents est donc très corrélé à la non-scolarisation des enfants. Le taux de non-scolarisation est de 4,6 % pour les enfants dont les pères ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur et de 18,4 % lorsqu'ils sont sans instruction. Il est, respectivement, de 3,3 % et 17,8 % pour les mères. Autrement dit, l'effet de l'éducation de la mère sur celle des enfants est plus élevé que celui du père.

La forte corrélation entre l'analphabétisme des parents et la déscolarisation des enfants est établie. Le risque de déscolarisation est deux fois supérieur lorsque le père est analphabète, soit 12,1 % contre 6,7 % lorsque le père est alphabétisé. Concernant les mères, le risque est triple (11,8 % contre 3,5 %), ce qui confirme le constat qu'« en matière de scolarité, de "destin scolaire", la reproduction est très forte : les études des enfants et de leur père sont très positivement corrélées » (48).

### Facteurs de la non-scolarisation

Parmi les principales raisons invoquées du point de vue des parents pour justifier la non-scolarisation de leurs

enfants, on retrouve l'éloignement de l'école et le manque de sécurité (19,6 %). En deuxième lieu, vient le coût élevé de la scolarité (18,6 %). Le recours au travail des enfants arrive en 3<sup>e</sup> position (14,8 %). On retrouve ici les facteurs économiques qui poussent les familles défavorisées à utiliser la contribution des enfants pour améliorer le revenu du ménage.

L'échec scolaire et/ou le renvoi de l'école occupent la 4<sup>e</sup> place, avec une fréquence de 13,6 %. L'attitude ou la décision de la famille comme raison de la non-scolarisation ou de l'arrêt scolaire a une fréquence relativement faible : 8,5 %. Ces résultats confirment ainsi la prévalence des deux principaux facteurs présentés plus haut, à savoir les facteurs socioéconomiques et socioculturels.

Du point de vue des enfants, l'obligation de travailler pour aider la famille occupe la 1<sup>re</sup> place (46,7 %), elle est suivie de la décision des parents (41,8 %), d'être d'une fratrie nombreuse (36,9 %) et du manque de sécurité (27,8 %). L'éloignement et le manque de moyens financiers n'occupent que les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> positions avec, respectivement, 25,3 % et 24,5 %.

Selon le sexe, les raisons diffèrent significativement. Le manque de moyens financiers et l'obligation de travailler sont les premiers motifs chez les garçons (avec respectivement 52,7 % et 37,2 %), alors que pour les filles, la décision de ne pas les scolariser revient aux parents (47 %). Ces décalages montrent le poids des représentations relatives à la répartition sociale des rôles selon le sexe.

De la confrontation des déclarations des enfants et de leurs parents, il ressort que les représentations de l'école et des pratiques de scolarisation des familles montrent l'étroitesse et la complexité des relations entre les familles et l'école et ce, en sus des conditions socio-économiques défavorables, du coût élevé de la scolarité, ou des déficits en infrastructures et équipements de base.

D'autres facteurs sont sous-jacents, comme l'inadéquation du système scolaire aux réalités du

(48) Schlemmer B. et Gérard E. (2004), «Le rapport à l'école dans les milieux populaires de Fès», contribution au colloque international «Le droit à l'éducation : quelle effectivité au Sud et au Nord ?» (Ouagadougou, 9-12 mars).

milieu, ce qui pousse les ruraux à manifester une certaine réticence face à la scolarisation. Parfois, la scolarisation des garçons est plus facilement acceptée que celle des filles, en raison de la représentation de la femme dans la société qui est « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Egalement désignée comme "savoir de sens commun" ou encore "savoir naïf", "naturel" (...) »(49). Dans certains milieux, c'est la crainte que la scolarisation des filles ne débouche sur une indépendance qui peut pousser les parents à les déscolariser, sinon carrément à ne pas les scolariser. Ainsi, l'éloignement de l'école peut être invoqué comme raison de la non-scolarisation ou de la déscolarisation pour la fille, alors qu'elle ne l'est pas pour le garçon.

Dans les milieux où le mariage précoce est très répandu, la scolarisation n'est pas jugée légitime, car une fille instruite peut refuser le mariage arrangé et même quand elle est mariée, elle pourra recourir aux autorités administratives en cas de conflit avec son époux et choisir le divorce, ce qui peut fragiliser le lignage (50). En milieu urbain, où le capital scolaire représente une « plus-value symbolique » (51) et constitue un capital social favorable au mariage, la fillette sera davantage scolarisée.

### Facteurs de l'abandon scolaire

Parmi les raisons qui ont amené les élèves déscolarisés à quitter l'école, 29,1 % et 18,8 % des enfants enquêtés avancent respectivement les difficultés financières et l'éloignement de l'école. Mais plus du tiers (35 %) déclarent néanmoins l'avoir quittée pour des problèmes purement scolaires : 15,7 % pour des difficultés à suivre les cours, 8,4 % à cause de problèmes avec les enseignants et 10,9 % pour avoir été renvoyés.

Les difficultés scolaires sont plus fréquentes chez les déscolarisés du milieu urbain (46,6 % contre 31,6 % des ruraux). Les ruraux sont plus nombreux à avoir des problèmes avec les enseignants (9,6 % contre 4,7 %), alors que ceux qui ont des difficultés à suivre les cours et les renvoyés de l'école sont plus nombreux parmi les enfants urbains (respectivement 23,3 % et 18,6 % contre 13,3 % et 8,5 %). Les écarts sont importants

entre les sexes. Les filles sont moins nombreuses à imputer aux difficultés scolaires l'abandon de l'école. 20,1 % des garçons incriminent ces difficultés comme responsables de leur abandon de l'école, 9,5 % déclarent avoir quitté l'école à cause de problèmes avec les enseignants et 12,5 % pour en avoir été renvoyés, contre respectivement 12,7 %, 7,5 % et 9,9 % parmi les filles.

Quant aux raisons avancées pour justifier le renvoi de l'école, on constate que l'échec occupe le 1<sup>er</sup> rang avec 53,8 % des renvoyés, suivi par les absences fréquentes avancées par 12,8 %. Les problèmes de discipline sont peu fréquents (5,1 %). L'absentéisme est plus récurrent parmi les déscolarisés du milieu urbain et parmi les garçons (52), alors que les problèmes de discipline sont plus fréquents parmi les déscolarisés de la ville. L'échec scolaire est aussi plus rural mais plus masculin aussi, même si les écarts ne sont pas importants pour cette raison.

La justification de l'abandon de l'école par des problèmes familiaux figure au 5<sup>e</sup> rang, elle concerne plus les filles que les garçons. Elle est aussi plus urbaine que rurale. Parmi les concernés par ces problèmes, on retrouve les enfants qui vivent seulement avec l'un des parents, qui sont séparés de leurs deux parents et ce, suite soit au décès de l'un des parents ou de leur divorce.

### L'apport de l'enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages (2006-2007)

Cette partie traitera du statut de scolarisation, des inégalités spatiales et du niveau scolaire atteint par les 18 ans et plus.

(49) Jodelet D. (1989), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, p. 36.

(50) Gérard E. (1999), « Stratégies éducatives, logiques sociales et enjeux de scolarisation en Afrique de l'Ouest. Cas du Mali et du Burkina Faso », *Politique africaine*, décembre, p. 101-114.

(51) Proteau L., *Ecole et société en Côte d'Ivoire. Les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1996. Cité in Gérard E., (1999). *op. cit.*

(52) 18,8 % en milieu urbain contre 8,7 % en milieu rural et de 16,7 % parmi les garçons contre 9,5 % parmi les filles.

En milieu rural, parmi les raisons de la non-scolarisation pour les 6-24 ans, on note principalement le manque d'intérêt pour les études (48,4 %), le manque de ressources financières (17,9 %), l'éloignement et les difficultés d'accès à l'école (7,8 %) et la nécessité d'aider les parents dans leurs activités professionnelles (5,8 %). A noter que l'inexistence d'une école dans le douar, qui constituait 14,5 % des raisons en 1998-1999 (53), ne représente plus que 3,4 % des cas, signe des efforts en matière de rapprochement des équipements scolaires des utilisateurs.

En milieu urbain, 60,1 % des cas de non-scolarisation sont dus au manque d'intérêt pour les études, 14,9 % au manque de ressources financières et 6,7 % à l'obligation de travailler. Il faut noter que l'attitude des parents envers l'école ou le collège ne constitue que 3,3 % des raisons de non-scolarisation en milieu rural et 1,8 % en milieu urbain, signe d'un changement des attitudes envers l'école.

La non-scolarisation est justifiée par des raisons économiques (faiblesse des revenus) dans près d'un cas sur quatre, à travers le manque de moyens pour s'acquitter des frais des études (23,5 % et 27,8 % respectivement pour l'urbain et le rural). On note aussi que l'attitude des parents envers la scolarisation, le travail des enfants et l'éloignement de l'école sinon son inexistence dans la localité, représentent chacune près de 10 % des raisons.

Certes, les facteurs de déscolarisation dépendent d'abord de l'offre et de la demande. L'un des facteurs explicatifs des différentiels en matière de scolarisation pourrait être l'éloignement de l'école et l'on observe qu'en milieu rural 7,8 % ont été déscolarisés et 10,4 % non-scolarisés pour cette raison. Schlemmer B. et Gérard E. ont avancé comme postulat que « lorsque la décision de quitter l'école était prise par l'enfant et non par les parents (...), elle ne correspondait pas à une nécessité économique, mais à une conjonction entre un refus de l'école de la part de l'enfant et un relatif détachement de la part des parents. » (54).

## Statut de la scolarisation

Selon l'âge, on constate que la proportion des scolarisés est plus élevée parmi les plus jeunes (6-11 ans), elle est de 90,4 % et baisse au fur et à mesure que l'âge

augmente, signe d'un effort en matière de scolarisation pendant les dernières années. Elle est respectivement, de 78,1 % et 57,1 % pour les 12-14 ans et les 15-17 ans.

Pour le même groupe d'âge, on note que seulement 2,4 % ont été déscolarisés contre 15,8 % pour les 12-14 ans et 33,6 % pour les 15-17 ans, ceci reflète les difficultés à maintenir les adolescents dans le système scolaire.

L'examen du statut de la scolarisation des personnes âgées de 6-24 ans, à partir de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVN) (55), révèle que 60,3 % des enfants de 6-24 ans sont scolarisés, 30,2 % sont déscolarisés et 9,5 % n'ont jamais été scolarisés. Selon le milieu, on constate un écart de 26,1 points entre l'urbain et le rural : 71 % des enfants en milieu urbain sont scolarisés contre seulement 44,9 % en milieu rural.

Selon le sexe, les écarts existants sont moins flagrants, il y a seulement 2,6 points d'écart en matière de scolarisation, 4,9 points pour la déscolarisation et 7,6 points pour la non-scolarisation. Toutefois, l'examen selon le milieu de résidence montre que seulement 38,4 % des filles rurales ont été scolarisées et que près du tiers ont été déscolarisées (33,3 %) et 28,3 % n'ont jamais été scolarisées.

Les défaillances en matière d'accès à l'école touchent, en premier lieu, les filles rurales, ce qui rappelle les difficultés persistantes de la généralisation de l'accès de tous les enfants à l'enseignement de base. Ceci peut être expliqué par des raisons variées comme le confinement des femmes au foyer et la pression domestique sur les petites filles (56). Certains auteurs avancent des raisons inhérentes à la culture et à la qualité des infrastructures et citent le Maroc où « les parents hésitent à envoyer leurs filles dans des écoles éloignées, car ils craignent de les exposer à des dangers moraux ou physiques. Même dans les sociétés relativement

(53) L'ENNVN 1998-1999.

(54) Schlemmer B. et Gérard E. (2004), *op. cit.*

(55) Haut-Commissariat au Plan, (Direction de la Statistique). Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages de 2006-2007.

(56) Stromquist N.-P. (1989), *Determinants of Educational Participation and Achievement of Women in the Third World: A Review of the Evidence and a Theoretical Critique*, *Review of Educational Research*, vol. 59, n° 2, p. 143-183.

plus ouvertes (...), la distance à l'école est plus dissuasive à l'inscription des filles que des garçons. (...). Des parents (...) ont retiré les filles mais pas les garçons des écoles sans latrines (57)».

Au-delà des aspects matériels, la question scolaire mérite d'être profondément analysée du point de vue des représentations sociales, car leur connaissance permet la compréhension des facteurs sociaux qui agissent sur le processus éducatif et notamment « les rapports entre l'appartenance à un groupe social donné et les attitudes et comportements face à l'école » (58) et ce, en raison de la place centrale qu'occupe l'école dans les dynamiques sociales et politiques, et c'est pour cette raison qu'elle est « un objet de prédilection pour les représentations sociales » (59).

En matière de déscolarisation, l'écart entre les milieux de résidence est de 10,2 points (36,2 % des ruraux contre 26 % pour les citadins). Pour la non-scolarisation, il est de 15,9 points (18,9 % en milieu rural contre 3 % en milieu urbain). Selon les groupes de professions, on relève que parmi les « membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises et cadres supérieurs et membres des professions libérales » et les « cadres moyens et employés », presque tous les enfants sont scolarisés (95,6 % et 93,8 % pour les garçons et les filles) et que près de 5 % ont été déscolarisés, tandis que la non-scolarisation reste marginale.

Les plus faiblement scolarisés sont les enfants qui vivent dans des ménages dirigés par des « exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés », 6 enfants sur 10, alors que 22,3 % sont déscolarisés et 18,6 % sont non-scolarisés. Ils sont suivis par les enfants qui vivent dans des ménages dirigés par des « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y. c. ouvriers qualifiés) » avec 68,8 %, 16,9 % et 14,3 %, respectivement, pour les scolarisés, les déscolarisés et les non-scolarisés.

Ces chiffres confirment la perpétuation des mécanismes de la reproduction sociale (60), les inégalités scolaires sont hautement corrélées à l'origine sociale, dans les familles aisées on mobilisera les ressources matérielles et symboliques et on mettra en œuvre des stratégies

d'accompagnement scolaire et de choix d'établissement, etc.

Marcoux (61) a mis en évidence la portée du statut socio-économique sur la scolarisation des enfants, en milieu urbain. Il montre que les filles issues des milieux les plus pauvres ont nettement moins de chances de fréquenter l'école que celles issues des ménages aisés, alors que parmi les garçons, cet écart est moindre, ce qui laisse à penser que les parents démunis feront le choix de scolariser un garçon plutôt qu'une fille, « la scolarisation entraîne des frais importants d'inscription, (...) et de transport. Pour ces raisons (...), quand la famille n'a pas de moyens, les parents donnent souvent priorité à l'éducation des fils » (62). Par ailleurs, les mauvais comportements de certains enseignants vis-à-vis des filles rendent les parents réticents à envoyer ces dernières à l'école.

### Inégalités spatiales : combinaison complexe de facteurs

Pour la dimension spatiale, on met le doigt sur les différenciations relatives à l'offre, aux pratiques scolaires et aux structures sociales. La littérature sur cette dimension insiste sur les difficultés quant à l'interprétation des différenciations territoriales car elles sont le produit d'une combinaison complexe de facteurs géographiques, historiques, économiques,

(57) Hill A.-A. et King E. M. (1993), «Women's Education in Developing Countries : An Overview » in : Elizabeth Hill A.-A. et King E. M., (éd.), *Women's Education in Developing Countries. Barriers, Benefits, and Policies*, Banque Mondiale, The Johns Hopkins University Press. p. 33.

(58) Gilly M., (1989), *Les représentations sociales dans le champ éducatif*, in Jodelet, D., (Ed), *Les représentations sociales*. Paris, PUF. p. 363.

(59) Garnier C. et Rouquette M.L. (Ed.), (2000), *Représentations sociales et éducation*. Montréal, Editions nouvelles, AMS, p. VII.

(60) Duru-Bellat, M., (2003), *Les inégalités sociales à l'école et les politiques éducatives*, Paris, Unesco, Institut international de planification de l'éducation.

(61) Marcoux, R. (1995), «Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 31, n° 3, p. 655-674.

(62) Adjimou T. et Kouton N. (2001), «Inégalités sexuelles en matière de scolarisation au Bénin, quelles leçons tirer?», communication présentée au colloque international d'Abidjan sur genre, Population et Développement en Afrique UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD.

démographiques et politiques. Leur compréhension nécessite une connaissance des caractéristiques des catégories sociales, de la hiérarchisation des établissements à des niveaux plus réduits que ceux de la région ou de la commune (très hétérogènes).

Les inégalités spatiales sont multiples. Il y a celles qui sont relatives à la composition sociale, à la répartition des richesses, à l'habitat, à l'offre scolaire proposée aux enfants et aux familles, au rapport des habitants à l'école, etc.

Le paysage des villes marocaines montre que les inégalités sociales sont durablement inscrites dans leur espace, ce qui pousse certains parents à vouloir mettre leurs enfants dans les espaces scolaires les plus

convenables, accentuant ainsi les inégalités. En témoigne le processus de ségrégation urbaine qui se manifeste sous la forme d'une concentration spatiale de population défavorisée, confinée souvent dans les quartiers périphériques (63), ces inégalités vont ensuite s'accumuler créant ainsi une distance physique et spatiale à l'emploi.

L'habitat et l'éducation se caractérisent par leur position dans un espace socialement marqué, et ce sont les conditions économiques et culturelles qui vont transformer les distances sociales en distances spatiales, qui se traduisent par *la ghettoïsation* de la société, ce qui conduit les différents groupes sociaux à vivre entre eux dans les mêmes espaces.

Tableau 2

### Statut de la scolarisation selon le sexe et le milieu de résidence

Milieu	Sexe	Scolarisé(e)s	Déscolarisé(e)s	Non-scolarisé(e)s	
Les deux milieux	Masculin	61,5	32,5	6,0	100,0
	Féminin	58,9	27,6	13,5	100,0
	Les deux sexes	60,3	30,2	9,5	100,0
Urbain	Masculin	69,6	28,1	2,3	100,0
	Féminin	72,5	23,8	3,7	100,0
	Les deux sexes	71,0	26,0	3,0	100,0
Rural	Masculin	50,3	38,7	11,0	100,0
	Féminin	38,4	33,3	28,3	100,0
	Les deux sexes	44,9	36,2	18,9	100,0

Source : Direction de la statistique, Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007.

Selon le milieu de résidence, l'écart de scolarisation entre l'urbain et le rural est très important (26,1 points), en matière de déscolarisation, il est de 10,2 points et de non-scolarisation de 15,9 points.

Selon la strate d'habitat, l'habitat rural (qui coïncide avec le milieu rural) est celui qui souffre le plus des inégalités. Dans la strate « moderne » seulement une partie infime est non-scolarisée (0,7 %), 18,9 % pour la strate « rural », 5,3 % pour le « précaire/ clandestin », alors que pour les autres strates (Nouvelle et ancienne médina, luxe) cette part est de près de 2,5 %.

Les proportions des déscolarisés sont plus élevées en milieu rural et dans la strate « précaire/ clandestin »,

où l'on note toujours des tailles des ménages plus grandes et un surpeuplement du logement (nombre de personnes par chambre), ce qui a un impact spécifique sur le retard et les difficultés scolaires rencontrées dès l'école primaire (64).

(63) Benhamou S. (2004), Décrochage économique des territoires et fragmentation sociale, Ville École Intégration- Diversité, n° 139, décembre, p. 33.

(64) Voir à ce propos: Goux, D. et Maurin, E. (2002), « Surpeuplement du logement et retard scolaire des enfants » in INSEE. Données sociales 2002-2003 (p. 455-459). Paris : INSEE. Gouyon, M. « Une chambre à soi : un atout pour la scolarité ? », INSEE Données Sociales, 2006, p.163-167.

Les représentations ordinaires considèrent que la richesse se réduit à sa dimension matérielle, et omettent les dimensions qui lui donnent son sens social. Il s'agit en l'occurrence du capital culturel et du capital social qui s'accumulent avec la fortune. Ainsi, les inégalités obéissent grosso modo à un processus cumulatif, aux plus aisés les privilèges et aux plus pauvres les handicaps.

Le fait de constater que parmi la strate « luxe », on note que 75,2 % de scolarisés, 22,3 % de déscolarisés et 2,5 % de non-scolarisés peut s'expliquer que parmi eux nombreux sont ceux qui bien que disposant de capital économique, n'ont pas pu effectuer l'appropriation symbolique, qui présuppose la détention du capital culturel. Car au fur et à mesure que le capital culturel s'accroît, il entraîne les logiques de la compétition scolaire (65). A cela, il faut ajouter les personnes travaillant pour ces ménages qui, sans être matériellement aisées, résident avec eux (femmes de ménage, gardiens, etc.).

Il est notoire que dans la strate d'habitat « luxe », on est censé trouver une homogénéité au niveau du comportement vis-à-vis de l'école, or avec la libéralisation de l'économie marocaine, la structure de ce qu'on peut appeler la classe aisée s'est quelque peu chamboulée. Et la sociologie indique que la concentration de la fortune est l'une des principales caractéristiques de la classe aisée, mais il y a aussi la richesse sociale (capital social) qui est l'ensemble des ressources liées à la possession de réseaux (clubs, associations d'anciens élèves d'écoles, etc.) et la richesse culturelle (art et littérature) et enfin la compétition scolaire qui est un domaine que ces familles considèrent comme une nécessité en raison de la mondialisation des échanges et de ses enjeux. Mais aussi parce que faire des études longues est une des stratégies d'insertion dans la haute société (66).

Il est fort possible, que dans la classe aisée, certains n'inculquent pas à leurs descendants la compétition scolaire, car la culture scolaire se construit d'abord dans le milieu familial où les parents contribuent à son appropriation pour faire de leurs enfants des « héritiers » au sens de Bourdieu et Passeron.

En matière de scolarisation, trois régions se détachent du lot avec plus de 71 % (Rabat-Sala-Zemmour-Zaër,

les régions du Sud et le Grand Casablanca). Dans ces trois régions, la déscolarisation est la plus faible. Ce sont l'Oriental, Tanger-Tétouan et Chaouia-Ouardigha qui sont les plus touchées par la déscolarisation (Plus de 34 %).

Ces trois régions sont celles où l'émigration clandestine des mineurs non accompagnés est un phénomène croissant depuis les années 90, elle touche particulièrement les garçons de 13 et 15 ans. Une majorité d'entre eux abandonnent leur scolarité au cours de la 6ème année du primaire ou à la première année du secondaire pour émigrer afin d'améliorer leurs conditions de vie personnelles et à terme de venir en aide à leur famille en situation de détresse (67).

La non-scolarisation touche essentiellement des régions qui se caractérisent par une prédominance des activités agricoles (68), notamment Taza-Al Hoceima-Taounate, le Gharb Chrarda Béni-Hsen, Tadla-Azilal et Doukkala-Abda. Les activités économiques sont assises, en partie, sur le travail des enfants, qui entre donc en conflit avec leur scolarisation. Ces régions se distinguent par l'ampleur du travail des enfants (taux d'activité à deux chiffres): Doukkala, (...), Gharb, Tadla et Chaouia pour les garçons (69).

Par ailleurs, la classification que le HCP a retenue sur la base du PIB par habitant pour déterminer les régions les plus pauvres indique que parmi les régions qui affichent des niveaux inférieurs à cette moyenne, il y a Taza-Al Hoceima-Taounate (10 200 Dh), Tadla-Azilal (11 000 Dh) et Gharb-Chrarda-Béni Hssen (12 600 Dh).

(65) Bourdieu P., «Les trois états du capital culturel», Actes de la recherche en sciences sociales, n° 30, 1979, p. 3-6.

(66) Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., «Sociologie de la bourgeoisie», *La découverte*, Coll. Repères, 2001.

(67) «Eduquer pour ne pas émigrer, Edition d'un kit pédagogique pour sensibiliser à l'émigration des mineurs», *le Matin* du 12/2/2009.

(68) Trois de ces régions se caractérisent par une prédominance des activités agricoles, Taza-Al Hoceima-Taounate (30,1 %), Gharb-Chrarda-Beni Hssen (26,9 %) et Tadla-Azilal (23,4 %).

HCP, Comptes régionaux. PIB régional et dépenses de consommation finale des ménages.

(69) Baghagha L. (2002), «Comprendre le Travail des Enfants au Maroc: Aspects Statistiques», *Understanding children's Work (UCW)*, novembre 2002.

Selon les caractéristiques du chef de ménage (CM), on note peu de différences en matière de non-scolarisation entre hommes et femmes (7,8 % contre 7,4 %), mais près de 12 points d'écart en ce qui concerne la déscolarisation et la non-scolarisation en faveur des hommes. Ceci est probablement dû au fait que les femmes CM le sont dans la quasi-totalité des cas pour divorce ou veuvage et dans peu de cas lorsque le mari est un migrant.

L'alphabétisation des CM agit sur le niveau de la non-scolarisation (4,3 % lorsque le CM est alphabétisé et 11,4 % lorsqu'il ne l'est pas). En matière de déscolarisation, ces taux atteignent 22,8 % lorsque le CM est analphabète contre 10,5 % dans le cas contraire, ce qui représente plus du double.

Lorsque le CM travaille dans le secteur primaire, 3 enfants sur 5 sont scolarisés, et un sur cinq est déscolarisé et un peu moins d'un sur cinq est non-scolarisé. Ceux qui travaillent dans le tertiaire scolarisent près de 9 enfants sur 10, 8,9 % sont déscolarisés et seulement 3,9 % sont non-scolarisés.

### Démocratisation ségrégative et sélection selon les origines

Grâce à la « démocratisation » quantitative, le nombre de bacheliers est passé entre 1970 et 2010, de 4,8 mille à près de 137 mille, et pour la première fois, en 2006, on a dépassé la barre des 100 mille bacheliers (103 478). Six ans plus tôt, ils étaient 90 362, et en 1996, à peine 63 886. A noter qu'il existe presque une parité entre les deux sexes, mieux encore les filles ont de meilleures performances académiques dans certaines sections.

Le niveau scolaire des enfants âgés de 18 ans et plus montre l'« effet de paliers » visible à travers les écarts entre groupes de professions. Parmi les enfants des « Membres du corps législatif élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises » 64,5 % ont atteint le supérieur et seulement 24,5 % le secondaire, alors que pour les enfants des cadres moyens 24,6 % sont dans le supérieur et 65,3 % sont dans le secondaire.

A l'opposé, on retrouve les enfants des « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (et ouvriers qualifiés) », les « manœuvres non agricoles, manuten-

tionnaires et travailleurs artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux » avec de faibles proportions d'enfants qui ont atteint le supérieur.

Même avec la tendance à une certaine « démocratisation » de l'enseignement secondaire au niveau du baccalauréat, on assiste à une hiérarchisation des types de bac avec des filières dites « prestigieuses » – Classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs (Math Sup et Math Spé) – qui ouvrent la voie pour intégrer les filières qui forment l'élite (70) et qui sont sanctionnées à la fin par des carrières « prometteuses ». Ainsi, l'origine sociale des bacheliers va jouer quant aux chances d'accès et de réussite dans le supérieur et aux choix d'une filière ou d'une autre, c'est ce que l'on peut appeler une « démocratisation ségrégative » qui se manifeste par une moindre démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur (71).

Une forme de spécialisation s'opère selon l'origine sociale, aux plus aisés les grandes écoles surtout étrangères alors que les écoles marocaines sont devenues des fiefs des classes moyennes, et les « universités-casernes » sont le lot des enfants des classes populaires (72).

### Diplômes et insertion professionnelle

Depuis quelques années, la question de l'insertion professionnelle constitue un défi surtout pour les jeunes diplômés qui peinent à trouver un emploi stable et régulier, d'autant plus que l'administration publique qui était le principal pourvoyeur d'emploi a cessé de l'être.

Cette problématique suscite des interrogations quant à la relation entre l'éducation et l'emploi. Ce binôme

(70) Surtout les écoles françaises (Polytechnique, Ecole des Mines, Ecole Centrale ou Ponts et Chaussées, etc.).

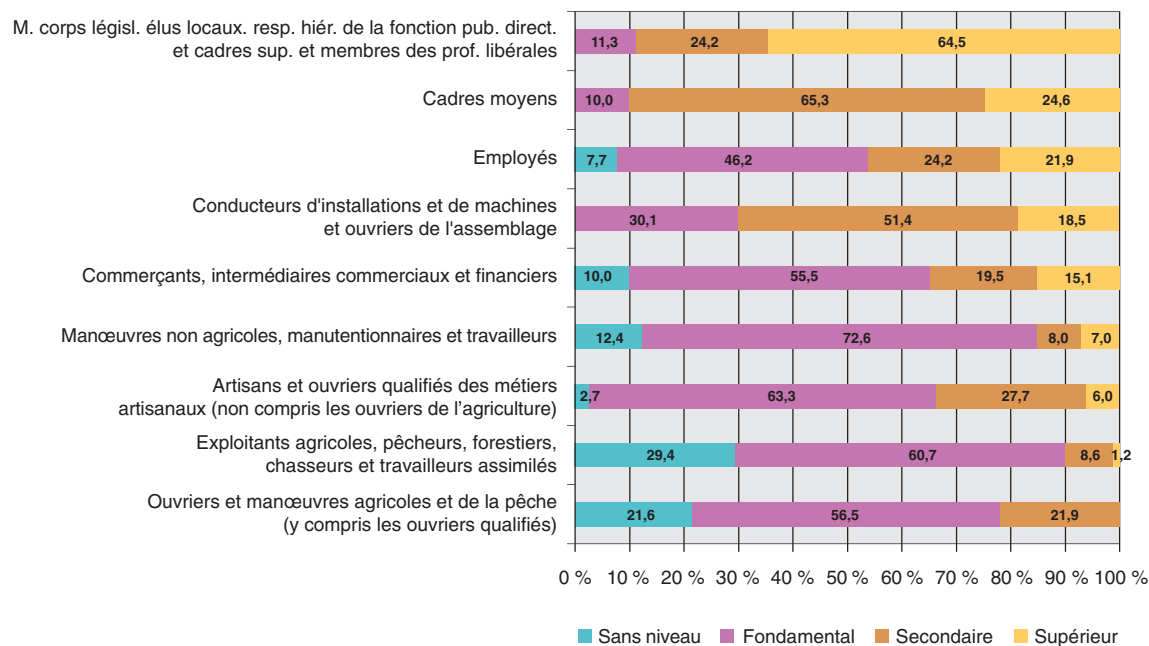
(71) Merle, P. « Démocratisation ou accroissement des inégalités scolaires ? » *Population*, vol. 57, n° 4-5, 2002, p. 633-660.

Duru-Bellat, M. et Kieffer, A. « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, Paris, vol. 63, n° 1, 2008, p. 123-157.

(72) Vermeren P., « De quels ingénieurs parle-t-on ? Situation et trajectoires des ingénieurs des grandes écoles. Le cas du Maroc », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, p. 101-102, juillet 2003.



Figure 1: Niveau scolaire atteint à 18 ans et plus selon la profession du chef du ménage



Source: Direction de la statistique, Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007.

connaît des transformations, le système d'enseignement a vu ses effectifs augmenter et fait l'objet de réforme et l'emploi, de son côté, connaît une mutation. En raison de ces changements, la société est confrontée au chômage surtout parmi les diplômés, ce qui a généré un certain flou dans la relation entre l'école et l'emploi. Ceci amène à s'interroger sur la fonction économique du diplôme et sur les rapports entre la certification et le marché du travail.

En 2009, le volume global de l'emploi était de 10 284 400, avec une création nette de 95 100 postes d'emplois dont 92 % en milieu urbain. Ces créations d'emplois ont concerné exclusivement les services et les BTP, avec des parts respectives de 44 % et de 56 % dans la création totale d'emplois.

La structure de la population active indique que près d'un actif sur cinq a le niveau secondaire ou plus et que près du tiers n'a aucun niveau. La population active occupée de niveau supérieur est féminisée à 31 %, salariée à 83 % et travaille d'abord dans le secteur privé (y compris le secteur informel) (51 %) et ensuite dans les administrations publiques et les collectivités locales (44 %).

La population active en chômage (1,03 million de personnes) a baissé de 4,5 %, en liaison principalement avec la création de 46 mille emplois en milieu urbain, tandis que celle en milieu rural a quasiment stagné. Ainsi, le taux de chômage national a connu une baisse de l'ordre de 0,5 point de pourcentage, s'établissant à 9,1 %.

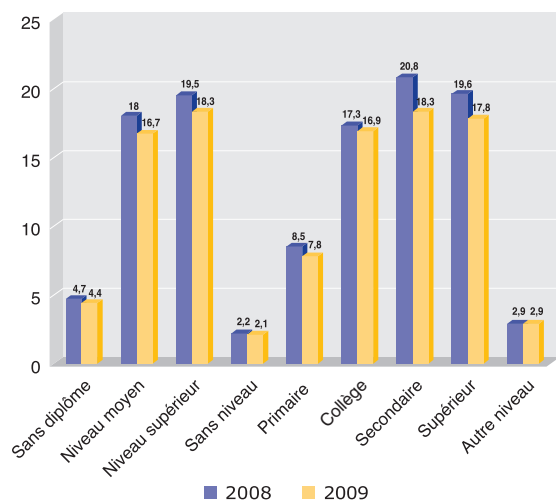
De prime abord, l'insertion devrait normalement être plus aisée pour les diplômés que pour ceux qui ne le sont pas, car le diplôme constitue une attestation de l'acquisition d'un certain nombre de connaissances. Or, au Maroc, on constate qu'en 2009 (73), le taux de chômage selon le diplôme – qui a baissé au cours de la dernière décennie (74) – est plus fort parmi ceux qui ont le niveau supérieur et parmi ceux ayant le niveau moyen (75) où il avoisine les 18 % ; par contre il n'est que de 4,4 % parmi ceux qui sont sans diplôme.

(73) HCP, Activité, emploi et chômage, Premiers résultats (2009).

(74) Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de l'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

(75) Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

Figure 2 : Taux de chômage selon le diplôme et le niveau scolaire en 2009



Source: Enquête Nationale sur l'emploi, HCP, 2009.

Si le chômage touche beaucoup plus les diplômés, c'est d'une part en raison de l'incapacité de l'économie à fournir des emplois pour cette catégorie de population et, d'autre part, des exigences qu'ont les diplômés envers les emplois et les rémunérations qui leur sont offerts.

L'examen de la structure du chômage montre que les jeunes éduqués (niveau secondaire et supérieur) (76) sont le plus durement touchés, en raison de leur incapacité à trouver des emplois dans la fonction publique qui est très prisée ; en témoigne la fixation des « diplômés chômeurs » à y être intégrés, c'est d'ailleurs un « chômage du secteur public » ou un « chômage institutionnel » (77).

En effet, L'Etat était jusqu'au milieu des années 80, le premier employeur puisqu'il recrutait quasiment tous les diplômés de l'enseignement, demandeurs d'emploi dans le secteur public (78). Au début des années 80, suite aux déséquilibres financiers, les pouvoirs publics ont mis en œuvre le PAS avec l'appui du fonds monétaire international (FMI), ce qui a fait passer le chômage de 10,7 % à la veille de l'application du PAS à plus de 16 % en moyenne à partir de 1995.

Malgré les réformes, lors de la période (1985-1990), les emplois créés correspondaient seulement à la moitié des emplois nécessaires. A part le fait que l'Etat ne créait désormais plus que très peu d'emplois, le secteur privé dans sa majorité ne crée que des emplois peu productifs

et mal rémunérés, ce qui a fait apparaître une nouvelle catégorie, les « diplômés chômeurs » (79).

Par ailleurs, face à la défaillance du secteur public, le secteur privé qui est dominé par la nature familiale pour la plupart des PME marocaines fait que l'entreprise est en quelque sorte le prolongement de la famille et le « recrutement » s'y fait majoritairement parmi les membres de celle-ci essentiellement dans les postes de responsabilité et secondairement dans les postes subalternes selon un processus qui privilégie la parenté à la compétence. Et même lorsqu'il y a recrutement de cadres extérieurs à la famille, ils sont souvent dirigés par des personnes moins compétentes qu'eux ; d'où un sentiment de frustration et de discrimination qui conduit à la démobilité ou au départ (80).

Il apparaît, en revanche, qu'il n'y a pas de problème pour les emplois qui n'exigent pas de qualification. Les postes d'emploi pour les sans diplômes sont disponibles, alors qu'on note un déséquilibre pour ce qui est des offres pour diplômés. Dès lors, on peut s'interroger sur le surdimensionnement du nombre d'individus par rapport à la capacité du secteur moderne à leur offrir un emploi.

Au vu des chiffres relatifs au chômage des diplômés, on peut affirmer que « le diplôme fonctionne comme une double peine » (81) car en plus des inégalités relatives aux parcours et à la réussite selon le milieu social, les enfants des familles défavorisées même pourvus d'un diplôme occuperont les positions les plus

(76) Il est fort possible qu'il y ait une légère sur-représentation de cette catégorie, plus susceptible de s'enregistrer comme étant à la recherche d'un emploi, précisément parce qu'elle en attend un de l'État, et plus apte à correspondre aux définitions conventionnelles du chômage.

(77) Destremau B., État des lieux de la protection sociale dans les pays de la Méditerranée méridionale et orientale, in Sécurité Sociale facteur de cohésion sociale, Actes de la Conférence de Limassol (Chypre) (27-28 mai 2004) Ed. Cons. Europa, p. 23.

(78) En 1980, l'Etat a créé plus de 40 mille nouveaux postes d'emploi et à partir de 1983, il n'en créait, en moyenne, qu'environ 12 mille par an.

(79) Clément J-F, *op.cit.*

(80) El Hamzaoui A., Les PME au Maroc : Etat des lieux et conditions d'émergence. Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme du cycle supérieur de gestion, ISCAE, 2006. p. 58.

(81) « Le diplôme fonctionne comme une double peine » Entretien avec Marie Duru-Bellat, *Libération*, 11 septembre 2010.

basses, et avec la dévalorisation des diplômes, certains enfants des classes défavorisées prolongeront leurs études, en espérant décrocher des diplômes plus élevés qui pourront éventuellement leur épargner le déclassement. On sait également le rôle que joue le milieu d'origine dans l'accès aux différents emplois. Quels que soient leurs diplômes, les enfants d'ouvriers deviendront en majorité des ouvriers ou au mieux des employés (82). Alors que dans les milieux aisés, les parents vont mobiliser tous les capitaux pour assurer la reproduction via leurs enfants, d'autant plus qu'ils ont une meilleure connaissance des rouages du système éducatif et des filières, ce qui avantage leurs enfants à chaque bifurcation du système scolaire.

C'est le cas de la scolarisation des enfants des fractions intellectuelles dans les lycées français au Maroc, où se pratique la reproduction avec une certaine fermeture sociale. La scolarisation dans les lycées de la « mission » sert aussi comme avantage lors du recrutement pour les classes préparatoires aux grandes écoles (83).

A ce niveau, les arguments souvent avancés pour justifier les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés du supérieur parlent de l'« inadéquation » de

l'offre de formation supérieure aux besoins du marché de l'emploi.

L'examen de la question de l'insertion professionnelle selon le niveau scolaire/diplôme se fera à partir de l'enquête activité, emploi et chômage de 2009 et portera sur les enfants qui résident dans le ménage (84) (y. c. les enfants adoptifs) âgés de 24-39 ans.

Le croisement des groupes de professions avec le diplôme pour les actifs occupés âgés de (24-39 ans) indique le degré de reconnaissance des diplômes et la force des titres et des niveaux caractérisés par la logique du titre. Il en ressort :

- i. l'existence d'une forte concentration des diplômés des Grandes écoles et Instituts supérieurs dans les groupes 1, 2 et 3 (92 %) ;
- ii. 82 % des diplômés des universités sont concentrés dans les 4 premiers groupes ;
- iii. 90 % des non diplômés dans les groupes 6 à 10 ;
- iv. Les « Techniciens ou cadres moyens » et les « Techniciens Supérieurs » sont concentrés dans le groupe 3 avec près de 55 % ;
- v. la « spécialisation professionnelle » est concentrée à 62,3 % dans le groupe 7.

Tableau 3

**Groupes de professions selon le diplôme (24-39 ans)**

Groupes de profession	Aucun diplôme	Fondamental	Secondaire	Facultés	Grandes écoles instituts Sup.	Tech. ou cadre moyen	Tech sup	Qualif Prof.	Spécial Prof.	Ensemble
Groupe 1	0,0	0,5	3,2	4,7	13,0	2,8	15,4	0,5	0,0	1,8
Groupe 2	0,0	0,1	0,3	15,0	<b>69,7</b>	0,1	0,0	0,0	0,0	4,0
Groupe 3	0,1	1,0	6,4	<b>33,5</b>	9,1	<b>54,0</b>	<b>55,8</b>	0,9	0,9	10,6
Groupe 4	3,3	15,2	<b>44,2</b>	28,3	5,7	25,4	15,6	36,7	7,1	21,0
Groupe 5	6,4	12,7	13,9	6,4	1,1	3,7	0,0	3,7	3,0	9,8
Groupe 6	12,2	5,1	1,6	1,4	0,8	0,3	2,2	0,8	3,1	3,4
Groupe 7	19,8	26,1	13,7	3,6	0,5	8,5	9,1	<b>41,3</b>	<b>62,3</b>	<b>22,3</b>
Groupe 8	<b>36,5</b>	<b>12,6</b>	2,2	0,7	0,0	0,5	1,9	1,9	4,3	7,9
Groupe 9	3,4	5,8	3,6	2,5	0,0	2,4	0,0	4,4	3,9	4,6
Groupe 10	18,3	20,9	10,9	3,9	0,0	2,3	0,0	9,6	15,3	14,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>

(82) Poullaouec T., Université de Bourgogne, «Le diplôme, l'arme des plus faibles», *Libération*, 6 mars 2006.

(83) Buisson-Fenet H. (2009), Un élitisme pervers ? Les lycées français d'excellence face aux « nouveaux lycéens » : le cas du Maroc. Rencontres Jeunes et Sociétés en Europe et autour de la Méditerranée, Italie

(84) Il n'y a pas de données sur les enfants qui ont quitté le ménage.

- Groupe 1 : Membres des corps législatifs élus locaux, Responsables hiérarchiques de la fonction publique, Directeurs et cadres de direction d'entreprises
- Groupe 2 : Cadres supérieurs et membres des professions libérales
- Groupe 3 : Cadres moyens
- Groupe 4 : Employés
- Groupe 5 : Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers
- Groupe 6 : Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés
- Groupe 7 : Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)
- Groupe 8 : Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés).
- Groupe 9 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
- Groupe 10 : Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers

Il apparaît que le diplôme continue à être perçu comme un signal discriminant, surtout pour les diplômés des Grandes écoles et Instituts supérieurs et à un degré moindre pour les lauréats des facultés. Le marché du travail considère ces diplômes comme des signaux de l'efficacité des nouvelles recrues (85).

Toutefois, certains diplômes (études islamiques, littérature arabe, etc.) sont dévalorisés sur le marché du travail et contredisent la croyance qu'un diplôme du supérieur constitue un passeport pour une position sociale prestigieuse.

La question du rapport entre les savoirs et l'entreprise n'est pas nouvelle, elle s'est développée au cours du temps, elle est sujette aux enjeux politiques, économiques et idéologiques. Au Maroc, plusieurs politiques visent à rapprocher le système éducatif du système de production en avançant l'argument de l'inadéquation des profils des lauréats du système éducatif. Toutefois, ces initiatives restent équivoques ; le chantier de la recomposition du champ éducatif a commencé avec la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), mais une question demeure sans réponse quant à la place de l'entreprise dans l'éducation au Maroc, car l'éducation et l'entreprise « relèvent de logiques différentes voire antagonistes » (86). La réforme (LMD) n'est-elle pas un outil au service de la

globalisation, orientée vers la satisfaction des besoins économiques définis par les firmes (87).

Partout, les inégalités sociales se reproduisent malgré l'extension de la scolarisation et les tentatives de démocratisation des systèmes scolaires.

Malgré les efforts que le Maroc fait pour généraliser la scolarisation, des déficiences persistent, elles sont relatives aux inégalités sexuelles et spatiales et celles liées à l'origine sociale des élèves. Cette situation s'explique en partie par le legs du colonialisme mais aussi par la forte croissance démographique du passé, et enfin par les choix en matière des politiques sociales et aux timides performances économiques.

Ces dernières années, les efforts consentis en matière de scolarisation ont certes relevé l'adhésion à la scolarisation aussi bien dans l'urbain que dans le rural tant pour les garçons que les filles sans toutefois atteindre la généralisation, ce qui prive une frange des enfants d'un droit fondamental.

Cette situation est la conséquence d'un faisceau de facteurs qui se résument en trois principales catégories d'ordre économique, socioculturelle et socio spatiale.

Selon l'Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages (2006-2007), parmi les raisons de la non-scolarisation, on note principalement le manque d'intérêt pour les études et le manque de ressources financières et ce, quel que soit le milieu alors que l'éloignement et les difficultés d'accès à l'école et l'aide des parents dans leurs activités professionnelles, affectent le milieu rural.

La scolarisation est plus intense parmi les plus jeunes, signe d'un effort en matière de scolarisation pendant les dernières années. Les défaillances en matière d'accès à l'école touchent, aujourd'hui comme il ya un demi-

(85) Gamel C. (2000), «Le diplôme, un "signal" en voie de dépréciation ? Le modèle de Spence réexaminé », *Revue d'économie politique*, n° 1 (janvier-février) p. 53-84.

(86) Bennaghmouch S. (2006), «Economie du savoir et employabilité. Quels défis pour le Maghreb ?» Colloque organisé par GDR-CNRS EMMA, "Le partenariat euro-méditerranéen : construction régionale ou dilution dans la mondialisation ?" Université Galatasaray, Istanbul, Turquie, mai.

(87) Waast R. 2006, «Conclusion. Savoir et société : un nouveau pacte à sceller», in Gérard E. (dir.), 2006, *Savoirs, insertion et globalisation. Vu du Maghreb*, Paris : Publisud, p. 383.

siècle, les filles rurales en premier. D'où les difficultés structurelles de la généralisation de l'accès à l'école de base de tous les enfants.

Pour la déscolarisation et la non-scolarisation, un écart important existe entre milieux de résidence, ainsi qu'entre les professions, plus on est élevé dans l'échelle sociale, plus la scolarisation est forte et vice-versa.

L'espace est aussi sujet à des inégalités en matière de scolarisation, ces inégalités sont conformes aux hiérarchies urbain/rural, strate d'habitat et régions.

Le niveau scolaire des enfants âgés de 18 ans et plus montre les effets de la stratification sociale et les limites de la démocratisation quantitative où l'« effet des paliers » joue quant à la sélection des enfants selon leurs origines sociales.

L'insertion professionnelle montre que les jeunes diplômés sont plus durement touchés par le chômage

en raison de l'incapacité du système productif de leur assurer un emploi et du « chômage du secteur public » alors que pour ceux qui sont actifs occupés, on constate une adéquation entre le niveau du diplôme et le groupe de professions, particulièrement les diplômés des grandes écoles et Instituts supérieurs.

La question de l'« inadéquation formation-emploi » semble fonctionner comme un « alibi » pour dissimuler les attributions particulières des positions en fonction du capital socio-scolaire. Car le chômage des diplômés est le résultat d'un phénomène non politiquement ou publiquement reconnu qu'est la précarisation de l'accès au travail pour ceux qui, faute de capital social notamment, ne peuvent poursuivre des études au niveau supérieur dans des formations qualifiantes, ou encore faire valoir, comme d'autres, leurs acquis scolaires sur le marché du travail ■

## Annexes

### Annexe 1

#### Raisons de la déscolarisation selon le milieu de résidence

	Déscolarisation		Non-scolarisation	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Attitude des parents envers l'école ou le collège (Mixité de l'école, sexe de l'instituteur...)	3,3	1,8	10,4	6,4
Difficultés familiales	4,1	5,1	6,5	10,7
Aider des parents dans leurs activités profess., l'envoi de l'enfant à l'école cause une perte	5,8	2,1	10,6	0,9
Eloignement de l'école/Difficultés géographiques ou climatiques	7,8	0,5	10,4	2,1
L'obligation de travailler	3,8	6,7	2,2	0,8
Manque des équipements nécessaires pour l'école (Eau, électricité)	0,4	–	0,4	0,0
Pas d'école dans la localité de résidence	3,4	0,4	12,0	4,3
Pas d'intérêt pour les études	48,4	60,1	11,4	10,5
Pas de moyens pour subvenir aux frais des études (Faible revenu)	17,9	14,9	23,5	27,8
Manque de places	–	–	0,1	0,0
Autres	5,2	8,5	12,5	36,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: Direction de la statistique, Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007.

## Annexe 2

**Statut de la scolarisation selon l'âge**

	Statut de la scolarisation			Total
	Scolarisé(e)s	Déscolarisé(e) s	Non-scolarisé(e)s	
6-11 ans	90,4	2,4	7,2	100,0
12-14 ans	78,1	15,8	6,0	100,0
15-17 ans	57,1	33,6	9,3	100,0
18-22 ans	29,7	57,5	12,8	100,0
23 ans & +	10,9	73,1	16,0	100,0

Source : Direction de la statistique, Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007.

## Annexe 3

**Statut de la scolarisation selon les groupes de professions**

Profession agrégée du CM	Statut de la scolarisation			Total
	Scolarisé(e)s	Déscolarisé(e)s	Non-scolarisé(e)s	
Groupes 1 et 2	95,6	4,4	0,0	100,0
Groupes 3 et 4	93,8	5,0	1,2	100,0
Groupe 5	83,5	11,2	5,3	100,0
Groupe 6	59,1	22,3	18,6	100,0
Groupe 7	81,7	13,0	5,3	100,0
Groupe 8	68,8	16,9	14,3	100,0
Groupe 9	92,1	7,6	0,3	100,0
Groupe 10	74,9	16,3	8,9	100,0

1. Membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises
2. Cadres supérieurs et membres de professions libérales
3. Cadres moyens
4. Employés
5. Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers
6. Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés
7. Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture).
8. Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés).
9. Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
10. Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers

Source : Direction de la statistique, Enquête Nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007.

# Transferts des Marocains résidant à l'étranger

## Impact sur le niveau de vie des ménages



*Dans le contexte actuel de mondialisation, la relation entre migration et développement prend une dimension nouvelle avec l'amplification des flux migratoires internationaux et des transferts d'épargne des migrants. En 2010, la Division de la Population des Nations Unies chiffre à 214 millions le nombre des migrants internationaux, (3,1 % de la population du globe) et les transferts à 380 milliards de dollars US (2007), dont 246 milliards destinés aux pays moins développés, soit plus de trois fois le montant officiel des aides internationales au développement. Cette réalité occupe donc une place centrale dans le débat politique et scientifique aux échelles nationale et internationale.*

*Le Maroc n'est pas en reste, et se trouve au premier rang des pays concernés par cette problématique. Les transferts représentent un potentiel pour le développement et la croissance économique du pays.*

*Parmi les pays du Maghreb, la migration marocaine est la plus intense, par les effectifs des migrants et la plus diversifiée par le nombre de pays de destination. La communauté des Marocains résidant à l'étranger (MRE) atteignait 3,3 millions (1) d'individus en 2006, soit 10 % de la population totale du Maroc. Parmi les Maghrébins, les Marocains de l'étranger sont également ceux qui effectuent le plus de transferts. La migration internationale par ses effets économiques et sociaux est devenue une dimension structurante de la société marocaine.*

Par Mohamed MGHARI, HCP

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact des transferts des MRE sur le niveau de vie des ménages au Maroc. Dans une première partie, il sera question, plus précisément, de l'évaluation de la contribution des transferts des MRE à la réduction de la pauvreté. Nous aborderons, ensuite, la structure de la masse des transferts perçus par les ménages marocains. Enfin, dans une dernière partie nous aborderons les caractéristiques des émigrants effectuant des transferts en analysant certaines variables explicatives de leur importance pour déterminer les éventuelles relations avec les transferts et identifier leurs déterminants. Mais au préalable, il importe de rappeler l'importance et l'évolution des transferts reçus de l'étranger par rapport aux agrégats économiques.

Cette étude sera réalisée à partir de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENVM) de 2006-2007. Dans cette enquête, certains modules permettent de cerner l'économie générale de

l'émigration, l'importance des transferts, leur destination, leurs effets sur l'investissement et la réduction de la pauvreté et plus globalement leurs effets sur le développement du pays.

### Impact des transferts des MRE sur le niveau de vie des ménages au Maroc

#### Revue de la littérature

Les transferts contribuent à l'augmentation du revenu des ménages et peuvent, par conséquent, élever leur niveau de vie. Ils peuvent être destinés à répondre aux besoins de consommation quotidienne, subvenir aux dépenses de santé, d'éducation ou pour l'acquisition des biens durables, etc.

(1) Source : Direction des Affaires Consulaires et Sociales, ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Les études réalisées sur l'impact des transferts sur le niveau de vie font ressortir, en général, un allègement de la pauvreté. D'après Richard H. Adams Jr. (2006), les transferts réduisent le niveau de pauvreté et les écarts entre groupes. Une augmentation de 10 % des transferts ferait baisser de 3,5 % la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Au Guatemala, selon le même auteur les envois de fonds en 2004, réduisent l'incidence, l'intensité et la gravité de la pauvreté. Leur impact se fait le plus sentir au plan de la gravité de la pauvreté puisque ces transferts représentent plus de la moitié du revenu des 10 % de la population constituée par les ménages les plus pauvres du pays. Selon le même auteur en 2006, les transferts ont réduit de 1,6 % le taux de pauvreté et de 12,6 % l'écart de pauvreté au Guatemala, et représentent plus de 60 % des revenus du décile le plus pauvre de la population.

Richard H. Adams, a démontré que l'impact des transferts en 2006 est le plus élevé pour les pays se trouvant à proximité des pays manifestant un grand besoin de main-d'œuvre, comme le Mexique vis-à-vis des Etats-Unis, du Maroc et la Pologne vis-à-vis de l'Europe.

Les études sur l'impact des envois de fonds sur le développement économique montrent qu'ils ont, en particulier, des effets positifs sur la réduction de la pauvreté. Mais ils ont aussi des effets négatifs sur le plan à la fois microéconomique et macro-économique.

Les transferts ont tendance à accentuer les inégalités entre les ménages. Les familles comptant des migrants vivant à l'étranger ont des revenus plus élevés que les autres. Ces fonds renforcent les inégalités en Egypte par exemple, ils peuvent donc creuser les inégalités des revenus là où les classes supérieures ont plus d'accès à ces flux. Adams (1993) prouve que les classes les plus pauvres ont moins d'opportunités à l'émigration, faute de moyens nécessaires pour cela. Alors que les classes à haut niveau de revenu ont moins de propension à l'émigration. Ce sont donc les classes à niveau de revenu moyen qui sont les plus touchées par l'émigration internationale.

Les envois de fonds des travailleurs migrants réduisent la pauvreté dans les pays en développement, mais l'exode massif de personnes hautement qualifiées pose des dilemmes troublants à de nombreux petits pays à

faible revenu. Ratha (2003) suggère que les travailleurs, surtout qualifiés, seront plus productifs à l'étranger que dans leur pays d'origine. Il est donc judicieux qu'ils émigrent et renvoient des fonds pour investir, ce qui augmente la productivité dans leur propre pays.

Richard H. Adams, a montré en 2006 que les pays qui exportent une part plus importante de travailleurs migrants hautement qualifiés (diplômés) reçoivent moins de transferts de fonds par habitant que les pays qui exportent une plus grande proportion de migrants peu qualifiés. Les migrants hautement qualifiés envoient moins de transferts parce qu'ils sont plus susceptibles d'amener les membres de la famille dans le pays d'accueil, et sont moins préoccupés par le retour éventuel dans leur pays d'origine. En revanche, les migrants peu qualifiés ont tendance à envoyer plus parce que leur migration serait de nature temporaire et ils seraient plus soucieux de retourner chez eux.

Le sentiment d'altruisme qu'un migrant peut ressentir envers la famille laissée au pays d'origine ne peut expliquer à lui seul les envois de fonds. Les motifs d'altruisme pur sont rarement présents seuls et se combinent avec l'intérêt personnel selon des logiques individuelles et/ou dans le cadre d'arrangements familiaux.

La plupart des études empiriques mesurent le motif d'altruisme en observant l'effet de la hausse du revenu des familles bénéficiaires et celui de la hausse du revenu des migrants sur la probabilité ou le montant des envois de fonds. Une relation positive entre le revenu du migrant et ses envois est un résultat récurrent de ces travaux. Mais les résultats sont bien plus hétérogènes en ce qui concerne la relation entre les transferts et le revenu de la famille restée dans le pays d'origine. Tout comme Lucas et Stark (1985), Itzingsohn (1995) pour les Caraïbes et Osili (2007) pour le Nigéria trouvent un effet positif des revenus des familles sur les transferts. Mais, pour d'autres études (Germenji et al., 2001, Osaki, 2003, Chavez, 2004, Yang, Choi, 2005, Cracium, 2006) la relation est négative. Le revenu peut aussi avoir un effet non linéaire en fonction de la distribution des revenus, négatif pour les bas revenus et positif pour les revenus plus élevés (Cox, Eser, Jimenez, 1998, pour le Pérou).

D'autres éléments viennent contredire la thèse du seul motif d'altruisme. Ainsi, le fait qu'il y ait plusieurs



émigrants au sein d'une même famille devrait leur permettre de partager le montant des envois. Or, la relation négative attendue entre les transferts et le nombre d'émigrés dans la famille n'est pas vérifiée, hormis en Guyane (Agarwal, Horowitz, 2002) et au Mali (Gubert, 2002).

D'un point de vue théorique, l'allongement de la durée du séjour dans le pays d'accueil et la réduction de la fréquence des visites dans le pays d'origine sont souvent associés à l'érosion des liens avec la famille et à la réduction du degré d'altruisme et des envois. Mais la plupart des travaux empiriques ne confirment pas cette relation négative entre la durée du séjour du migrant et les envois (hormis Banerjee, 1984 et Funkhouser, 1995). Au contraire, plus la durée de résidence du migrant dans le pays d'accueil est plus longue, plus ses envois sont importants (Agarwal, Horowitz, 2002, Osaki, 2003, Durand et al., 1996, Lucas, Stark, 1985, Amuedo-Dorantes, Pozo, 2006, de la Brière et al., 2002, Gubert, 2002, Hagen-Zanker, Siegel, 2007, Craciun, 2006). Notre hypothèse est que la durée de l'immigration devrait être reliée au contexte du départ, c'est-à-dire les dates et le lieu du départ du pays d'origine, ce que ne distinguent pas les différentes études recensées.

Par ailleurs, plusieurs auteurs constatant une relation positive entre le niveau d'éducation des migrants et leurs transferts, comme en Guyane (Agarwal, Horowitz, 2002), en République Dominicaine (de la Brière et al., 2002) ou en Allemagne (Holst, Schrooten, 2006) mettent l'accent sur le remboursement à la famille de l'investissement dans l'éducation. Mais d'autres travaux insistent sur l'effet dépressif du niveau de qualification sur les transferts de fonds.

Enfin, une autre forme de motivation associée au projet de retour et au prestige social est mise en valeur par Azam, Gubert (2005). Les migrants maliens font des transferts pour améliorer leur prestige social au sein de leur clan, et si cette préoccupation est commune à tous les Africains, elle est accrue dans ce groupe ethnique. Le contexte social a été aussi mis en valeur par Durand et al. (1996) et Sana, Massey (2005).

### Evolution et poids des transferts des Marocains résidant à l'étranger

Les transferts des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) se sont notablement développés depuis que l'émigration à l'étranger s'est étoffée. Les transferts

des MRE sont passés de 18 Milliards de Dh en 1997 à 57 milliards de Dh en 2007, soit une progression annuelle moyenne, à prix courants de 12,2 %. Ayant subi les contrecoups de la crise économique internationale en 2008 et 2009, les transferts ont enregistré une baisse de 3,5 % en 2008 (53,072 milliards de Dh) par rapport à 2007, et une baisse de 5,4 % en 2009 (50,21 milliards de Dh) par rapport à 2008, ce qui n'a pas manqué d'avoir des résultats négatifs sur la balance des paiements. Les transferts reprennent vigoureusement en 2010 pour atteindre 54,1 milliards de Dh enregistrant un taux de croissance de 7,8 % par rapport à l'année 2009.

Les transferts constituent actuellement la seconde source de devises pour le pays après le tourisme, et parfois même la première. Ils représentent également le quart des dépôts bancaires au Maroc en valeur (87,8 milliards de dirhams en 2005). Les MRE détiennent plus de la moitié des comptes à vue (51 % et 42 %) des comptes à terme.

Sur la moyenne des cinq années 2005-2009 (2), le Maroc occupe la quinzième place comme pays récipiendaire de transferts des migrants à l'échelle mondiale et la deuxième à celle de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), après l'Égypte et devant le Liban. Sur la période 2004-2008, près de 67 % des recettes MRE proviennent de trois pays seulement : la France, l'Espagne et l'Italie, en raison du poids prépondérant des Marocains dans ces pays.

Leur poids dans le PIB a augmenté, surtout depuis 2001. Ils représentaient 8,9 % du PIB en 2007 et 7,1 % en 2010, et en 2007, ils constituaient 50,2 % du déficit commercial, 190,9 % des investissements directs étrangers, plus de cinq fois l'aide publique au développement.

Ces transferts qui continuent à représenter 8 % du PIB, en moyenne durant les cinq années 2005-2009, ont permis de couvrir 19 % des importations de biens et services et ont constitué près de 7 % du revenu national brut disponible. De même, le ratio des transferts des MRE par rapport à la consommation finale des ménages est passé de 9,5 % en 2000 à 12,8 % en 2008, faisant ressortir l'importance des transferts dans la stimulation de la demande interne (3).

(2) Chiffres de la Banque du Maroc.

(3) *Idem*.

Dans un autre ordre d'idées, les dépôts des Marocains résidant à l'étranger auprès des banques marocaines ont représenté, au cours de la période 2004-2008, environ 25 % du total des dépôts, ce qui montre la confiance qu'ils témoignent pour leur pays d'origine et pour son système bancaire, tout en reflétant la capacité de ce dernier à drainer leur épargne.

### Impact des transferts sur le niveau de vie au Maroc

L'évaluation de l'impact des transferts des Marocains résidant à l'étranger sur le niveau de vie au Maroc est approchée en estimant le taux de pauvreté de deux manières. La première prend en compte les transferts perçus par les ménages en provenance de l'étranger. La seconde évalue le taux de pauvreté en l'absence de ces transferts. Dans un cas comme dans l'autre, la dépense des ménages est l'indicateur utilisé.

L'approche adoptée ne distingue pas la part des transferts qui est dépensée et celle qui est destinée à l'investissement ou à l'épargne, ce qui atténue quelque peu la pertinence des résultats. En effet, les parts des transferts reçus par les ménages, destinées à l'épargne (les dépôts en banque, l'achat d'actions, d'obligation

ou de bons de trésor, etc.) ne sont pas prises en compte. De même, les parts des revenus consacrées aux investissements (achat de terrain, achat ou construction de logement par exemple) ne sont pas considérées en tant que dépenses des ménages.

Ces transferts prennent en compte les transferts monétaires perçus par les ménages et les valeurs des transferts en nature (biens immobiliers ou autres).

L'analyse sera effectuée sur la base du taux de pauvreté et du taux de vulnérabilité sur la base des données de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENVM) de 2006-2007. Les résultats de celle menée en 1998-1999 et ceux de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages de 2000-2001 seront utilisés à des fins comparatives.

Les transferts des MRE ont toujours constitué un facteur d'allègement de la pauvreté. Selon les données de l'enquête 2006-2007, les flux des transferts des MRE ont permis à 348 mille personnes de sortir de la pauvreté en réduisant de 1,2 point de pourcentage le taux de pauvreté monétaire à l'échelle nationale, 211 mille ruraux et 137 mille urbains ont pu ainsi échapper à la pauvreté grâce aux transferts des MRE, une réduction de 1,2 point et de 1 point de pourcentage respectivement.

Tableau 1  
Apport des transferts des MRE à l'allègement de la pauvreté monétaire par milieu de résidence en 2006-2007

Milieu de résidence	Pauvreté monétaire avec transferts des MRE			Pauvreté monétaire en l'absence des transferts des MRE		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
<i>Urbain</i>						
Population	16 580 422	828 561	17 408 983	16 369 178	1 039 805	17 408 983
Taux	95,2 %	4,8 %	100,0 %	94,0 %	6,0 %	100,0 %
<i>Rural</i>						
Population	11 481 240	1 926 948	13 408 188	11 344 259	2 063 929	13 408 188
Taux	85,6 %	14,4 %	100,0 %	84,6 %	15,4 %	100,0 %
<i>Total</i>						
Population	28 061 662	2 755 509	30 817 171	27 713 437	3 103 734	30 817 171
Taux	91,1 %	8,9 %	100,0 %	89,9 %	10,1 %	100,0 %

Source : HCP, Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages, 2006-2007.

En termes d'effectifs, et grâce aux transferts des MRE, environ 194 000 individus (56 000 citadins et 138 000 ruraux) des classes moyennes et aisées auraient échappé à la pauvreté en 1990-91, 370 000 individus (198 000 citadins et 171 000 ruraux) en 1998-99 et 161 000 individus (respectivement 91 000 et 70 000 en milieu urbain et rural) en 2000-2001.

En tenant compte du fait que la méthode d'évaluation des taux de pauvreté en l'absence des transferts a pris en considération les valeurs des transferts en nature reçus par le ménage en 2006-2007, contrairement aux mesures des autres années, on relève une tendance vers la baisse de l'incidence de l'impact des transferts des MRE sur la pauvreté, autrement dit une tendance vers la réduction des transferts des MRE perçus par les ménages.

Cette évolution se remarque encore mieux si on se réfère à une évaluation de l'apport des transferts sur la pauvreté en 1998-1999 qui a abouti à un taux de

pauvreté (y compris les transferts) de 19 % à l'échelle nationale (12 % en milieu urbain et 27,2 % en milieu rural) et à un taux qu'aurait enregistré la pauvreté en l'absence de ce type de transferts, soit respectivement 23,2 % à l'échelle nationale, 16,6 % dans les villes et 31,4 % en milieu rural. Les transferts ont permis ainsi de réduire en 1998-1999 le taux de pauvreté de 4,2 point au niveau national (4,6 point en milieu urbain et 4,2 point en milieu rural). En termes d'effectifs, ce sont 1,17 million de personnes qui sont épargnées de la pauvreté grâce aux transferts, soit 22 % des pauvres estimés en 1998-1999.

En termes d'apport à la réduction de la vulnérabilité (4), les données de l'Enquête Niveaux de vie des Ménages de 2006-2007 montrent que les transferts des MRE ont permis à 193 000 individus (105 000 urbains et 88 000 ruraux) d'échapper à la vulnérabilité, en réduisant le taux de vulnérabilité de 0,7 point (respectivement une réduction de 0,6 point et de 0,7 point pour chacun des deux milieux de résidence).

Tableau 2

**Apport des transferts des MRE à l'allègement de la vulnérabilité monétaire par milieu de résidence, 2006-2007**

Milieu de résidence	Vulnérabilité monétaire avec transferts des MRE			Vulnérabilité monétaire sans transferts des MRE		
	Non vulnérable	Vulnérable	Total	Non vulnérable	Vulnérable	Total
<b>Urbain</b>						
Population	15 199 212	2 209 771	17 408 983	15 094 264	2 314 719	17 408 983
Taux	87,3 %	12,7 %	100,0 %	86,7 %	13,3 %	100,0 %
<b>Rural</b>						
Population	10 243 272	3 164 916	13 408 188	10 154 794	3 253 394	13 408 188
Taux	76,4 %	23,6 %	100,0 %	75,7 %	24,3 %	100,0 %
<b>Total</b>						
Population	25 442 484	5 374 687	30 817 171	25 249 058	5 568 113	30 817 171
Taux	82,6 %	17,4 %	100,0 %	81,9 %	18,1 %	100,0 %

Source : Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages, 2006-2007.

(4) Le taux de vulnérabilité est calculé sur la base de 1,5 fois le seuil de pauvreté monétaire.

Il est clair que même si les transferts des MRE protègent de la pauvreté, ce ne sont pas les pauvres qui bénéficient le plus des transferts des MRE ni les vulnérables, mais plutôt les couches sociales moyennes et aisées qui reçoivent le plus de transferts en provenance de l'étranger. Ceci se remarque en termes de montant moyen des transferts par personne (11,3 Dh par personne pour la classe pauvre contre 232 Dh pour la classe moyenne et 909 Dh pour la classe aisée) ou de la part des transferts dans la dépense annuelle moyenne par personne (0,4 % pour les pauvres contre 3,4 % pour

les aisés). Le même constat est valable par milieu de résidence.

Ce constat confirme les résultats des études antérieures (Souidi et Teto, 2004) qui ont mis en évidence que ce sont moins les pauvres que les couches sociales moyennes et aisées qui profitent le plus des transferts. Ainsi, en 1998-1999, si les transferts de MRE concernent 26,3 % des ménages les plus aisés, cette proportion n'est que de 14,4 % pour les ménages les plus défavorisés. De même, ce sont presque un million de personnes (990 000) appartenant aux déciles 4 à 10 qui échappent à la pauvreté grâce aux transferts.

Tableau 3

**Transfert moyen des MRE par personne et part des transferts des MRE dans la DAMP selon le niveau de vie et le milieu de résidence, 2006-2007**

Niveau de vie		Transferts moyens des MRE par personne	DAMP Sans transferts des MRE	DAMP	Part des transferts des MRE dans la DAMP
<i>Milieu urbain</i>					
Pauvre	Moyenne	21,8	3161,5	3183,3	0,7
	%	0,3 %	1,1 %	1,1 %	
Vulnérable	Moyenne	59,9	4847,8	4907,7	1,2
	%	2,0 %	4,6 %	4,5 %	
Intermédiaire	Moyenne	299,8	9863,5	10163,3	2,9
	%	48,6 %	45,7 %	45,8 %	
Aisé	Moyenne	947,0	32873,9	33820,9	2,8
	%	49,1 %	48,7 %	48,7 %	
Total	Moyenne	385,5	13509,2	13894,7	2,8
	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
<i>Milieu rural</i>					
Pauvre	Moyenne	7,7	2738,6	2746,3	0,3
	%	0,5 %	5,2 %	5,1 %	
Vulnérable	Moyenne	64,6	4426,6	4491,2	1,4
	%	6,6 %	13,8 %	13,6 %	
Intermédiaire	Moyenne	165,8	7241,3	7407,2	2,2
	%	30,1 %	40,3 %	40,0 %	
Aisé	Moyenne	725,6	15318,0	16043,6	4,5
	%	62,8 %	40,6 %	41,3 %	
Total	Moyenne	231,2	7546,0	7777,2	3,0
	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Niveau de vie		Transferts moyens des MRE par personne	DAMP Sans transferts des MRE	DAMP	Part des transferts des MRE dans la DAMP
<i>Ensemble</i>					
Pauvre	Moyenne	11,9	2865,7	2877,7	0,4 %
	%	0,3 %	2,3 %	2,3 %	
Vulnérable	Moyenne	62,7	4599,8	4662,5	1,3 %
	%	3,4 %	7,4 %	7,2 %	
Intermédiaire	Moyenne	232,1	8656,7	8888,8	2,6 %
	%	39,1 %	42,5 %	42,4 %	
Aisé	Moyenne	909,9	26079,0	26988,9	3,4 %
	%	57,1 %	47,8 %	48,0 %	
Total	Moyenne	318,4	10914,7	11233,1	2,8 %
	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

DAMP : Dépense annuelle moyenne par personne.

Source : HCP, Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages, 2006-2007.

## Quelques caractéristiques des transferts monétaires reçus par les ménages marocains

La répartition de la masse globale des transferts reçus par les ménages marocains selon les sources, telle qu'elle ressort de l'Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages de 2006-2007, fait apparaître qu'au niveau national 49 % des transferts perçus par les ménages sont d'abord le fait de ménages résidant au Maroc. Les transferts dispensés par les ménages résidant à l'étranger viennent au deuxième plan mais représentent néanmoins 22 % de l'ensemble des transferts. Ils sont suivis à hauteur de 19 % par les transferts de l'administration publique et semi-publique. Enfin, 5 % proviennent de l'administration privée et 3 % de l'administration à l'étranger.

En milieu urbain, les ménages résidant au Maroc (37,7 %) et les administrations publiques (27,6 %) constituent les sources de transfert les plus importantes suivies par celles des ménages résidant à l'étranger (23,8 %). En milieu rural, ce sont, en revanche, les ménages résidant au Maroc (67,3 %) et ceux résidant à l'étranger qui constituent les premières sources des transferts perçus par les ménages.

Les transferts en provenance de l'étranger s'effectuent dans leur écrasante majorité en espèces ou en mandats (81,4 %). Les pensions de retraite (10,3 %) et les allocations familiales (7,2 %) viennent loin derrière. Par milieu de résidence, on observe la même structure selon la nature avec un peu plus de pensions de retraites en milieu rural par rapport au milieu urbain (respectivement 13,6 % contre 8,5 %). En revanche, le milieu urbain enregistre légèrement plus d'allocations familiales.

Les transferts de l'étranger perçus par les ménages marocains sont réguliers dans une proportion de 55 % et occasionnels dans près de 45 % des cas. La régularité de ces transferts est relativement plus le fait des ménages ruraux que des urbains (58 % contre 53 % respectivement).

Les transferts de l'étranger perçus par les ménages sont effectués essentiellement par les enfants du bénéficiaire (43,7 %), suivis par les personnes avec lien familial (34,2 %), puis par le conjoint (10,9 %) et le père ou la mère (9,3 %). Ce constat est valable aussi par milieu de résidence.

Les transferts envoyés aux ménages résidant au Maroc constituent la plus importante proportion des transferts

envoyés par les ménages marocains (62,5 %). 17,7 % de ces transferts sont destinés à l'administration publique ou semi-publique ou une coopérative et 15 % à une institution privée. Les transferts drainés par les ménages résidant à l'étranger sont négligeables (0,7 %).

L'essentiel de ces transferts vers l'étranger est constitué des aides et transferts financiers (79 %) destinés aux enfants dans 83 % des cas pour leur permettre de suivre leurs études à l'étranger. 20,7 % sont des allocations familiales. Ils sont réguliers à hauteur de 68 % et occasionnels dans 32 % des cas.

## Caractéristiques et déterminants des transferts des émigrants

Les éléments qui seront abordés dans cette partie portent sur les transferts des émigrants actuels et leurs caractéristiques, en particulier, la fréquence des transferts, les montants transférés, les canaux de transferts, leur périodicité, leur contribution à la réalisation des investissements par les ménages.

### Fréquence des transferts de fonds par les émigrants actuels

Plus de la moitié des émigrants effectuent des transferts au Maroc (55,4 %), plus chez les émigrants issus du milieu rural que de l'urbain (63,7 % contre 50,9 % respectivement).

A titre comparatif, d'après l'enquête sur l'utilisation des transferts réalisée par la Fondation Hassan II en 2005, la quasi-totalité des MRE (99,1 %) a effectué des transferts monétaires au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Cette proportion est en augmentation par rapport à celle observée par l'enquête socio-économique de 1998 réalisée par l'INSEA où 93,9 % avaient déclaré y avoir procédé au cours des cinq années précédentes. Cette forte différence provient du fait que l'enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages de 2006-2007 s'est intéressée uniquement aux transferts des émigrants aux ménages enquêtés dont ils faisaient partie avant le départ à l'étranger. Tandis que les deux autres enquêtes ont saisi tous les transferts envoyés au Maroc qu'ils soient destinés aux ménages ou non, et ce, en enquêtant les émigrants eux-

mêmes aux frontières et non pas dans leurs ménages. Autrement dit, les transferts destinés à l'investissement ne sont pas saisis par l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de vie des ménages d'autant plus que les émigrants partis en famille échappent à l'observation dans cette enquête.

Le transfert d'épargne est un comportement actif et non résiduel chez l'émigrant. Ce constat avait été celui de l'enquête de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) en 1975 qui a révélé que la proportion des émigrants qui transfèrent des fonds était de 89 %. Comparés aux autres immigrants résidant en France, il semble, comme le confirme la même enquête, que c'est parmi les Marocains que l'on trouve la plus grande proportion des "transférants" et « une très forte corrélation entre les basses qualifications et les transferts élevés ». Il est fort probable que ce comportement n'ait pas beaucoup changé compte tenu des difficultés rencontrées par ce profil de salariés pour s'intégrer dans les sociétés d'accueil.

### Montant des transferts

Signe de l'importance des transferts, 39,1 % des émigrants envoient plus de 10 000 dirhams par an. Cette proportion est relativement plus importante chez les émigrants originaires des villes (41,9 %) que chez ceux issus du milieu rural (34,6 %). Le montant annuel moyen est de 11 798 Dh, il est relativement plus élevé pour les originaires des villes (12 434 Dh) par rapport aux originaires des campagnes (10 808 Dh). 17,3 % ont transféré plus de 20 000 dirhams par an, les originaires des villes (18,9 %) sont légèrement plus nombreux que ceux issus des campagnes (14,8 %), ce qui représente des montants importants. Environ 60,7 % des émigrants envoient plus de 5 000 Dirhams par an, 23,9 % des émigrants envoient entre 2 000 et 5 000 dirhams.

### Périodicité des transferts

Les émigrants effectuent des transferts de fonds mensuels (36,5 %), ce qui dénote une forte propension à épargner et à transférer. 19,3 % des émigrants effectuent des envois irréguliers, 16,7 % une seule fois par an et 23,3 % entre deux et quatre fois par an.

Les urbains sont plus nombreux que les ruraux à envoyer de l'argent mensuellement et de façon

irrégulière. En revanche, un pourcentage relativement plus élevé des ruraux préfère envoyer les fonds une seule fois, 2 fois et 3 fois par an.

### Canaux des transferts

Les transferts sont surtout effectués via la Western Union (34,5 %) et la poste (31,4 %). Le recours aux banques ne concerne que 7,8 % des transférants. Enfin, 10 % des émigrants transfèrent directement eux-mêmes lors du retour au pays d'origine pour les vacances et 9,1 % le font par le biais d'un membre de leur famille ou d'amis.

Les originaires des villes ont relativement plus recours à la Western Union et à la banque pour leurs transferts que les ruraux, tandis que ces derniers dominent plutôt dans l'usage de la poste et le transfert par l'émigré

lui-même au moment du retour au pays, cela veut-il dire que l'émigré d'origine rurale vient régulièrement chaque année au pays pour y passer ses vacances ? ce qui serait moins le cas de l'émigré urbain.

Par pays de résidence actuelle, on relève que la Western Union demeure le canal le plus utilisé pour les transferts des émigrants résidant en Italie (57,6 %), en Allemagne (49,8 %), Tandis que la poste l'emporte pour ce qui est de la Belgique (44,8 %), l'Espagne (41,8 %), la Hollande (37,4 %) et la France (32,4 %). Le recours au canal bancaire est plus fréquent pour les émigrants en Allemagne (20 %), en France (12,3 %) et en Hollande (11,6 %). Le recours aux membres de la famille ou amis pour effectuer le transferts d'argent est plus important pour les émigrants résidant en Hollande (20,3 %), l'Italie, l'Espagne avec environ 10 % chacune et la France avec 8,1 %.

Tableau 4  
Moyens d'envoi des transferts par les émigrants (%) selon le pays de résidence actuel

Moyen d'envoi de l'argent au ménage	Pays de résidence actuel											Total
	Espagne	France	Allem.	Italie	Belg.	Holl.	Autre p. d'Europe	Canada	Etats-unis	Pays arabe	Autre pays	
Famille/amis	9,9	8,1	5,7	10,2	3,0	20,3		19,5		7,7		9,1
Poste	41,8	32,4	15,0	17,6	44,8	37,4	16,8	26,9	18,5	25,2	16,9	31,4
Banque	5,7	12,3	20,0	2,9	3,8	11,6	19,9	16,8	12,4	10,8		7,8
Western Union	23,4	31,8	49,8	56,7	36,0	19,5			28,3	26,3	55,0	34,5
Moneygram	3,2			4,3	2,9			24,6	40,7			2,9
Institution privée de transfert							25,4					0,2
L'émigré lui-même	12,0	7,6		5,9	9,6	11,2				30,0	28,1	10,0
Autre	1,7	2,8		0,7								1,3
ND	2,2	4,9	9,5	1,8			37,9	12,3				2,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages, 2006-2007.

### Receveur des transferts

Plus de 74 % des bénéficiaires sont des chefs de ménage, 8,5 % sont le père ou la mère de ces derniers, 5,8 % sont leurs frères ou sœurs et 5,3 % sont leurs conjoints.

### Les transferts en nature

46 % des migrants effectuent des transferts en nature. Ils prennent la forme de biens matériels comme les articles électroménagers, le mobilier, les voitures et

pièces détachées et autres cadeaux que le migrant ramène avec lui lors de ses retours au pays ou envoie avec des membres de sa famille et amis. Les ruraux (52,3 %) sont plus enclins à faire rentrer des biens que les urbains (42,5 %).

Il demeure, toutefois, difficile d'évaluer ces transferts qui, très probablement, sont appréciables. Selon une enquête (5) relativement ancienne (1990) sur l'impact des transferts des ressortissants marocains résidant à l'étranger, les transferts en nature représentaient 30 à 50 % des transferts financiers dans deux régions, Tadla au Centre et Nador au Nord.

### La contribution des transferts des émigrants à la réalisation des investissements par les ménages

Les migrants réalisent des investissements aussi bien au Maroc que dans le pays d'immigration. L'enquête de l'INSEA de 1998 a montré que 70 % d'entre eux ont réalisé un investissement au Maroc et 23,2 % à l'étranger. Au Maroc, le secteur de l'immobilier était largement dominant, avec 83 % des investissements. L'industrie n'a bénéficié que de 1,3 % des investissements, l'agriculture de 7,5 %, et les services de 8,2 %.

L'enquête sur « l'insertion socio-économique des Marocains résidant à l'étranger (MRE) dans les pays d'accueil » de 2005 est venue confirmer les résultats de l'enquête de l'INSEA, bien que dans des proportions différentes. Elle a montré, à son tour, que 56 % des MRE ont réalisé des investissements, localisés dans près de 4/5 des cas au Maroc, ce qui dénote une propension relativement élevée à investir. Ces investissements couvrent l'immobilier (87 %), le commerce (5,2 %), l'agriculture (4,1 %) ; l'industrie et le tourisme (2 %). Au niveau des intentions, 60,3 % des MRE envisageaient, alors, de réaliser des investissements au Maroc. Les déclarations d'investissement dénotent une diversification : l'immobilier (35,3 %), le commerce (34,0 %), l'agriculture (8,7 %), le tourisme (5,6 %) et l'industrie (5,4 %).

Avec l'Enquête sur les Niveaux de Vie des Ménages de 2006-2007, il s'agissait d'évaluer la contribution des migrants à la création d'une entreprise ou d'un commerce, ainsi qu'à la construction d'un logement

loué ou d'un local à usage professionnel par les ménages enquêtés. Toutefois, il y a lieu de souligner que cette enquête n'a pas posé de questions sur les investissements réalisés par les émigrants au Maroc. Elle s'est attachée plutôt à collecter des informations sur la contribution ou non des émigrants à la réalisation d'un investissement appartenant au ménage enquêté sous forme d'un commerce ou d'entreprise d'une part, et à la construction d'un logement loué ou d'un local à usage professionnel d'autre part. En raison donc de la différence de concepts utilisés ici, la comparaison avec les enquêtes précédentes, n'est pas immédiate.

Il en ressort que seulement 2,2 % des migrants ont contribué à la réalisation d'une entreprise ou d'un commerce pour le ménage récipiendaire et 1,8 % à la construction d'un logement destiné à la location. Ce constat montre bien que les transferts des émigrants sont essentiellement destinés à la satisfaction des besoins de consommation, plutôt qu'à l'investissement.

### Déterminants des transferts

Dans ce qui suit, certaines variables discriminantes, disponibles à travers l'ENVM 2006-2007, seront analysées pour identifier les éventuels déterminants ou relations avec les transferts. Il s'agit des variables socio-démographiques : genre, âge, état matrimonial, niveau d'instruction, durée de résidence et pays de séjour. En plus, des régressions logistiques seront utilisées pour approfondir le comportement des émigrants en matière de transferts.

#### Transferts et genre

Le projet migratoire intéresse aussi bien les femmes que les hommes mais la propension à émigrer demeure différenciée selon le sexe. Selon les résultats de l'ENVM 2006-2007, presque trois migrants sur 10 sont des femmes (29,6 % seulement des émigrants étaient des femmes contre 70,4 % d'hommes). Cette différence est principalement due au fait que la migration féminine était rare par le passé.

(5) GERA 1994, « Etude localisée sur l'impact des transferts des résidents marocains à l'étranger », Rapport final, Rabat, Faculté des Lettres.



Une telle évolution est bien évidemment déterminante sur la variation des transferts selon le genre. Il est normal de relever que la proportion des femmes ayant transféré des fonds au Maroc est relativement plus faible (38,4 %) que celle des hommes (62,6 %). En outre, le montant annuel moyen des transferts effectués, qui est globalement de 11 798 dirhams, est relativement plus faible chez les femmes que chez les hommes (10 113 dirhams contre 12 274 Dirhams respectivement).

Parallèlement à cette différenciation relative à la fréquence des transférants et au montant annuel moyen transféré selon le genre, il faut noter que les faibles montants des transferts sont beaucoup plus le fait des femmes que des hommes. 28,4 % de femmes ont transféré moins de 2000 dirhams au cours de l'année précédant l'enquête, contre 11,8 % pour les hommes. En revanche, les montants de transferts plus élevés concernent relativement plus les hommes que les femmes.

Ceci s'explique en partie par le fait qu'en dépit d'une migration féminine autonome de plus en plus importante, la femme marocaine est restée, pour longtemps, fondamentalement l'acteur culturel de l'immigration et l'homme son acteur économique. En effet, l'image de référence de la femme marocaine émigrée a été pendant les premières décennies du regroupement familial, une image de mère de famille et donc inactive. Son entrée en activité dans l'espace économique des pays d'accueil constitue un phénomène nouveau, intervenu beaucoup plus tard que l'homme, et par conséquent sa visibilité dans cet espace n'est devenue effective que durant les dernières décennies.

### *Transfert et âge des émigrants*

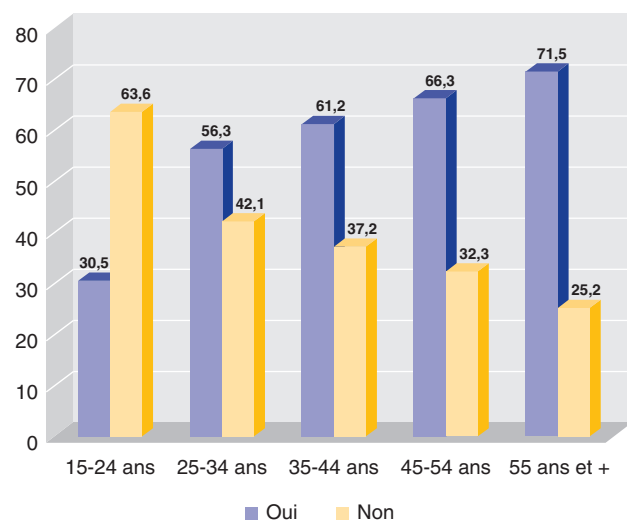
Etant essentiellement liée au travail et aux études, l'émigration demeure un projet de jeunes, 53,4 % des émigrants ont moins de 34 ans, mais environ 29,5 % se situent dans la tranche d'âge des 35-44 ans. Au-delà de cet âge, l'émigration concerne 17 % des émigrants, ce qui est normal pour une émigration de travail. Seuls 4,2 % des émigrants ont plus de 55 ans et concernent essentiellement le regroupement familial.

De nettes différences entre les sexes apparaissent. Les émigrantes partent plus jeunes. Ainsi, les femmes émigrantes de moins de 35 ans représentent 61,3 % contre 51,1 % pour les hommes. La migration est donc

plus individuelle ou "personnalisée" chez les hommes : recherche d'un emploi ou études ; elle est beaucoup plus familiale pour les filles.

La proportion des émigrants transférant des fonds au Maroc augmente au fur et à mesure que l'âge augmente. Elle est la plus faible chez les 15-24 ans (30,5 %) et la plus élevée chez les 55 ans et plus (71,5 %). En outre, le montant annuel moyen des transferts tend vers la hausse avec l'âge des émigrants. Ce sont les émigrants âgés de 55 ans et plus qui transfèrent le plus d'argent, probablement en raison de la responsabilité partielle ou totale qu'ils ont vis-à-vis de leur ménage ou pour des raisons de retraite ou de préparation de leur retour au Maroc. En effet, le montant annuel moyen transféré par les émigrants de cette tranche d'âge est le plus élevé (14 942 dirhams) et dépasse la moyenne nationale (11 798 dirhams), suivi par le montant annuel moyen de la tranche d'âge des 45-54 ans (14 443 dirhams), tandis que les montants annuels moyens des transferts des émigrants en début de carrière sont les plus bas. Ceci est particulièrement vrai pour la tranche d'âge des 15-24 ans dont le montant annuel moyen se situe à 8 746 dirhams. Par ailleurs, la répartition des montants de transferts par âge montre que les plus petits montants sont beaucoup plus le fait des jeunes émigrants alors que les montants élevés concernent des proportions relativement importantes d'émigrants âgés ou mûrs.

**Graphique 1: Transfert de l'argent au ménage par les émigrants (%) selon l'âge**



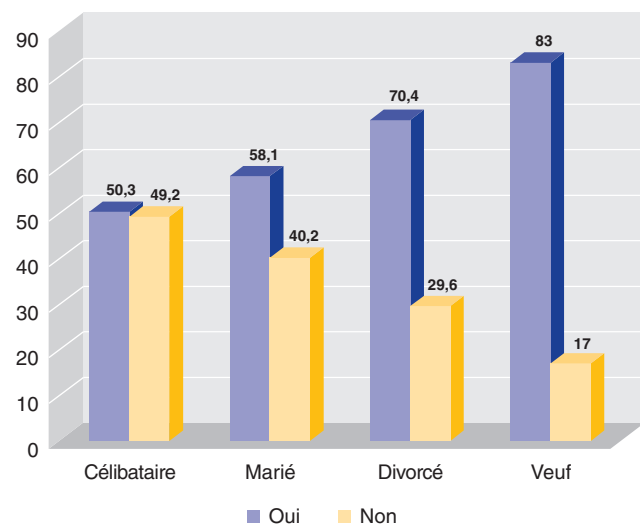
Cela peut se comprendre chez les jeunes émigrants, le fait de faire des transferts élevés réduit les chances de réaliser un projet ; sans doute du fait d'une compétition entre transferts et projets pour l'usage sur place des économies. La propension à épargner en vue d'investir demeure très forte chez les émigrants jeunes fragilisés par leur statut juridique (souvent en situation irrégulière) et confortés par une situation n'impliquant pas de charges familiales.

### *Transfert et état matrimonial*

Au moment de la migration, la plupart des émigrants, jeunes pour la plupart, étaient célibataires (52,8 %) et 44,6 % étaient mariés. La proportion des divorcés et des veufs était de 2,7 %. Si la plupart des émigrants étaient célibataires avant l'émigration, seulement 32,6 % d'entre eux ont gardé ce statut au moment de l'enquête, contre 61 % en union. Des différences significatives sont observées selon le milieu d'origine des émigrants. Les célibataires sont plus présents chez les migrants d'origine urbaine que chez les originaires des campagnes (34,2 % contre 29,7 % respectivement). En revanche, les proportions d'émigrants mariés au moment de l'enquête sont relativement plus élevées pour les originaires des campagnes que pour ceux de l'urbain.

Les transferts varient significativement selon l'état matrimonial des émigrants au moment de l'enquête. Les proportions des transférants sont relativement plus faibles chez les célibataires dont 50,3 % ont effectué des transferts au cours de l'année précédant l'enquête et plus élevées chez les veufs dont la proportion correspondante se situe à 83 % suivis par les divorcés avec 70,4 % sachant que ces deux catégories ne représentent que 2,7 % des émigrants enquêtés comme on a pu le voir ci-dessus. Dans le cas des émigrants célibataires, la faiblesse de la fréquence des transferts est en partie liée à leur charge familiale relativement limitée et probablement aux préparatifs à la vie en état d'union. Dans le cas des veufs, ce sont en général des personnes âgées et à charge familiale importante qui effectuent le plus de transferts. Les mariés se situent dans une situation intermédiaire avec une proportion d'émigrants ayant effectué des transferts (58,1 %) légèrement plus élevée que celle des célibataires et ce, en raison de l'existence d'émigrants vivant en famille dans le pays d'accueil.

Graphique 2 : Transfert de l'argent au ménage par les émigrants (%) selon l'état matrimonial



La distinction selon les montants transférés au cours de l'année précédant l'enquête et l'état matrimonial des émigrants fait ressortir des différences très significatives. Les émigrants en état de divorce sont ceux qui effectuent le plus de transferts. En effet, le montant annuel moyen des transferts correspondant (17 118 dirhams) dépasse largement la moyenne nationale. Les mariés viennent en seconde position avec un montant annuel moyen de 12 639 dirhams, sachant qu'ils constituent le gros de l'échantillon enquêté, ensuite, les veufs puis les célibataires.

### *Transfert et niveau d'éducation des émigrants*

Les personnes sans instruction représentent une faible proportion des partants : 17,3 %. A l'opposé, ceux qui ont fréquenté l'enseignement supérieur représentent 15,6 %, en général des licenciés des facultés des lettres ou sciences qui ont du mal à s'insérer dans le marché domestique de l'emploi, ce qui dénote les pertes que subit le pays en termes de fuite des cerveaux du fait de cette migration dont les acteurs travaillent en général dans des secteurs peu qualifiants. Entre ces extrêmes, on relève l'importance des migrants qui ont fréquenté le secondaire (39,6 %), ce qui dénote, globalement, que les candidats au départ se recrutent de plus en plus parmi des personnes instruites, voire parmi les compétences.

Le niveau scolaire des émigrants est relativement meilleur comparé à l'ensemble de la population du Maroc, ce qui ne peut qu'aviver les craintes de ceux qui pensent que l'exode des compétences appauvrit le pays. En effet, le RGPH de 2004 enregistre une proportion de 42,7 % de personnes qui n'ont pas fait d'étude. Le pourcentage des personnes ayant acquis un niveau d'instruction primaire s'élève à 26,8 %. Ce qui n'est le cas ni du collégial, ni du secondaire ni du supérieur où l'émigration prélève un tribut très élevé.

Le niveau d'éducation est probablement l'une des variables les plus déterminantes dans la fréquence des transferts effectués par les émigrants. Il ressort des données recueillies que la proportion des émigrants ayant effectué des transferts diminue avec le relèvement du niveau d'éducation qui entraîne, probablement, une augmentation de la dépense et de l'épargne de l'émigrant dans le pays d'accueil. Ainsi, les sans niveau d'éducation sont en proportion les plus nombreux à déclarer avoir effectué des transferts de fonds au Maroc (63,3 %) durant l'année précédant l'enquête, suivis par ceux disposant du niveau primaire (59,9 %). Par contre, les titulaires du niveau secondaire et surtout du niveau supérieur affichent les proportions les plus faibles en tant que transférants de fonds, soit, respectivement, 53,7 % et 42,7 %.

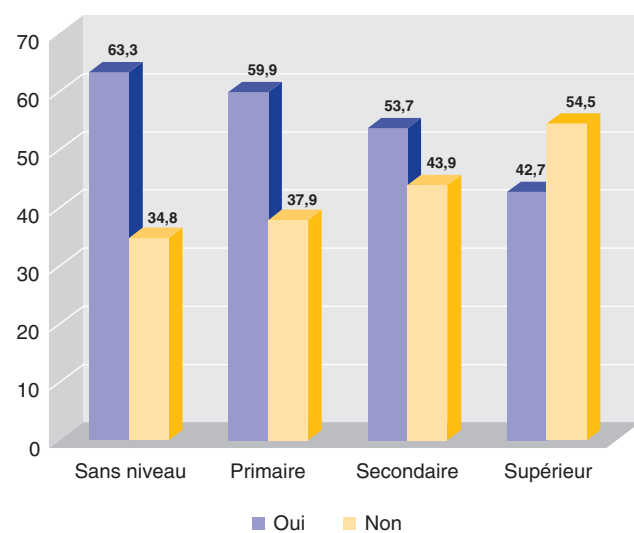
Si les montants annuels transférés par les émigrants qui ont un niveau de scolarisation primaire sont en moyenne supérieurs à ceux qui sont sans niveau d'éducation, ils baissent significativement pour ceux qui ont un niveau secondaire et pour ceux qui ont fait des études supérieures. Cette distinction apparaît également au niveau de la répartition des émigrants selon les tranches de montants de transferts et le niveau d'éducation dans la mesure où les montants élevés, à partir de 15 000 dirhams et plus, sont relativement le fait des sans niveau d'instruction et de ceux ayant atteint le niveau primaire. Par contre, les montants faibles de transferts de moins de 15 000 dirhams sont relativement plus le fait des émigrants disposant du niveau secondaire et surtout du supérieur. Cette situation est beaucoup plus prononcée au niveau de la tranche des transferts 2000-5000 dirhams. Une explication possible est que les migrants les plus instruits ou hautement qualifiés transfèrent moins d'argent au pays d'origine parce qu'ils sont plus susceptibles d'amener les membres de

leur famille et de s'installer dans leur pays d'accueil et ils sont moins préoccupés par tout retour éventuel dans leur pays d'origine. En revanche, les migrants sans niveau d'instruction ou peu instruits ont tendance à envoyer plus parce que leur migration est plus de nature temporaire et ils sont plus soucieux de retourner chez eux. Cette corrélation entre les basses qualifications et les transferts élevés reflète certainement les difficultés rencontrées par ce profil de migrants pour s'intégrer dans les sociétés d'accueil comparés aux migrants relativement plus instruits.

Dans ce cadre, Richard Adams Jr. H a constaté, en 2008, que les pays qui exportent une part plus importante de migrants hautement qualifiés (diplômés) reçoivent moins de transferts de fonds par habitant que les pays qui exportent une plus grande proportion de migrants peu qualifiés. Il a montré également qu'une augmentation de 10 % de la part des migrants hautement qualifiés d'un pays aurait réduit le montant des envois de fonds par habitant reçus de 11,2 % à 19,7 %, tandis qu'une augmentation de 10 % de la part des migrants peu qualifiés augmentera le niveau des envois de fonds reçus de 9,1 % à 19,8 %.

La plupart des émigrants qui ont fréquenté l'école ont atteint le plus haut niveau d'étude au Maroc : 93,6 % contre 6,4 % à l'étranger. Selon le milieu d'origine, ce

Graphique 3 : Transfert de l'argent au ménage par les émigrants (%) selon le niveau scolaire



sont les émigrants originaires des villes qui ont le plus achevé leurs études à l'étranger avec 9,2 %. De ce fait, il est normal de relever que les émigrants ayant terminé leurs études au Maroc sont les plus nombreux en proportion à transférer de l'argent (57 %) d'un montant annuel moyen de 11 788 Dh alors que cette proportion n'est que de 31,1 % parmi ceux ayant atteint le plus haut niveau d'éducation à l'étranger, mais avec un montant annuel moyen relativement plus élevé : 12 006 Dh.

Le niveau de formation élevé des émigrants, est confirmé par le pourcentage de ceux ayant suivi des cours de formation professionnelle : plus de 8 % des émigrants disposent d'une qualification professionnelle, essentiellement urbaine. Ces départs, qui sont une perte pour le pays, résultent de l'inadéquation entre la formation et l'emploi et les difficultés d'insertion dans le marché du travail local. La formation professionnelle et la formation continue pourraient, néanmoins, faciliter la réinsertion des émigrants.

Si les émigrants n'ayant pas bénéficié de formation professionnelle sont les plus nombreux à effectuer des transferts : 56 % contre 49 % dans le cas contraire, ces derniers enregistrent un montant annuel moyen des transferts (12 125 Dh) relativement plus élevé que celui des premiers (11 770 Dh).

### *Transferts et durée de résidence*

Selon les résultats de l'ENVM de 2006-2007, un peu plus du tiers des émigrants (34,4 %) ont une ancienneté migratoire de moins de 5 ans et un peu moins d'un tiers (30,8 %) entre 5 et 9 ans. Plus des trois quarts (76,4 %) d'entre eux ont séjourné à l'étranger pour une durée de moins de 15 ans et près des deux tiers (65,2 %) inférieure à 10 ans.

L'ancienneté migratoire diffère peu selon le milieu de résidence avant le départ. Les migrants d'origine urbaine se concentrent le plus dans les courtes durées de séjour. Ils se recrutent essentiellement dans les flux récents d'émigration marqués par une forte proportion de migrants en situation irrégulière.

La durée de séjour varie selon le pays de destination. Les nouvelles destinations : Espagne, Italie se caractérisent par les durées courtes de séjour en comparaison avec les destinations traditionnelles : la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne.

Les transferts financiers dépendent de la durée de séjour à l'étranger. Les émigrants sont relativement moins nombreux à envoyer de l'argent dans les premières années suivant leur départ puisque leur installation n'est pas définitive et qu'ils n'ont pas encore d'emploi stable, ou un emploi qui leur convient. En outre, le montant annuel moyen des transferts effectués par cette catégorie de migrants récents est inférieur à la moyenne nationale.

Environ 45,2 % des émigrants ayant séjourné moins de 5 ans à l'étranger effectuent des transferts et 59,7 % de ceux qui comptent entre 5 et 9 ans de séjour. Les montants annuels moyens des transferts correspondants sont, respectivement, de 11 418 Dh et de 10 266 Dh. Les proportions des émigrants qui envoient de l'argent augmentent dans un premier temps avec la durée de séjour pour atteindre un maximum de 66,9 % pour les séjours de 15-19 ans et diminuent légèrement à partir de 20-24 ans de séjour.

Les montants annuels moyens transférés varient significativement en fonction de la durée de séjour et ont tendance à augmenter au fur et à mesure de l'allongement de la durée de séjour. L'importance du montant annuel moyen des transferts au niveau des émigrants ayant séjourné entre 25-29 ans à l'étranger (21 102 Dh) pourrait s'expliquer par l'incertitude de la période de récession économique et de chômage qu'a connue la seconde moitié des années 1970, suite à décision de la fermeture brutale des frontières de l'union européenne à l'immigration de travail. Les émigrants transféraient plus par mesure de précaution dans la perspective d'une réinstallation éventuelle dans le pays d'origine. Quant à la faiblesse du montant annuel moyen des transferts pour une durée de séjour de 30 ans et plus (11 969 Dh), elle s'explique par le fait qu'il s'agit de personnes âgées appartenant aux vagues migratoires des années antérieures à la décennie soixante, souvent à la retraite, ayant un revenu faible et relativement moins de personnes à charge au pays d'origine.

### *Transferts et pays de séjour*

L'Espagne demeure la principale destination des émigrants actuels avec 28,9 %, en raison de la proximité géographique et de certains liens historiques avec le

Maroc. L'importance de l'Espagne comme pays récepteur des émigrants s'explique aussi par la forte présence de migrants marocains en situation irrégulière. La France vient en seconde position avec 25,2 %, suivie par l'Italie avec 20,2 %. Mais en 2009, la plus forte communauté de MRE continue à résider en France, avec 1,2 million de personnes, devant l'Espagne (800.000) et l'Italie (550.000).

La Belgique (7,3 %), les pays arabes (5,4 %) et la Hollande (4 %) arrivent loin derrière. Nouvellement apparus sur la scène migratoire, les Etats-Unis et le Canada drainent, respectivement, 2,2 % et 1,2 %.

L'Espagne a exercé une grande attraction sur les migrants du milieu rural (38,4 %), suivie par l'Italie (23,3 %), la France (17,3 %) et la Belgique (11,3 %). En revanche, les originaires des villes sont moins séduits par l'Espagne (23,8 %), mais relativement plus par la France (29,3 %). L'Italie se place en troisième position en attirant 18,6 % d'entre eux.

La répartition de l'ensemble des transferts par pays reflète, en partie, l'importance du stock migratoire dans les pays d'accueil. L'Espagne, l'Italie et la France, principaux pays émetteurs des transferts financiers effectués par les MRE, enregistrent les proportions les plus élevées d'émigrants transférant de l'argent au Maroc avec respectivement 30,5 %, 23,1 % et 21,8 % de l'ensemble des émigrants. Les pays arabes (6,7 %) ainsi que la Belgique (6,3 %) arrivent bien loin derrière.

Si on raisonne par pays, les proportions des transférants, par rapport à ceux ayant déclaré ne pas avoir effectué de transferts au cours de l'année précédant l'enquête de 2006-2007, sont les plus élevées dans les pays arabes avec 69,4 %, suivis par la Hollande (65,4 %) et l'Italie (63,7 %), l'Espagne (58,4 %). Cette proportion est la plus faible au Canada (32,3 %) et aux Etats-Unis (38 %).

Le montant annuel moyen transféré par émigrant varie aussi selon le pays d'accueil. Il est le plus élevé pour les émigrants installés aux Etats-Unis (16 121 Dh) qui arrivent en tête, suivis par ceux de l'Allemagne (13 727 Dh), de l'Italie (13 650 Dh), des pays arabes (12 753 Dh) et de la France (12 592 Dh). En revanche, le Canada (8 727 Dh), la Belgique (9 294 Dh), l'Espagne (9 726 Dh) et la Hollande (10 761 Dh) se

situent au niveau le plus faible des pays émetteurs des transferts étant inférieurs à la moyenne nationale.

### *Résultats de l'analyse multivariée*

Des régressions logistiques ont été effectuées pour les transferts d'argent et les transferts en nature chez les émigrants. Le but était de présenter les déterminants de ces comportements et les caractéristiques des migrants qui constituent une source de devises pour l'économie du pays. On a effectué, séparément, des régressions pour les transferts élevés (plus de 10 000 dirhams par an). Les transactions importantes étant censées être plus sélectives et contribuer mieux à la consommation ou à l'investissement.

La probabilité d'effectuer des transferts d'argent est nettement plus élevée chez les hommes, elle équivaut à 2,8 fois celle des femmes. Ceci tient au fait, qu'en dépit de la progression de la migration féminine autonome, l'homme reste le vecteur économique principal de la migration internationale.

Les enfants du chef de ménage ont tendance à transférer moins que le conjoint du chef de ménage. Cette tendance trouve son explication dans le fait que la responsabilité du conjoint en termes d'entretien du ménage est plus grande que celle des descendants. Cette responsabilité revêt des dimensions sociales psychologiques et juridiques.

Curieusement, les personnes sans instruction ont une probabilité de transférer de 26 % supérieure à celle de ceux qui ont fréquenté l'enseignement supérieur. Ce paradoxe reste apparent. En effet, les migrants sans instruction ont moins de chances que ces derniers d'être intégrés dans la société d'accueil, d'associer leurs conjoints et enfants à la réalisation de leur projet migratoire et ont donc des motifs familiaux pour transférer.

Par rapport à la France, les probabilités de transfert sont plus élevées pour l'Espagne, l'Italie et les pays arabes, respectivement de 1,4 fois, 1,8 fois et 3,1 fois.

Lorsqu'on considère les transferts importants, outre les variables précédentes (sexe et lien de parenté), le pays où l'on a fait les études a une influence significative. Le fait d'avoir fait ses études au Maroc diminue les chances d'envoyer des transferts annuels moyens

Tableau 5  
**Résultats des modèles de régression logistiques**

Variables explicatives	Variable indépendante : effectuer des transferts d'argent		Variable indépendante : effectuer des transferts d'argent supérieurs à 10 000 Dh par an		Variable indépendante : effectuer des transferts en nature	
	Sig.	Exp. (B)	Sig.	Exp. (B)	Sig.	Exp.(B)
<b>Sexe (Var. de Réf.: sexe féminin)</b>						
Sexe masculin	0,000	2,861	0,001	2,207	0,000	2,578
<b>Lien de parenté (Var. de Réf.: conjoint du CM)</b>						
Fils-fille	0,001	0,292	0,000	0,230	0,000	0,543
Petit-fils	0,078	0,124	0,999	0,000	0,070	0,380
Père-mère	0,812	1,263	0,519	0,623	0,454	0,666
Frère-soeur	0,139	0,514	0,000	0,135	0,001	0,507
Beau-fils/belle fille	0,334	0,354	0,999	0,000	0,039	0,112
<b>Niveau d'instruction (Var. de Réf. : supérieur)</b>						
Sans niveau	0,064	1,633	0,225	0,717	0,353	1,140
Primaire	0,280	1,287	0,689	1,111	0,000	1,636
Secondaire	0,226	1,294	0,486	1,198	0,277	1,165
<b>Lieu d'étude (Var. de Réf. : Etranger)</b>						
A étudié au Maroc	0,242	1,465	0,030	0,360	0,542	0,849
<b>Pays d'accueil (Var. de Réf. : France)</b>						
Espagne	0,086	1,415	0,000	3,529	0,000	1,637
Allemagne-Pays-Bas	0,155	1,467	0,010	2,476	0,000	3,091
Italie	0,006	1,837	0,000	8,330	0,003	1,616
Belgique	0,975	1,009	0,494	1,361	0,000	4,031
Autres pays	0,972	0,989	0,000	5,615	0,772	0,909
Pays arabes	0,001	3,126	0,000	5,273	0,000	3,963
<b>Etat matrimonial (Var. de Réf. : Célibataires)</b>						
Mariés	0,701	1,069	0,002	1,880	0,242	1,126
Divorcés ou veufs	0,098	1,919	0,023	2,707	0,007	2,034
Age	0,000	1,178	0,119	1,078	0,002	1,059
Age au carré	0,000	0,998	0,294	0,999	0,017	0,999
Durée de résidence	0,004	1,052	0,293	1,019	0,000	1,038
Durée de résidence au carré	0,000	0,999	0,545	1,000	0,000	0,999
Constant	0,000	0,021	0,011	0,071	0,000	0,078

Source : HCP, Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages, 2006-2007.

supérieurs à 10 000 dirhams de 64 % par rapport à ceux ayant fait leurs études à l'étranger.

Il en est de même pour le pays d'accueil. Les migrants en Italie, en Espagne, dans les pays arabes, en Allemagne et en Hollande ont une probabilité de transférer un montant annuel moyen supérieur à 10 000 dirhams plus élevée, respectivement, de 8,3 fois, 5,2 fois, 3,5 fois et 2,4 fois de ceux qui sont en France.

De son côté, le statut matrimonial n'est pas dénué d'impact. Les personnes mariées, divorcées ou veuves transfèrent des montants plus importants que les célibataires. Les chances sont de 1,8 fois et de 2,7 fois supérieures respectivement. Le fait que les mariés aient une probabilité forte de faire des transferts importants est sans doute lié au fait que beaucoup vivaient seuls à l'étranger et transféraient de l'argent probablement en préparation de leur retour.

Le sexe a une influence positive, toutes choses étant égales par ailleurs, sur le fait d'effectuer des transferts en nature ; les hommes ont plus de chance de le faire que les femmes. L'effet du lien de parenté est le même que pour les transferts d'argent.

Les migrants ayant un niveau primaire ont plus de chances d'envoyer des biens que ceux dotés du niveau supérieur. La probabilité est de 63 % supérieure chez les premiers.

Le rôle du pays d'immigration est semblable à celui des transferts d'argent. Les migrants résidant en Belgique, Allemagne et Hollande, en Espagne et en Italie ont un léger effet favorable sur ceux de la France, surtout pour ce qui est de la Belgique.

Cette étude montre que les transferts contribuent au Maroc à l'augmentation des revenus des ménages et à la réduction de la pauvreté. Les enquêtes nationales sur les niveaux de vie des ménages font ressortir qu'il en a toujours été ainsi. Selon les données récentes de 2006-2007, les flux des transferts des MRE en entrée ont permis à 348 mille personnes de sortir de la pauvreté en réduisant de 1,2 point le taux de pauvreté monétaire à l'échelle nationale, 211 mille ruraux et 137 mille urbains ont pu ainsi échapper à la pauvreté grâce aux transferts des MRE, soit l'équivalent de 1,2 point et de 1 point respectivement.

A titre comparatif, les flux des transferts en entrée ont permis de réduire le taux de pauvreté de 0,8 point (0,4 point dans l'urbain et 1 point dans le rural) en 1990-1991 et de 1,3 point (1,3 point dans l'urbain et 1,3 point dans le rural) en 1998-1999. Les transferts des MRE ont permis, également, à 161 000 personnes de sortir de la pauvreté en réduisant de 0,6 point le taux de pauvreté (respectivement 0,6 point dans l'urbain et 0,6 point dans le rural) en 2000-2001.

On relève une tendance vers la baisse de l'incidence des transferts des MRE sur la pauvreté, autrement dit une tendance vers la réduction des transferts des MRE perçus par les ménages.

En termes d'apport à la réduction de la vulnérabilité, les données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 2006-2007 permettent de constater que les transferts des MRE ont permis à 193 000 individus (105 000 urbains et 88 000 ruraux) d'échapper à la vulnérabilité, en réduisant le taux de vulnérabilité de 0,7 point (respectivement une réduction de 0,6 point et de 0,7 point pour chacun des deux milieux de résidence).

On constate également que ce ne sont pas les pauvres qui bénéficient le plus des transferts des MRE ni les vulnérables, mais plutôt les couches sociales moyennes et aisées. Ceci se traduit au niveau du montant moyen des transferts par personne (11,3 Dh par personne pour la classe pauvre contre 232 Dh pour la classe moyenne et 909 Dh pour la classe aisée) ou de la part des transferts dans la dépense annuelle moyenne par personne (0,4 % pour les pauvres contre 3,4 % pour les aisés). Le même constat est valable par milieu de résidence.

Les transferts de fonds varient en fonction des variables telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, la durée de séjour, le pays d'accueil, etc.

La proportion des femmes ayant transféré des fonds au Maroc est relativement plus faible que celle des hommes. En outre, le montant annuel moyen des transferts effectués, qui est globalement de 11 798 dirhams, est relativement plus faible chez les femmes que chez les hommes.

La proportion des émigrants transférant des fonds au Maroc augmente avec l'âge. De plus, le montant annuel

moyen des transferts tend vers la hausse ; ce sont les émigrants âgés de 55 ans et plus qui transfèrent le plus d'argent et le montant annuel moyen qu'ils transfèrent est le plus élevé (14 942 dirhams).

Les transferts varient significativement selon l'état matrimonial des émigrants. Les proportions des transférants sont relativement plus faibles chez les célibataires dont 50,3 % ont effectué des transferts et plus élevées chez les veufs dont la proportion correspondante se situe à 83 %, suivis par les divorcés avec 70,4 %. Les mariés se situent dans une situation intermédiaire avec une proportion d'émigrants ayant effectué des transferts (58,1 %) légèrement plus élevée que celle des célibataires.

La distinction des montants transférés selon l'état matrimonial des émigrants fait ressortir un différentiel significatif à cet égard. Les émigrants en état de divorce sont ceux qui effectuent le plus de transferts. Les mariés viennent en seconde position avec un montant annuel moyen de 12 639 dirhams, ensuite, les veufs puis les célibataires.

Le niveau d'éducation est probablement l'une des variables les plus déterminantes dans la fréquence des transferts. La proportion des émigrants ayant effectué des transferts diminue avec le relèvement du niveau d'éducation. Si les montants annuels transférés par les émigrants qui ont un niveau de scolarisation primaire sont en moyenne supérieurs à ceux qui n'ont pas de niveau d'éducation, ils baissent significativement pour ceux qui ont un niveau secondaire et pour ceux qui ont fait des études supérieures.

Les émigrants n'ayant pas bénéficié de formation professionnelle sont les plus nombreux à effectuer des transferts, alors qu'ils enregistrent un montant annuel moyen des transferts inférieur (11 770 Dh) à ceux qui ont l'opportunité d'avoir cette formation (12 125 Dh).

Par ailleurs, on a pu relever l'influence d'autres variables sur l'envoi des fonds comme la durée de séjour et le pays d'accueil. En effet, les transferts financiers dépendent de la durée de séjour des émigrants à l'étranger. Ces derniers sont relativement moins nombreux à envoyer de l'argent dans les premières années suivant leur départ et le montant annuel moyen des transferts qu'ils effectuent est inférieur à la moyenne nationale.

Ainsi, les montants annuels moyens transférés varient significativement en fonction de la durée de séjour et ont tendance à augmenter au fur et à mesure de son allongement.

De son côté, la répartition de l'ensemble des transferts par pays reflète en partie l'importance du stock migratoire dans les pays d'accueil. L'Espagne, l'Italie et la France, principaux pays émetteurs des transferts financiers effectués par les MRE, enregistrent les proportions les plus élevées d'émigrants transférant de l'argent au Maroc.

Le transfert annuel moyen par émigrant varie aussi selon le pays d'accueil. Il est le plus élevé pour les émigrants installés aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie, dans les pays arabes et en France. En revanche, le Canada, la Belgique, l'Espagne, et la Hollande se situent au niveau le plus faible, inférieur à la moyenne nationale.

L'étude a bien montré l'impact positif des transferts des MRE sur le niveau de vie des ménages. Partant de là et à première vue, on peut dire que les transferts sont une source potentielle importante pour financer le développement et aider à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Cette potentialité ne peut se réaliser, néanmoins, que sous un certain nombre de conditions, comme elle comporte un certain nombre de risques qui restent, néanmoins, difficiles à prévoir, à mesurer et à maîtriser. Les conditions en question sont notamment celles relatives aux déterminants de l'utilisation des transferts : rien ne garantit a priori un usage prioritaire des transferts en faveur des objectifs économiques et sociaux du développement.

Plus encore, rien ne garantit que les transferts ne portent un certain nombre de préjudices et d'effets sociaux négatifs comme la dépendance et le risques de la non durabilité des envois et de leurs effets positifs. L'instabilité économique et financière que connaît le monde développé et l'instabilité politique que vit actuellement le monde arabe peuvent renforcer ces incertitudes, même dans le scénario de la continuité de l'émigration internationale. Est-ce que (et comment) les différents acteurs économiques et sociaux peuvent agir pour maximiser l'impact positif des transferts et en minimiser les effets négatifs ? Là est la question centrale du débat sur la relation entre transferts et développement ■



## Bibliographie

- Bensaïd Mohammed, Ibourk Aomar 2008, «Impact Social des Transferts de Fonds des Marocains Résidant à l'Étranger», *Une revue de littérature*, UNICEF
- SOUDI K., TETO A. 2003, «Contribution of Remittances from Moroccans Residing Abroad to Poverty Reduction: Comparative Analysis of Different Sources of Remittances: The Case of Morocco», Regional Conference on Arab Migration in A Globalized World, Cairo, Egypt, 2-4 september.
- SOUDI K., TETO A. 2004, «Contribution des transferts des Marocains resident à l'étranger à la réduction de la pauvreté : analyse comparative entre différentes sources des transferts – cas du Maroc», Fifth Mediterranean Social and Political Research Meeting, Florence, 24-28 mars.
- TETO A. 2006, «Transferts et Niveaux de vie : de la solidarité sociale et de la consolidation des liens à l'allègement de la pauvreté», *Cahiers du Plan*, n° 10, novembre 2006.
- ADAMS R.H., 2004, «Remittances and Poverty in Guatemala», World Bank Policy Research, *Working Paper*, n° 3418.
- ADAMS R.H. 2005 a, «International Remittances and the Household: Review of Global Evidence», paper presented to the African Economic Research Consortium, Nairobi, Kenya.
- ADAMS R.H. 2005b, «Remittances, household expenditure and investment in Guatemala», Policy research, *Working Paper* 3532, Washington, D.C., The World Bank.
- ADAMS R.H. 2006b, «Do remittances reduce poverty?», id21 insights, <http://www.id21.org/insights/insights60/art01.html> (consulté le 10 nov. 2007).
- ADAMS R.H. 2003, «International migration, remittances and poverty in developing countries», World Bank Policy Research, *Working Paper*, n° 3179, Washington, D.C.
- ADAMS R.H. J. 2005, «Do International Migration and Remittances Reduce Poverty in Developing Countries?» *World Development* 33(10), p. 1645-1669.
- BOURCHACHEN J. 2000, «Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté: cas du Maroc», communication au colloque de l'International Association for Official Statistics: «Statistique, développement et droits de l'homme», Montreux 4-8 septembre 2000.
- DE HAAS H. 2003, Migration and Development in Southern Morocco. The Disparate SocioEconomic Impacts of Out-Migration on the Todgha Oasis Valley. Unpublished PhD Thesis, Radboud University, Nijmegen.
- DE HAAS H. 2006, «Migration, remittances and regional development in Southern Morocco», *Geoforum*, p. 565-580.
- DE HAAS H. 2007, «The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions: a review of the empirical literature», IMI, University of Oxford.

## L'infécondité au Maroc

### Facteurs socioéconomiques de différentiation



*Avec les progrès de la science, le contrôle des naissances est devenu plus facile et le choix de ne pas avoir d'enfant est devenu possible. Mais aussi la possibilité d'en avoir s'est élargie avec la procréation médicalement assistée: insémination artificielle, fécondation in vitro, gestation pour autrui (mères porteuses), etc. Mais en plus des aspects purement biologiques, avoir des enfants ou ne pas en avoir relève d'une construction sociale; dans un contexte où la fécondité continue de déterminer le statut des femmes et où toute remise en question de la fonction de procréation mène à une certaine marginalisation. Il y a aussi une dimension psychosociale, du fait que le couple n'est souvent normal aux yeux de la société qu'avec la venue au monde d'enfant.*

*Ainsi, le fait de ne pas avoir d'enfant n'est pas synonyme d'infécondité. Celle-ci constitue une des manifestations de la deuxième révolution démographique en Europe (1). Qu'en est-il du Maroc ?*

Par Issam CHIADMI, HCP

Depuis l'indépendance, le Maroc a connu, et continue de connaître, des changements démographiques très importants dont essentiellement une baisse rapide de la fécondité. Ainsi, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 7,2 enfants par femme en 1962 à 2,2 en 2010, suite à un ensemble de facteurs (sociaux, économiques, culturels, etc.).

Parallèlement, les proportions et les effectifs des femmes non célibataires sans enfant né vivant ont augmenté même parmi les femmes à la fin de leur vie féconde (45-49 ans) pour lesquelles elles sont passées de 5,7 % à 6,8 % entre 1982 et 2004, soit une progression du nombre de femmes concernées par ce phénomène d'environ 20 mille à près de 46 mille. S'agit-t-il de femmes ayant fait délibérément ce choix ? Ou s'agit-t-il de femmes ayant, pour une raison ou une autre, été contraintes à être dans cette situation ? Quel est leur profil socioéconomique ?

C'est l'objet de cette étude qui, dans une première étape, essayera de donner un aperçu succinct sur la

revue de la littérature en la matière et de présenter une définition adéquate de l'infécondité, et, dans une deuxième étape, traiter de la question de l'infécondité sur la base de l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale (EPSF) 2003-2004, afin de pouvoir mesurer la prévalence de ce phénomène à travers l'espace et sur le territoire national et selon les catégories socioéconomiques des femmes. Enfin, un essai d'identification parmi les femmes infécondes de celles qui le sont par choix et celles qui le subissent par contrainte sera présenté en guise de conclusion.

Il n'est donc pas surprenant que la proportion des femmes sans enfant a augmenté dans beaucoup de ces pays. En France, par exemple, elle est passée de 10 %

(1) La hausse de l'infécondité est une tendance à peu près générale en Europe dans les générations au-delà de 1950, sauf en France, où elle est très limitée et ne concerne que les générations 1960. La France se détache donc nettement des autres pays de la région avec une infécondité de 8,8 % (2005) : en Autriche, aux Pays-Bas et en Angleterre, désormais 18 à 20 % des femmes n'ont pas d'enfant et en Allemagne de l'Ouest la proportion dépasserait les 25 %.

pour les femmes nées autour de 1940 à 20 % pour celles nées autour de 1960 (Prioux, 2002 – cité par Keilman, 2004). Dans d'autres pays (ex. l'Allemagne), cette proportion approche et dépasse 20 % pour les générations récentes. L'évolution de la fécondité en Europe depuis 1970, et son corollaire l'augmentation progressive de l'âge à la maternité, sont devenues de plus en plus tributaires des changements de la fécondité de rang un, c'est-à-dire de la décision de devenir père ou mère et d'avoir un premier enfant (Devolder, 2005).

La première caractéristique de cette évolution de la fécondité est le retard progressif de l'entrée dans la vie reproductive. Elle s'explique en partie par l'augmentation de l'âge à la formation de l'union, mais aussi par l'accroissement de la durée de l'intervalle entre le début de cette union et la première naissance. Cette évolution, reflet des changements de modes de vie, est considérée comme irréversible. Si, la diffusion de la contraception au cours de la première transition démographique, se caractérise généralement par l'usage des moyens contraceptifs après la constitution de la descendance, afin de contrôler la fécondité et l'ajuster au niveau désiré par les familles, au cours de la seconde transition démographique, les couples utilisent le plus souvent les moyens contraceptifs avant la naissance de leur premier enfant.

Parallèlement à ce choix de contrôler la fécondité avant l'arrivée du premier enfant, certains se trouvent involontairement sans enfant. Cette situation peut être due à une capacité biologique limitée pour concevoir ou bien à d'autres facteurs non biologiques (par exemple l'émigration d'un des partenaires, souvent de l'homme). Certaines maladies peuvent aussi être à l'origine de l'absence d'une naissance vivante chez certains couples (les affections gynécologiques, stérilités acquises, ...).

Qu'en est-il alors du Maroc ? Les sections suivantes visent à en donner des éléments de réponse.

## Concepts et sources de données

### Concepts et définitions

La définition de l'infécondité varie selon l'approche adoptée. Dans l'objectif d'étudier le phénomène selon des facteurs sociaux, culturels ou démographiques, les

démographes définissent l'infécondité comme étant l'absence de naissance vivante au cours d'une période donnée chez un homme, une femme, ou un couple (Akam, 2004). Cette infécondité est « définitive » ou « totale » lorsqu'à la fin de la période reproductive du couple, ce dernier n'a aucun enfant né vivant. Dans le cas où cette absence de naissance vivante est constatée au cours de la vie reproductive, l'infécondité est dite « primaire » avec la possibilité d'avoir des naissances vivantes dans le futur. Au cas où le couple a déjà eu une naissance vivante avant une période d'infécondité, on considère ce cas comme étant une infécondité « secondaire ». Cette définition est différente de la définition médicale de l'infécondité qui fait référence plutôt à la stérilité. Cette dernière est définie comme étant l'incapacité biologique de procréer (2) qui n'est qu'une cause parmi d'autres de l'absence de naissances vivantes (infécondité).

Ainsi, au sein du couple, cette absence de naissances vivantes peut être due soit à une volonté du couple ou au moins de l'un des deux conjoints de ne pas enfanter, soit à une incapacité de concevoir de la femme (stérilité féminine) ou de féconder de l'homme (stérilité masculine). Cette incapacité resterait « définitive » en l'absence d'intervention médicale efficace. La stérilité est « primaire » quand le couple n'a jamais eu d'enfant et secondaire dans le cas contraire. Par rapport à l'infécondité volontaire et l'incapacité biologique, la mortalité fœtale due à une fausse couche, à un avortement ou à la survenue d'un bébé mort-né, peut jouer un rôle important dans l'absence de naissances vivantes dans un couple (Akam, 1990).

Pour la période d'absence de naissances vivantes, qui doit être considérée en tant qu'infécondité, plusieurs choix sont proposés. Certains suggéraient une « impatience » des femmes qui vivraient des délais de recherche de grossesse inférieurs à 1 an comme un problème d'infécondité. D'autres, parlaient d'une absence de naissances qui doit s'étaler sur une période allant jusqu'à 24 mois de rapports sexuels normaux sans pratiquer une méthode de contraception. Mais le plus

(2) D'après Akam (2004), l'OMS définit l'infécondité comme étant l'incapacité de concevoir tandis que la stérilité est l'incapacité de procréer.

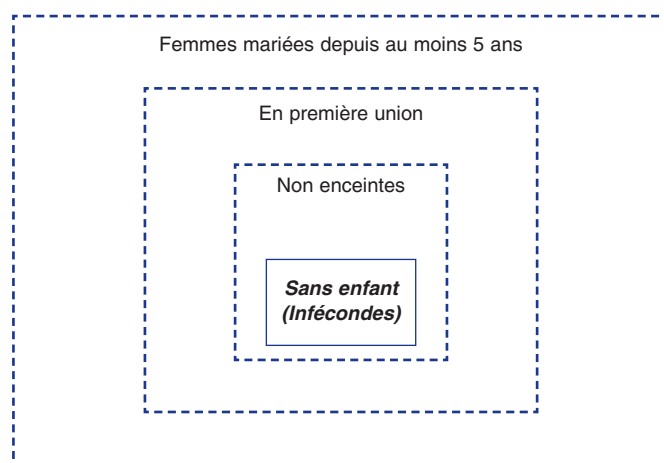
communément admis comme référence à l'infécondité est une période d'au moins 5 ans de mariage.

Dans le cas de notre étude, nous n'allons nous intéresser, qu'aux femmes mariées. Etant donné que l'histoire complète des mariages n'est pas disponible, le recours au critère de la première union depuis au moins 5 ans est essentiel pour avoir une idée plus correcte sur les femmes infécondes au Maroc. Le calcul de l'infécondité en prenant en considération tous les mariages surestime le phénomène, puisque les femmes qui sont dans un mariage de rang deux ou plus peuvent avoir vécu un état d'interruption de mariage auparavant, que ce soit par divorce ou veuvage.

Parmi les femmes en première union depuis au moins 5 ans, l'étude sera focalisée sur celles qui n'ont pas eu de naissances vivantes et qui ne sont pas enceintes au moment de l'enquête.

Schéma 1

### Schématisation des cas de femmes infécondes



Autrement dit, les femmes infécondes sont celles qui n'ont pas eu d'enfant né-vivant dans une période qui dépasse 5 ans de mariage continue et qui ne sont pas enceintes au moment de l'enquête.

### Sources de données

Les recensements (3) ne peuvent nous fournir que des données qui permettent de calculer les proportions des femmes ayant ou pas des enfants nés-vivants. Tandis que les enquêtes nationales spécialisées telles que

l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé [ENPS, 1987], l'Enquête de Panel sur la Population et la Santé [EPPS, 1995], l'Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant [ENSME, 1997] ou l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF, 2003-2004]) permettent de mieux mesurer le phénomène de l'infécondité et approfondir l'analyse.

A partir de ces enquêtes, nous pouvons, par exemple, calculer comme première approximation les proportions des femmes mariées depuis un laps de temps donné et qui n'ont pas eu d'enfant né-vivant jusqu'au moment de l'enquête. Le résultat serait, cependant, une surestimation du phénomène, vu que cette procédure n'englobe pas seulement les femmes qui ont été exposées continuellement à la conception durant la période considérée. Pour s'en rapprocher, seules les femmes dans leur première union seront considérées et non pas toutes les femmes. Par ailleurs, il faut prendre en considération la grossesse pour tenir compte des femmes qui peuvent potentiellement avoir des enfants. Il n'en reste pas moins qu'il serait impossible d'étudier les causes de l'infécondité en raison de la non disponibilité des données à ce sujet à partir des enquêtes susmentionnées.

Ainsi, l'infécondité serait saisie sur la base des résultats de l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF, 2003-2004], qui est une enquête représentative au niveau national. Au cours de cette enquête, réalisée sur le terrain d'octobre 2003 à février 2004, 11 513 ménages et 16 798 femmes âgées de 15-49 ans ont été interviewés, soit des taux de réponse respectifs de 99 % et 96 %.

Afin d'avoir une idée sur la tendance générale du phénomène, une comparaison des niveaux de l'infécondité sera faite entre l'EPSF (2003-2004) et l'Enquête Panel sur la Population et la Santé [EPPS, 1995], qui est également une enquête nationale représentative, et a porté sur un échantillon auto-pondéré de 2 917 ménages dans lesquels 4 753 femmes de 15 à 49 ans ont été interviewées.

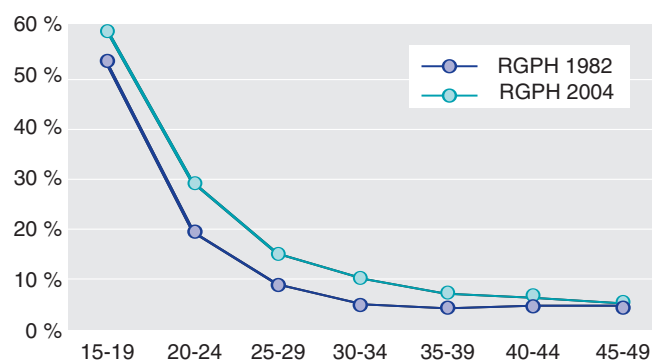
(3) Les données des deux recensements ont été utilisées pour des fins de comparaison dans le temps, à savoir le RGPH de 1982 et celui de 2004.

## Niveaux et tendances de la proportion des femmes nullipares et de l'infécondité

### Niveaux et tendance de la proportion des femmes sans enfant (les nullipares)

En 22 ans, entre les recensements de 1982 et de 2004, les proportions des femmes mariées sans enfant né-vivant ont augmenté. Le recensement de 1982 avait enregistré des proportions de 52,9 % parmi celles âgées de 15-19 ans et de 4,8 % parmi celles à la fin de leur vie féconde (45-49 ans). Elles sont passées, respectivement, à 58,6 % et 5,3 % en 2004. Ces proportions ont connu des variations plus importantes aux plus jeunes âges (15-19, 20-24 et 25-29 ans) qu'aux âges avancés (35-39 ans et plus). Un constat lié au recul de l'âge moyen au premier mariage des femmes (4) et, par la suite, à l'augmentation de l'âge moyen de procréation en particulier en raison de la pratique contraceptive croissante.

Figure 1: Evolution de la proportion des femmes mariées sans enfant né-vivant selon l'âge entre 1982 et 2004



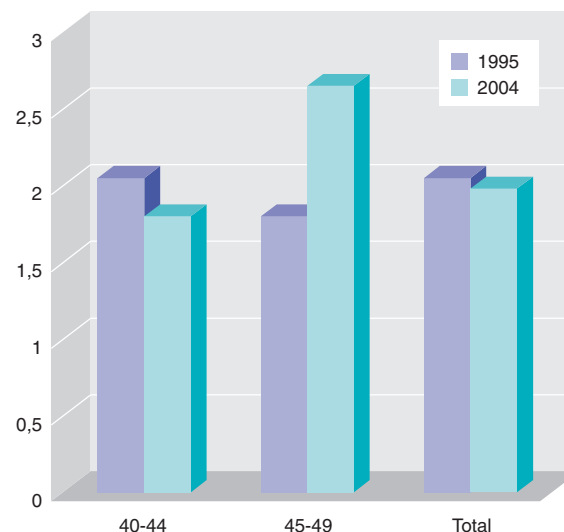
Toutefois, ces proportions ne reflètent pas la réalité du phénomène de l'infécondité, puisqu'elles ne donnent qu'une idée sur les femmes qui n'ont pas d'enfant au moment du recensement sans prendre en considération les éléments susceptibles de mieux nous informer sur le phénomène et qui ont été signalés dans la section consacrée aux concepts et définitions. Dans la suite du présent travail, l'infécondité sera traitée en incluant les éléments susmentionnés.

## Niveaux, tendance et différentiels de l'infécondité

### Niveaux et tendance

L'infécondité est souvent étudiée à la fin de la vie féconde chez les femmes âgées de 40-44 ans pour éviter les problèmes d'omission chez les femmes plus âgées (45-49 ans) (ORC Macro, 2004). Dans le cas du présent travail, on abordera l'infécondité générale (5) avant de concentrer l'analyse sur l'infécondité définitive à la fin de vie féconde (6).

Figure 2: Evolution de l'infécondité générale et définitive entre 1995 et 2004



Le graphique 2, montre que l'infécondité générale n'a connu presque pas de variation. Elle est passée de 2,1 % à 2,0 % entre 1995 et 2004. En revanche, l'infécondité chez les femmes âgées de 45-49 ans a augmenté significativement en passant de 1,8 % à 2,7 %. Celle des femmes âgées de 40-44 ans a baissé de 2,1 % à 1,8 %.

### Profil et différentiel de l'infécondité générale

A travers l'Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF, 2003-2004], les femmes infécondes sont, globalement, en majorité analphabètes (62,4 %), dont leurs conjoints analphabètes (52,4 %), travaillent hors de leurs foyers (83,1 %), plus jeunes que leurs conjoints de plus de 10 ans (37,4 %) et citadines (59,6 %).

(4) L'âge moyen au premier mariage était de l'ordre de 22,2 ans en 1982 et de 26,3 ans en 2004.

Par âge, le taux d'infécondité générale est de 1,4 % pour les femmes âgées de 20-24 ans et de 2,7 % chez celles âgées de 25-29 ans et 1,9 % chez celles âgées de 30-34 ans avant de remonter chez les femmes à la fin de leur vie féconde (45-49 ans) à 2,7 % en passant à 2,0 % pour celles âgées de 35-39 ans et 1,8 % pour celles âgées de 40-44 ans. Cela montre que l'âge n'a pas d'influence directe sur l'infécondité au contraire à ce qu'on a constaté pour les proportions des femmes sans enfant né-vivant qui baissent progressivement quand les femmes avancent en âge.

Par contre, si on s'intéresse au niveau d'instruction de la femme, on note une relation positive entre ce dernier et le niveau d'infécondité. Autrement dit, le taux d'infécondité est plus élevé chez les femmes ayant un niveau d'instruction élevé (2,5 %) que chez celles non instruites (2 %). Sachant que les femmes ayant un niveau d'instruction élevé ont plus de chance d'accéder au marché d'emploi et surtout d'occuper des postes de responsabilité, cette différence en matière d'infécondité peut être due au fait que ces femmes évitent d'avoir un enfant qui peut générer un effet négatif sur leur vie professionnelle.

Quant à l'activité de la femme, il est à noter que les femmes qui travaillent sont plus infécondes (2,7 %) que celles qui n'ont pas d'occupation au moment de l'enquête (1,9 %). Ce qui est conforme à la littérature existante en la matière.

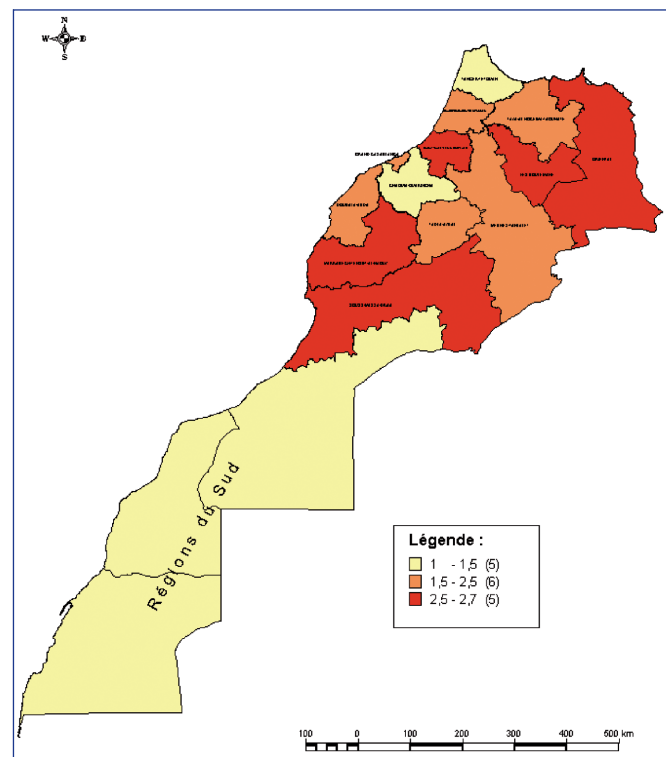
A signaler aussi que le taux d'infécondité chez les ménages riches et très riches (respectivement 2,4 % et 2,3 %) est plus élevé par rapport aux autres ménages. Le taux d'infécondité chez les ménages ayant un niveau de vie moyen est le plus faible (1,7 %). Ce qui est cohérent avec la corrélation existante entre le niveau d'instruction, l'exercice d'un travail et le niveau de vie.

Par milieu de résidence, il est enregistré un petit décalage entre l'urbain et le rural. Le taux d'infécondité de ce dernier est de 1,9 % contre 2,1 % en milieu urbain. Ce qui peut être dû à l'effet de l'urbanisation et de la modernisation de la société, sachant que ces derniers facteurs impliquent une amélioration des niveaux d'instruction surtout de la femme et une exposition plus grande au marché d'emploi et au niveau de vie plus aisé.

De manière générale, on constate que les taux d'infécondité les plus élevés sont enregistrés chez les citadines, les femmes ayant un niveau d'instruction élevé, celles qui travaillent, celles vivant dans des ménages riches ou très riches.

Au niveau régional, on constate que les régions qui dépassent la moyenne nationale (2 %) sont : Fès-Boulemane, l'Oriental et Souss-Massa-Drâa en tête avec un taux d'infécondité de 2,7 %, suivies de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz et Rabat-Salé-Zemmour-Zaër avec 2,5 % et Meknès-Tafilalet avec 2,2 %. Les régions moyennement infécondes sont : le Grand-Casablanca (1,9 %), Tadla – Azilal (1,7 %) et Gharb-Chrarda-Beni Hssen (1,7 %). En revanche, les régions les moins infécondes sont Tanger-Tétouan (1,1 %) et le Sud (1,0 %).

### L'infécondité générale par régions au Maroc en 2004



(5) L'infécondité pour l'ensemble des femmes en âge de procréation (15-49 ans).

(6) L'infécondité chez les femmes âgées de 40 à 49 ans.

(7) Les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra et de Guélmim-Es-Smara sont regroupées en une seule région intitulée : Région Sud.

### *Différentiel de l'infécondité définitive*

Le tableau 1, qui dresse les taux d'infécondité définitive des femmes âgées de 40-49 ans (2 843 femmes) selon leurs caractéristiques sociodémographiques, montre que l'infécondité définitive suit pratiquement les mêmes tendances que celles de l'infécondité générale, avec, toutefois, des niveaux légèrement supérieurs.

Tableau 1

#### **L'infécondité définitive selon certaines caractéristiques sociodémographiques**

Caractéristiques		Taux d'infécondité %	Effectifs
Niveau d'instruction de la femme	Néant	2,2	45
	Primaire	2,5	9
	Secondaire	2,1	6
	Supérieur	3,5	3
La femme active occupée	Non	2,0	45
	Oui	3,3	18
Niveau de vie	Très pauvre	2,2	13
	Pauvre	2,6	16
	Moyen	2,6	12
	Riche	2,6	12
	Très riche	1,4	10
<b>Total</b>		<b>2,2</b>	<b>63</b>

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

Ainsi, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur sont celles qui enregistrent le taux d'infécondité le plus élevé (3,5 %). De même, les femmes actives occupées sont plus infécondes (3,3 %) que celles inactives (2,0 %).

Ces constats observés déjà au niveau de l'infécondité générale, renvoient vers les mêmes explications, à savoir, les femmes ayant un niveau d'instruction élevé ont plus de chance d'accéder au marché d'emploi et surtout d'occuper des postes de responsabilité, cette différence en matière d'infécondité peut être due au fait que ces femmes évitent d'avoir un enfant pour se consacrer à leur vie professionnelle.

Pour le niveau de vie, contrairement à ce qui a été soulevé pour l'infécondité générale, le taux

d'infécondité chez les ménages très riches (1,4 %) est le moins élevé par rapport aux autres ménages. Les taux d'infécondité chez les ménages pauvres, moyens et riches sont les plus élevés (2,6 %). Ce qui reste inexplicable tant qu'il n'y a pas une relation logique entre le niveau de vie des ménages et le niveau d'infécondité de la femme.

De manière générale, on constate que les taux d'infécondité les plus élevés sont enregistrés chez les femmes ayant un niveau d'instruction élevé et celles qui travaillent.

Tableau 2

#### **L'infécondité selon le milieu de résidence et les régions (en %)**

		Taux d'infécondité %	Effectifs
Milieu de résidence	Urbain	2,1	32
	Rural	2,4	31

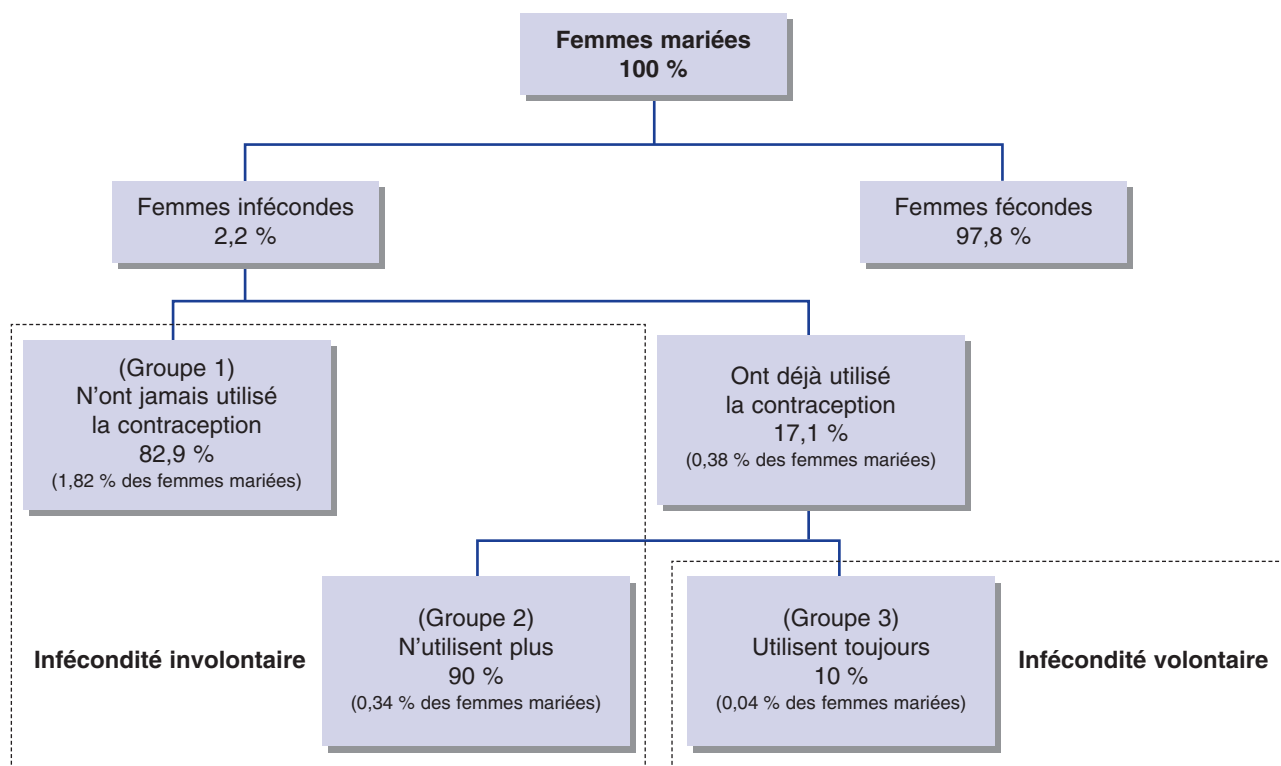
Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

L'analyse de l'infécondité différentielle selon le milieu de résidence montre un petit décalage entre l'urbain et le rural. Ce dernier enregistre 2,4 % comme taux d'infécondité définitive contre 2,1 % pour les femmes en milieu urbain. Ceci paraît contradictoire par rapport à ce qui a été observé pour l'infécondité générale et en même temps à la logique de l'effet de la modernisation de la société touchant plus le milieu urbain. Toutefois, une stérilité plus élevée en milieu rural en raison des conditions de santé caractérisant ce milieu pourrait expliquer ce résultat.

### **Infécondité volontaire et involontaire**

Après avoir exposé quelques éclaircissements sur l'infécondité au Maroc selon certaines caractéristiques sociodémographiques des femmes et donné une idée sur l'ampleur du phénomène au niveau régional et par milieu de résidence, il sera question dans cette section de distinguer parmi les femmes infécondes définitivement, celles qui choisissent une vie sans enfant et celles qui vivent cette situation involontairement.

Schéma 1: Schématisation d'utilisation de la contraception par les femmes infécondes



Le critère de différenciation de ces catégories est l'utilisation ou non de la contraception au cours de la vie féconde, car elle permet de mettre la lumière en partie sur les femmes infécondes qui ont été exposées ou non au risque de concevoir (schéma 2).

Tableau 3  
L'utilisation de la contraception chez  
les femmes infécondes (%)

Avoir utilisé la contraception			
Jamais	82,9	Urbain	50,5
		Rural	49,5
Déjà	17,1	Urbain	97,5
		Rural	2,5

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

A partir du tableau 3, on constate que 82,9 % (50,5 % en urbain et 45,5 % en milieu rural) des femmes définitivement infécondes, n'ont jamais utilisé un moyen de contraception auparavant contre 17,1 % (97,5 % en urbain et 2,5 % au rural) qui l'ont déjà utilisé. Cela veut dire que parmi les 2,2 % des femmes infécondes au Maroc, plus du 4/5 d'entre elles (82,9 %) le sont involontairement, puisqu'elles n'ont pas encore eu de naissances vivantes bien qu'elles n'aient jamais utilisé la contraception.

Cela veut dire aussi que les femmes ou les couples sans enfant au Maroc qui ont déjà utilisé la contraception, sont très peu nombreux (17,1 % des femmes infécondes) et de manière générale, les femmes qui restent sans enfant à la fin de leur vie féconde n'ont pas choisi cette situation, mais elle s'est imposée.

Par milieu de résidence (annexe 6), on note qu'en milieu urbain 71,4 % des femmes infécondes à la fin



de leur vie féconde n'ont jamais utilisé la contraception contre 28,6 % qui ont choisi d'utiliser la contraception pour ne pas avoir d'enfant. En milieu rural, ces proportions passent respectivement à 99 % et 1 %. Cela montre qu'une très petite minorité des femmes en milieu rural « choisissent » d'utiliser la contraception dans l'objectif de ne pas avoir des enfants.

Faute de données détaillées et surtout d'historique de l'utilisation de la contraception chez les femmes, nous ne pouvons pas approfondir l'investigation et faire ressortir les causes de cette infécondité involontaire. Néanmoins, une observation plus fine au sein de la population des femmes qui n'ont jamais utilisé la contraception (involontairement infécondes), peut nous informer sur les préférences en matière de fécondité pour ces femmes.

Tableau 4

#### Les proportions des femmes infécondes selon la préférence en matière de fécondité (%)

Préférences en matière de fécondité						
Femmes involontairement infécondes	Veut un enfant		Ne veut pas		Se déclare inféconde	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
		62,5	37,5	61,0	39,0	53,2
	53,0		5,1		41,9	

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

A travers le tableau 4, on peut constater que parmi les femmes involontairement infécondes, 53,0 % (62,5 % en urbain et 37,5 % au rural) veulent avoir un enfant mais n'y arrivent pas. Cela sera le cas surtout pour les femmes qui cherchent à avoir des enfants, mais dont le processus de grossesse n'a jamais été mené à terme (la mortalité fœtale due à une fausse couche, à la survenue d'un bébé mort-né, ...) ou bien celles dont les maris sont stériles. Cependant, 41,9 % (53,2 % en urbain et 46,8 % au rural) se déclarent infécondes étant, peut être, en grande partie certaines de leur stérilité après avoir vérifié cela cliniquement. Tandis que 5,1 % (61,0 % en urbain et 39,0 % au rural) déclarent ne pas vouloir avoir d'enfant, ce qui peut faire le cas des

femmes qui ont perdu espoir définitivement et qui n'ont plus envie d'avoir d'enfant vu leur âge.

En milieu urbain (annexe 7), parmi les femmes involontairement infécondes à la fin de leur vie féconde, 56,6 % veulent un enfant, 38,1 % se déclarent infécondes et seulement 5,3 % qui ne veulent pas d'enfant. En milieu rural, les femmes qui veulent un enfant parmi celles involontairement infécondes à la fin de leur vie féconde ne sont que 48,0 %, mais celles qui se déclarent infécondes sont de l'ordre de 47,3 % et celles qui ne veulent pas d'enfant représentent 4,8 %.

Pour les femmes qui ont déjà utilisé un moyen contraceptif auparavant, certaines d'entre elles ont voulu retarder leur maternité sans que cette situation d'infécondité ne soit définitive. Autrement dit, parmi les 17,1 % des femmes infécondes ayant déjà utilisé la contraception auparavant, on constate que 90,0 % d'entre elles l'ont interrompue actuellement, peut-être dans l'objectif d'avoir des enfants prochainement, alors que le reste de ces femmes (10,0 %), même après 5 ans de mariage ou plus, ne cherchent pas encore à avoir des enfants. Cela peut être dû à des contraintes d'ordre financier (ex. coût élevé d'un enfant), professionnel (ex. les exigences du travail) ou social (ex. le rejet par le mari), ou tout simplement à une volonté et un choix de vie sans enfant.

Tableau 5

#### L'utilisation actuelle de la contraception chez les femmes infécondes l'ayant déjà utilisée auparavant (%)

	Utilisation actuelle de la contraception	
	Non	Oui
Femmes infécondes ayant déjà utilisé la contraception	90,0	10,0

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

De manière générale, on constate que très peu de femmes ou couples ont opté pour un choix de vie sans enfant. La grande majorité s'est trouvée involontairement inféconde même avec un souhait d'avoir des enfants.

En l'absence de données suffisantes et pertinentes, le phénomène de l'infécondité reste peu connu au Maroc. Dans l'objectif de le mesurer, le présent travail a, dans une première étape, présenté les pourcentages des nullipares avant de se pencher sur les notions d'infécondité générale et définitive, à savoir, respectivement, la proportion des femmes mariées sans enfant né-vivant ou nullipares et la proportion des femmes en première union depuis au moins 5 ans, qui n'ont pas eu de naissance vivante et qui ne sont pas enceintes.

Saisie à travers les recensements, l'infécondité générale s'élève à 4,8 % chez les femmes à la fin de leur vie féconde (45-49 ans) en 1982 et à 5,3 % en 2004. En 2003-2004, l'infécondité définitive a affiché des niveaux qui sont relativement encore bas (8) (2,2 %). Elle concerne surtout les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur (3,5 %). Les femmes inactives sont moins infécondes (2 %) que celles qui exercent un métier rémunéré ou non en dehors ou non de leurs foyers (3,3 %). Par milieu de résidence, le rural enregistre un taux d'infécondité définitive de 2,4 % contre 2,1 % pour les femmes en milieu urbain. Ces évolutions, malgré qu'elles soient encore minimes, montrent que la société marocaine change et se dirige vers une société qui tolère davantage l'absence définitive des enfants au sein des foyers. La pression sociale est désormais en baisse envers les couples qui se trouvent sans enfant.

Enfin, il est à signaler que seulement une minorité de femmes ou de couples opte pour le choix de vivre sans enfant. Plus de 4/5<sup>e</sup> des femmes infécondes à la fin de leur vie féconde le sont involontairement et se répartissent équitablement entre le milieu urbain et le milieu rural. Les causes de ce phénomène restent inconnues et nécessitent des investigations approfondies ■

## Bibliographie

CERED, (1993), «Fécondité, infécondité et nouvelles tendances démographiques au Maroc», *Etudes démographiques*, Direction de la Statistique, p. 57-97.

Daniel Devolder, (2005), «L'évolution de la fécondité en Europe: Analyse des composantes par rang», *XXV Conférence Internationale de Population – IUSSP, Session 78*: "Reproduction et structure familiale", Tours, 18-23 juillet 2005.

Evina Akam, (2004), «Evaluation de l'infécondité secondaire à partir des données d'enquête de recensement», Chaire Quetelet 2004, Session 4: "Stérilité et sous-fécondité des couples", Louvain-la-Neuve, septembre 2004.

Nico Keilman, (2004), «Conséquences démographiques et sociales d'une faible fécondité pour les structures familiales en Europe», in *Etudes démographiques*, n° 43, septembre 2004, Direction Générale III – Cohésion sociale, Editions du Conseil de l'Europe, 68 p.

Muriel Jolivet, (1993), «Un pays en mal d'enfant. Crise de la maternité au Japon», *La Découverte*, Paris, 1993.

ORC Macro, (2004), «DHS Comparative Reports 9: Infecundity, Infertility and Childlessness in Developing Countries», septembre 2004, 57 p.

Laurent Toulemon, (1995), «Très peu de couples restent volontairement sans enfant», *Population (French Edition)*, 50<sup>e</sup> Année, n° 4-5. (juillet-octobre 1995), p. 1079-1109.

Élise de la Rochebrochard (2001), «Stérilité, fertilité: la part des hommes», *Population et Société, Bulletin mensuel* de l'INED, septembre 2001, 4 p.

Philippe Antoine et Pierre Cantrelle (1983), «La part de l'infécondité primaire et secondaire dans les niveaux de la fécondité en Afrique», *Cahiers d'O.R.S.T.O.M.*, sér. Sri. Hum., vol. SIX, n° 3, p. 237-240.

Henri Leridon, (1991), «Stérilité et hypofertilité: du silence à l'impatience?» *Population (French Edition)*, 46<sup>e</sup> Année, n° 2. (mars-avril 1991), p. 225-247.

(8) En comparaison, par exemple, avec la France (8,8 %) qui est considérée comme la plus faible infécondité de l'Europe.

## Annexes

### 1. Indicateurs de mesure de l'infécondité selon le type d'observation

Période d'observation	Type d'infécondité	Indicateur de mesure	Phénomène mesuré
De la naissance à la date d'observation	Infécondité du moment	Taux d'infécondité primaire	Infécondité primaire
Entrée en exposition au risque de grossesse (entrée en union) à la date d'observation	Infécondité initiale	Taux d'infécondité initiale	Infécondité primaire de début d'union ou Infécondité initiale
Intervalle rétrospective de X années depuis une date fixée	Infécondité combinée ou récente	Taux d'infécondité combinée	Infécondité combinée (primaire et secondaire)
Toute la période génésique	Infécondité totale ou Stérilité acquise	Taux d'infécondité totale	Infécondité totale ou stérilité

Source : Adapté de Evina Akam, 1990.

### 2. Evolution de la proportion des femmes n'ayant pas encore eu de naissances vivantes selon l'âge au Maroc

Groupes d'âges	RGPH 1982		RGPH 2004	
	Femmes mariées	Toutes les femmes	Femmes mariées	Toutes les femmes
15-19	52,9	91,5	58,6	95,4
20-24	19,2	52,8	28,8	72,7
25-29	9,0	25,5	14,9	50,3
30-34	5,1	12,1	9,7	35,3
35-39	4,3	7,3	7,1	24,7
40-44	5,2	7,5	6,2	17,6
45-49	4,8	6,9	5,3	13,1
<b>Total</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>13,3</b>	<b>50,8</b>

### 3. Evolution de l'infécondité générale et définitive au Maroc entre 1995 et 2004

Groupe d'âge	1995	2003-2004
20-24	0,3	1,4
25-29	3,1	2,7
30-34	3,1	1,9
35-39	2,1	2
40-44	2,1	1,8
45-49	1,8	2,7
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>

#### 4. La répartition des femmes infécondes selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques		Répartition en %
Age	20-24	8,6
	25-29	21,0
	30-34	16,7
	35-39	17,6
	40-44	15,8
	45-49	20,3
Niveau d'instruction de la femme	Néant	62,4
	Primaire	16,0
	Secondaire	16,8
	Supérieur	4,9
La femme active occupée	Non	79,1
	Oui	20,9
Niveau de vie	Très pauvre	14,9
	Pauvre	22,1
	Moyen	16,8
	Riche	22,6
	Très riche	23,6

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

#### 5. L'infécondité générale selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques		Taux d'infécondité générale (en %)
Age	20-24	1,4
	25-29	2,7
	30-34	1,9
	35-39	2,0
	40-44	1,8
	45-49	2,7
Niveau d'instruction de la femme	Néant	2,0
	Primaire	1,9
	Secondaire	2,2
	Supérieur	2,5
La femme active occupée	Non	1,9
	Oui	2,7
Niveau de vie	Très pauvre	1,6
	Pauvre	2,2
	Moyen	1,7
	Riche	2,4
	Très riche	2,3
<b>Total</b>		<b>2,0</b>

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

## 6. L'infécondité générale selon le milieu de résidence et les régions (en %)

Milieu de résidence	Urbain	2,1
	Rural	1,9
Régions	Région Sud	1,0
	Souss-Massa-Drâa	2,7
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	1,7
	Chaouia-Ouardigha	1,3
	Marrakech-Tensift-Al Haouz	2,5
	Oriental	2,7
	Grand-Casablanca	1,9
	Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	2,5
	Doukkala-Abda	1,5
	Tadla-Azilal	1,7
	Meknès-Tafilalet	2,2
	Fès-Boulemane	2,7
	Taza-Al Hoceima-Taounate	1,6
	Tanger-Tétouan	1,1

Source : Enquête sur la Population et la Santé Familiale [EPSF 2003-2004].

## 7. L'utilisation de la contraception chez les infécondes à la fin de leur vie féconde selon le milieu de résidence et les régions (en %)

		Jamais	déjà
Milieu de résidence	Urbain	71,4 %	28,6 %
	Rural	99,0 %	1,0 %

## 8. Les préférences en matière de fécondité chez les infécondes à la fin de leur vie féconde selon le milieu de résidence et les régions (en %)

		Veut un enfant	Ne veut pas	Se déclare inféconde
Milieu de résidence	Urbain	56,6 %	5,3 %	38,1 %
	Rural	48,0 %	4,8 %	47,3 %

## Les inégalités sociales et les déplacements urbains dans les villes marocaines

### L'accessibilité comme notion fondamentale



*Banister D. 1999 : « Dans toutes les décisions relatives aux transports, il y a des gagnants et des perdants. Il n'est pas de politique neutre en la matière. On peut aussi prétendre que le système actuel n'est pas équitable » (Internaliser les coûts sociaux des transports. Chapitre 6. OCDE, CEMT, Paris 1999).*

***Pour s'affirmer ou réussir, l'homme moderne doit être mobile, c'est du moins une demande, une exigence forte qu'appelle aujourd'hui sa socialisation. Face à une telle nécessité, les individus se révèlent inégaux, dotés d'aptitudes inégales au déplacement, ou titulaires, comme dirait un géographe, de "capitaux spatiaux" qui leur permettent plus ou moins de mettre leur mobilité au service d'une réussite personnelle ou sociale. De là résultent des problèmes d'équité et de justice qui peuvent être considérés comme un des premiers enjeux de la mobilité urbaine. Cette mobilité s'appuie sur un besoin, un désir de plus d'efficacité dans les déplacements en ville en voiture, de réduction des coûts et du temps consacrés à l'automobile. La première motivation est donc purement individuelle.***

Par Cheikh Mohamed MAOULAININE, HCP

Affirmer qu'une politique de transport n'est pas neutre, c'est accepter de prendre en considération les inégalités et le fait que les décisions politiques engendrent des gagnants et des perdants. De fait, une politique de transport peut tendre à répondre à des enjeux sociaux et/ou spatiaux. Pour appréhender ces enjeux, il faut se référer à l'analyse des inégalités. Or, définir l'égalité ne peut se faire que par la compréhension et l'acceptation de situations inégales entre individus ou entre les espaces.

Dans le cadre des politiques publiques, trois critères d'égalité sont souvent mis en exergue. Il s'agit des critères de droit, d'égalité de chances et de situation. Le premier critère peut être identifiable par les outils législatifs, le second quant à lui est censé être au cœur des politiques publiques qui doivent assurer l'accès des individus aux biens et services (en l'occurrence l'accessibilité aux transports). Il en est de même pour le critère d'égalité de situation : les politiques publiques

tendent de réduire les inégalités entre les individus par des actions ou mesures redistributives.

Dans les sociétés contemporaines où l'aptitude au déplacement est tout à la fois un facteur décisif d'intégration sociale et professionnelle, la mobilité devient un droit dont aucun citoyen ne saurait être exclu. D'où la nécessité d'assurer un "service universel" d'accessibilité donnant des chances égales aux personnes de pouvoir bénéficier de ce que certains appellent "le droit à la ville".

Par extension, ce droit "universel" des sociétés urbaines doit s'appliquer aussi aux différents quartiers de la métropole au nom du principe de la solidarité territoriale : on doit pouvoir entrer et surtout sortir facilement des quartiers les moins avantagés des agglomérations, car leur enclavement constitue un handicap et une injustice pour ceux qui y résident. De ce fait, une société où la mobilité est un agent de la démocratie, de l'intégration sociale et de l'égalité

citoyenne ne saurait tolérer des “quartiers de relégation” ou des “quartiers d'exil”, même si ces appellations, d'après certains, sont excessives et dramatisent la réalité.

## Inégalités sociales/spatiales dans la mobilité urbaine

Les inégalités sont essentiellement rattachées aux profils socioprofessionnels (position dans le cycle de vie, statut professionnel...) ou au niveau des ressources des ménages. Les caractéristiques socio-économiques des individus/ménages conduisent à des différenciations sociales et à des inégalités en termes d'accès aux modes de déplacements, de motorisation ou encore de contraintes de la mobilité individuelle. Ces inégalités en fonction des ressources des ménages se traduisent, par des inégalités d'accès à des moyens de déplacements. Les membres des ménages « aisés » n'ont aucun mal à dégager de leur revenu une part qu'ils attribuent aux déplacements. Ces personnes les plus avantagées socialement sont également celles qui se déplacent plus vite et plus loin. Elles bénéficient plus facilement des opportunités de l'espace urbain. A l'opposé, les individus des ménages les plus modestes ou les moins avantagés socio professionnellement auront plus du mal à accéder aux modes de déplacement. Ces individus ont des moyens relativement limités leur permettant d'être mieux insérés socialement dans l'espace urbain. La part des revenus allouée aux déplacements est nettement contraignante. En conséquence, le potentiel d'accès aux aménités de l'espace urbain est relativement limité.

Les inégalités de la mobilité urbaine peuvent être caractérisées par des pratiques différentes de déplacements entre les individus qui ont des profils socioprofessionnels différents. Elles peuvent être également caractérisées par des pratiques de déplacements qui se diversifient selon les différents territoires urbains. Les inégalités sociales ou spatiales sont le résultat de nombreux paramètres concomitants, dont, entre autres, les conditions de la mobilité urbaine fortement dépendantes des activités des individus.

Les différenciations des individus vis-à-vis de la mobilité sont aussi bien sociales que spatiales.

Différents critères tels que le profil socioprofessionnel des individus/ménages (position dans le cycle de vie, statut, revenu des ménages...), une assignation aux contraintes des individus à un territoire, l'hétérogénéité du territoire en termes d'urbanisme (adéquation entre l'emploi et l'habitat, localisation des activités économiques), ou l'offre en transports, ont une influence directe sur les conditions de réalisation de la mobilité des individus dans l'espace urbain.

De plus, la localisation des activités offertes par la ville peut constituer une contrainte pour les individus souhaitant y accéder. Si effectivement, sur un territoire donné, il n'y a pas d'adéquation entre l'offre d'activités et les attentes des résidents, ces derniers sont contraints de se déplacer plus loin, pour y accéder. Cette contrainte de déplacement devient plus forte lorsque les individus se trouvent confrontés à l'accès à un mode de transport qui leur permettrait d'accéder à ces activités.

Toute la difficulté de l'analyse des inégalités dans le domaine des transports tient à ce que le déplacement n'est qu'exceptionnellement un but en soi. Le déplacement est un bien intermédiaire, dont la jouissance est nécessaire à la réalisation d'activités économiques et sociales et résulte de modes de vie différenciés.

En effet, la demande de transport en milieu urbain est très hétérogène. Les motifs de déplacements sont nombreux : déplacements domicile-travail, déplacements de la vie courante, déplacements de loisirs, etc.

## Déplacements et inégalités

### Analyse des inégalités de la mobilité dans les villes marocaines

Sur ce sujet, on peut dire que des progrès importants ont été accomplis et qu'une très large partie de la population a pu bénéficier, ces vingt dernières années, d'une amélioration générale de l'accessibilité dans les zones urbaines. Aujourd'hui, les individus jouissent d'un champ de possibilités élargies en matière de déplacements qui n'avait jamais été atteint jusque-là.

Au Maroc, la population urbaine est en forte augmentation : + 2 %, la mobilité individuelle aussi (effet revenu, mode de vie). A Casablanca

1,6 déplacement/jour/personne était recensé en 1975, en 2004 on est passé à 2,9 déplacements.

La démocratisation de l'automobile conjuguée à de meilleures performances des transports collectifs en sont les raisons principales. On doit dire aussi que dans certains secteurs, en particulier dans les banlieues sensibles, les politiques de transport et d'aménagement ont amélioré la situation. La forte croissance de la motorisation est illustrée par l'exemple de Casablanca où l'on est passé de 90 000 véhicules particuliers en 1976 à plus de 335 000 en 2004). Cette proportion cesse de croître sans doute avec les améliorations des conditions de vie et de revenu.

Ce constat va prendre plus d'ampleur surtout que la ville s'étend, et donc la longueur des déplacements augmente, ce qui laisse entendre que les déplacements urbains vont augmenter rapidement surtout ceux en voiture particulière : toujours à Casablanca, les déplacements urbains en voiture particulière vont plus que doubler. Les estimations du rapport de la Banque Mondiale invoquent le taux de 110 % dans les 15 prochaines années.

Néanmoins, ces progrès n'ont pas supprimé les inégalités de la mobilité urbaine. Des individus, voire des ménages sont encore écartés des moyens qui pourraient leur permettre d'être mieux insérés socialement et professionnellement grâce à une meilleure aptitude au déplacement. Au Maroc il y a toujours une forte inégalité de l'accès à l'automobile. Les résultats de l'enquête du niveau de vie des ménages 2007 en témoignent largement et l'on prendra trois éléments : la part des dépenses des transports des ménages urbains, la part des ménages possédants au moins une voiture particulière et l'accessibilité des ménages aux crédits bancaires pour l'achat des véhicules.

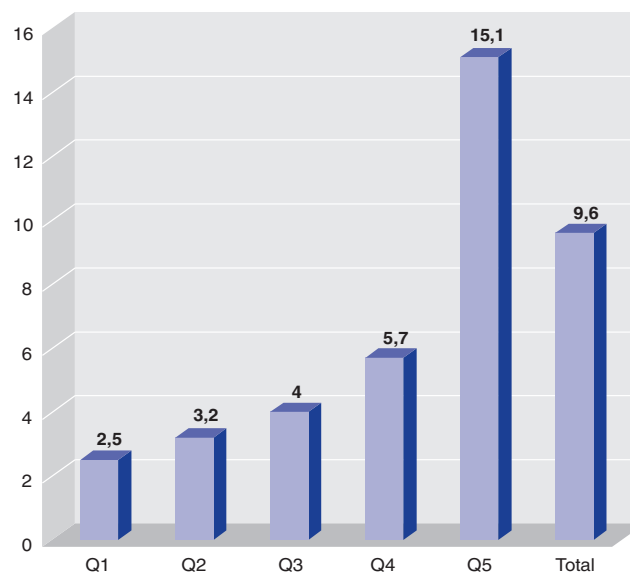
### Les inégalités constatées dans les dépenses des transports des ménages urbains

L'analyse des dépenses des transports des ménages urbains montre une grande disparité entre les différentes classes de revenus : au total, les ménages urbains dépensent 9,6 % de leurs budgets pour les transports, soit un peu plus de 6 800 Dh par an (567,2 Dh

mensuellement). Mais cette proportion diffère selon les classes sociales ; pour la frange supérieure, ces dépenses de transports dépassent 15 % du budget, alors que pour les 20 % (les plus pauvres), le ménage ne dépense que 2,5 % de son budget pour ses déplacements. Bien sûr, cela s'explique par la grande mobilité des riches, mais aussi par la difficulté d'accessibilité des pauvres aux moyens de transport, ce qui réduit largement leur mobilité, mais aussi leur chance d'insertion sociale dans la ville.

Figure 1: Répartition des ménages urbains selon la part des dépenses de transports et quintiles de revenu

Part des dépenses de transport des ménages urbains dans le budget total



Source : l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages ENNV 2007, HCP.

Il semble, aujourd'hui que les plus pénalisés soient ceux qui ne bougent pas ou peu et qui, de surcroît, subissent généralement les effets externes des transports. Dans ces situations, les disparités sociales s'ajoutent aux injustices d'ordre environnemental. À l'inverse, les personnes les mieux dotées socialement se déplacent plus vite et plus loin.

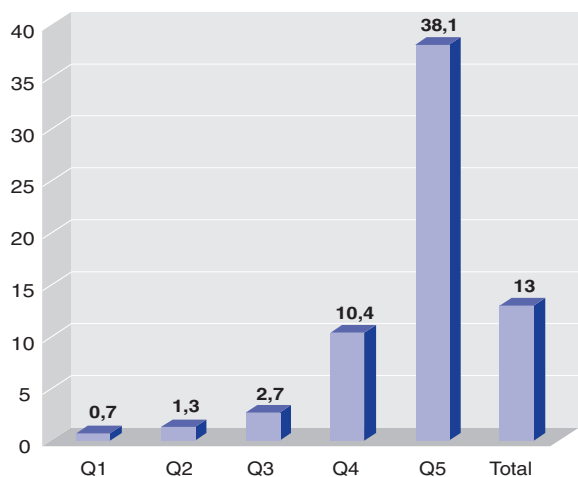


## Des inégalités dans l'accessibilité à la voiture particulière

Au Maroc, 13 % des ménages possèdent au moins une voiture particulière, pour les 20 % (les plus pauvres), 1 ménage sur 143 possède une voiture particulière, alors que 38 % des ménages les plus aisés possèdent au moins une voiture comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Figure 2 : Répartition des ménages urbains selon le pourcentage des ménages ayant au moins un véhicule particulier et quintiles de revenu

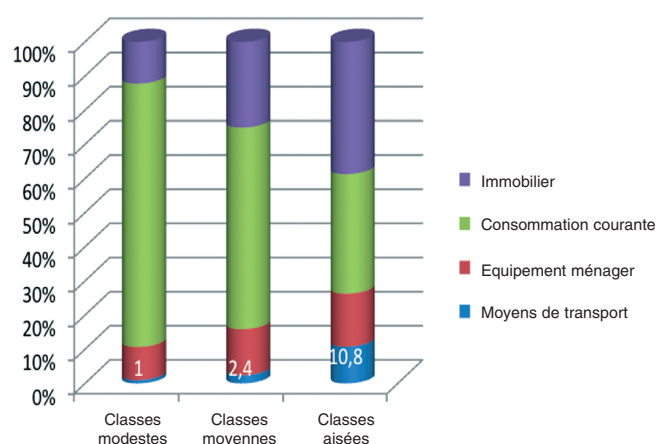
% des ménages urbains possédant au moins une voiture



Source : l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages ENNV 2007, HCP.

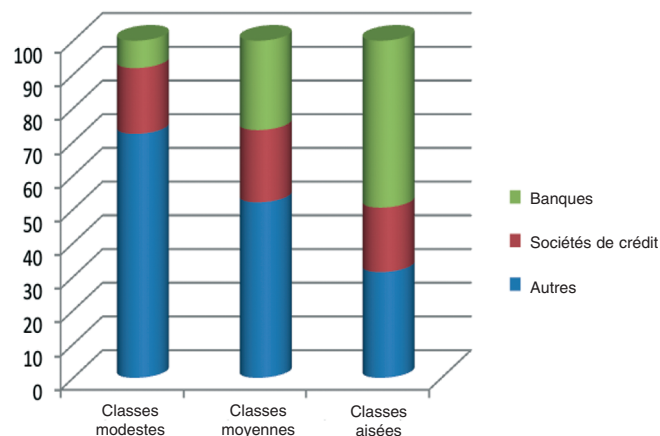
Cette disparité peut être expliquée, en partie par la difficulté d'accès des catégories modestes aux crédits destinés à l'achat de véhicules. En effet, sur la totalité des crédits contractés par les classes modestes, uniquement 1 % est destiné à l'achat des moyens de transport, tandis que les classes aisées, dédient 10,8 % de leur endettement, à l'achat des moyens de transport comme le montre le graphique. Les classes moyennes, sont à 24 %, ce qui montre que la difficulté d'accès au véhicule est couplée d'une difficulté d'accès aux sources de financement. Suite à une étude sur les classes moyennes au Maroc, 72,4 % des crédits contractés par les classes modestes proviennent de sources externes au système financier, banques ou sociétés de crédit alors que, les classes aisées, quant à elles, accèdent à raison de 68,6 % de leurs dettes à ce système.

Figure 3: Structure comparée de l'endettement des strates sociales selon l'objet des crédits



Source : l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages ENNV 2007, HCP.

Figure 4 : Structure comparée de l'endettement des strates sociales selon les sources du prêt



Source : l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages ENNV 2007, HCP.

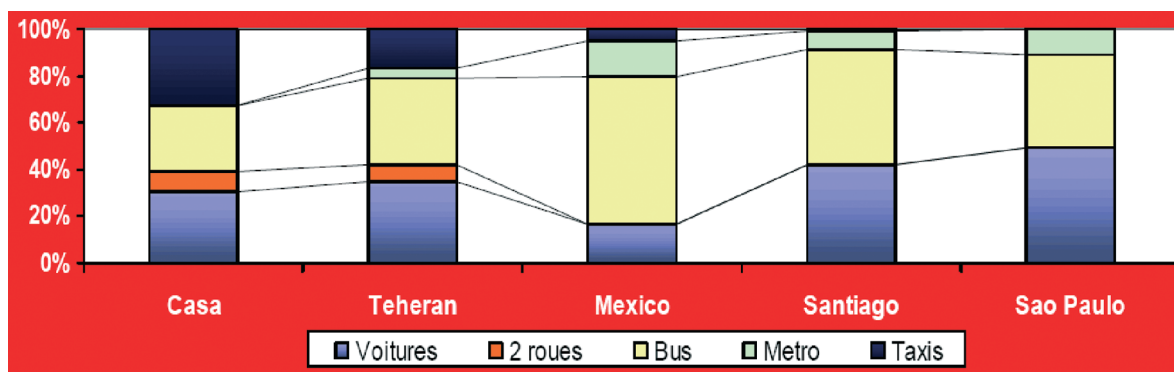
Il existe une géographie sociale des accessibilités : les ménages les moins favorisés doivent faire face aux durées et aux coûts de transport qui les désavantagent socialement. On voit ainsi que les inégalités sociales et territoriales dans les agglomérations, sont en partie le résultat des conditions de la mobilité. Des approches unilatérales ou réductrices de la mobilité présentent comme radicalement antagoniques les valeurs environnementales et celles qui résultent des

suppléments de liberté ou de bien-être social dus à l'essor de la mobilité.

Cette situation est d'autant plus préoccupante, que la structure modale des déplacements favorise les taxis. Au Maroc, la part des taxis dans l'ensemble des modes de déplacement est très élevée comme le montre le graphique ci-dessous, elle est préoccupante, parce que

les taxis, surtout les grands taxis, sont caractérisés par leur surconsommation de carburants, et leur utilisation excessive de l'espace (6 fois plus qu'un autobus) sans oublier leur contribution massive à la pollution. Mais l'élément le plus déterminant, réside dans les conditions de sécurité offertes par les grands taxis qui ne sont pas bonnes et les contrôles routiers peu efficaces.

Figure 5 : Répartition modale comparée des déplacements urbains selon le moyen de transport



Source : La Banque mondiale (2006) «Préparation de la stratégie nationale des transports urbains».

Tableau 1

### Décomposition de l'inégalité par source et élasticité de dépenses de l'indice de Gini standard (p=2) Cas du milieu urbain entre 1991 et 2001

Source consommation	GK		RK		Coefficient Budgétaire		Contribution absolue à G		Contribution relative à G		GIE	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Alimentation	0,317	0,330	0,904	0,908	0,403	0,400	0,115	0,120	30,6	30,6	0,76	0,77
Habillement	0,621	0,641	0,724	0,731	0,063	0,050	0,028	0,023	7,5	6,0	1,19	1,20
Habitation	0,434	0,392	0,824	0,793	0,185	0,226	0,066	0,070	17,6	17,9	0,95	0,79
Équipement ménager	0,599	0,628	0,780	0,760	0,045	0,038	0,021	0,018	5,6	4,7	1,24	1,22
Soins médicaux	0,518	0,568	0,726	0,734	0,079	0,083	0,030	0,035	7,9	8,9	1,00	1,06
Transport et communication	0,721	0,712	0,753	0,847	0,066	0,082	0,036	0,049	9,4	12,6	1,44	1,54
Loisir, culture et enseignement	0,650	0,699	0,789	0,777	0,074	0,043	0,038	0,024	10,0	6,0	1,36	1,39
Autre biens et services	0,661	0,820	0,644	0,795	0,052	0,038	0,022	0,025	5,9	6,3	1,13	1,67
Dépenses non destinées à la consommation	0,847	0,840	0,723	0,828	0,033	0,040	0,020	0,028	5,4	7,1	1,62	1,78

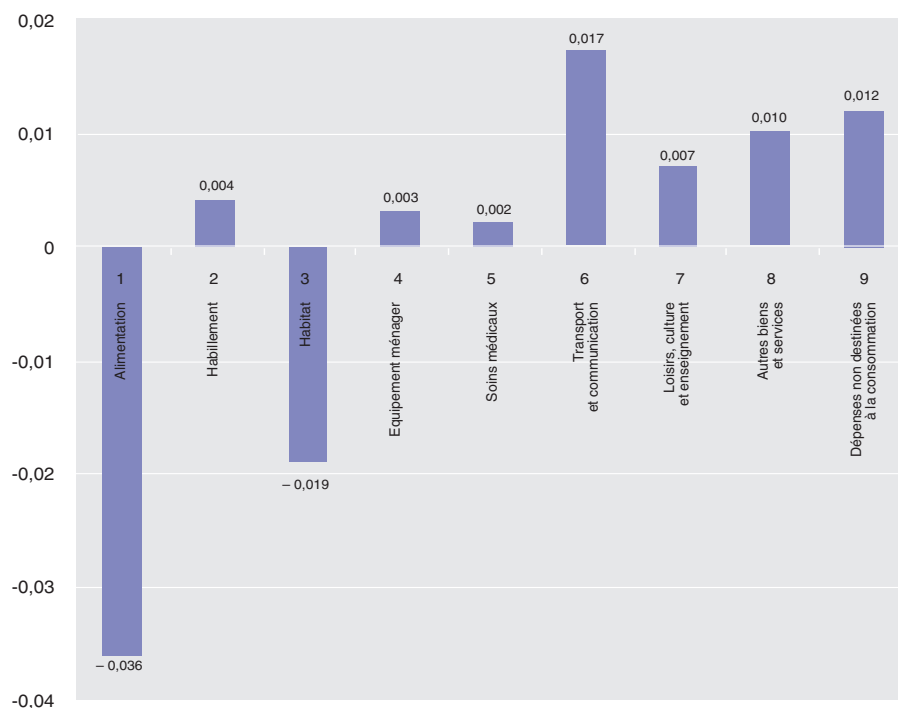
Source : K. Soudi : Dynamique de l'inégalité : tendances, déterminants et éléments de politiques, *Les Cahiers du Plan*, février 2008.

Ce constat témoigne du poids structurel des transports dans l'inégalité. En effet, les dépenses en transports et communications des ménages urbains, se caractérisent par le niveau d'inégalité le plus élevé en comparaison aux autres postes, la part des transports étant la plus élevée dans ce bloc. Les transports et communications ont occupé en 2001, 8,2 % de la dépense totale par tête d'habitant, ce qui constitue une part importante du budget qui n'a cessé de croître avec le temps pour atteindre en 2007, 11,6 % pour le bloc transports et communications, et 9,6 % du budget total des ménages est consacré aux transports. Mais le plus important, c'est la mesure de l'élasticité GIE (élasticité revenu/dépense de l'indice Gini). Pour les transports, cette élasticité est très élevée 1,54 en 2001 contre 1,44 en 1991. En d'autres termes, une croissance de cette composante budgétaire

va augmenter les inégalités, alors que sa réduction va les atténuer. Sur le plan de l'impact des politiques, ce lien entre GIE des transports et inégalité veut dire que toute hausse marginale du prix appliquée aux transports se traduira par une augmentation de l'inégalité.

Cependant, fort est de constater que cet impact marginal a perduré entre 1991 et 2001, autrement dit, ce poste est considéré comme une source fortement génératrice de l'inégalité, toute variation à la hausse des dépenses afférentes au transport, affecte davantage la partie la plus pauvre de la population et entraîne une accentuation de l'inégalité totale. Ainsi une augmentation de 1 % des dépenses allouées aux transports, se traduirait par une augmentation de l'inégalité totale de 0,017 %

Figure 6 : Impact d'une hausse marginale de 1% des dépenses par source de consommation sur l'inégalité urbaine en 2001



Source : K. Soudi : Dynamique de l'inégalité tendances, déterminants et éléments de politiques, *Les Cahiers du Plan*, février 2008.

### Cas de l'indice Gini élargi ( $p=10$ )

Si par exemple, le décideur veut initier une évaluation des politiques tarifaires des transports et son impact sur les classes pauvres par opposition aux non-pauvres,

il est nécessaire de recourir à l'indice Gini élargi qui permet de placer une pondération supérieure sur la frange de population qui se situe en bas de l'échelle de

répartition de la consommation. Ainsi pour un coefficient de pondération égale à 10 ( $p=10$ ), c'est le percentile 22 % de la répartition qui reçoit la pondération la plus importante, de telle sorte que les ménages et les individus les plus pauvres seront plus pondérés dans la distribution. Partant de ce schéma de pondération et des implications qu'il sous-tend, la décomposition de l'inégalité par source de

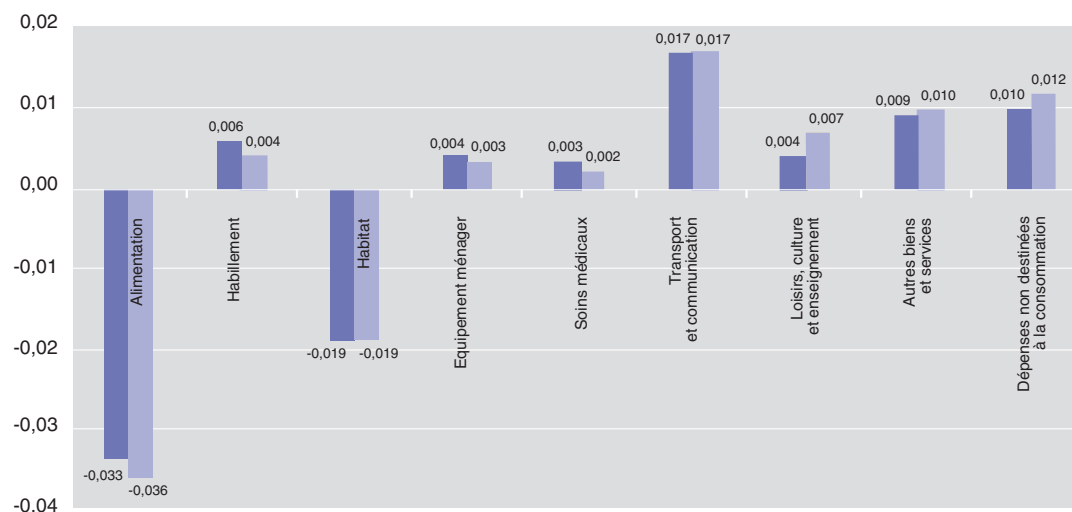
consommation et l'évolution des coefficients GIE entre 1991 et 2001 font ressortir les mêmes résultats pour les transports comme le montrent les tableaux et graphiques suivants. De ce fait le changement opéré dans le schéma de pondération n'a pas affecté la consistance inégalitaire des transports, ce qui indique qu'une variation à la hausse des dépenses afférentes se traduirait par une accentuation de l'inégalité urbaine.

Tableau 2

### Décomposition de l'inégalité par source et élasticité des dépenses de l'indice de Gini généralisé ( $p=2$ ) Cas du milieu urbain entre 1991 et 2001

Source consommation	GK RK		Coefficient Budgétaire		Contribution absolue à G		Contribution relative à G		GIE	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Alimentation	0,603	0,596	0,403	0,400	0,243	0,239	35,2	35,0	0,87	0,88
Habillement	0,821	0,812	0,063	0,050	0,051	0,040	7,4	5,9	1,19	1,19
Habitation	0,641	0,597	0,185	0,226	0,119	0,135	17,2	19,8	0,93	0,88
Equipement ménager	0,765	0,776	0,045	0,038	0,035	0,030	5,0	4,4	1,11	1,14
Soins médicaux	0,735	0,722	0,079	0,083	0,058	0,060	8,4	8,8	1,06	1,06
Transport et communication	0,871	0,888	0,066	0,082	0,057	0,073	8,3	10,6	1,26	1,30
Loisir, culture et enseignement	0,807	0,782	0,074	0,043	0,060	0,034	8,6	5,0	1,17	1,15
Autre biens et services	0,764	0,916	0,052	0,038	0,040	0,035	5,8	5,1	1,11	1,35
Dépenses non destinées à la consommation	0,841	0,917	0,033	0,040	0,028	0,037	4,1	5,4	1,22	1,35

Figure 7 : Impact d'une hausse marginale de 1% des dépenses par source de consommation sur l'inégalité urbaine en 2001 : comparaison entre l'indice de Gini élargi et l'indice de Gini standard



Source : K. Soudi : Dynamique de l'inégalité : tendances, déterminants et éléments de politiques, *Les Cahiers du Plan*, février 2008.

Toute la question est donc de pouvoir distinguer entre, les disparités constatées, celles qui correspondent à la différenciation et celles qui interrogent la puissance publique dans sa capacité à les réduire. Nous nous intéressons plus particulièrement ici aux inégalités sociales des déplacements, c'est-à-dire aux différences de pratiques de mobilités qui peuvent être expliquées par des différences de revenu des ménages.

Concernant la mobilité quotidienne, de nombreux travaux convergent pour mettre en évidence d'un côté l'absence de fortes inégalités sociales en termes de mobilité mesurée en distance ou temps de déplacement, dès lors que les individus ont accès à la voiture, et de l'autre le rôle de cet accès à la voiture qui est encore aujourd'hui fortement inégalitaire.

Tableau 3

### Répartition des villes selon le nombre de bus pour 1 million d'habitants

	Casablanca	Rabat	Fès	Tanger	Le Caire	Tunis	Téhéran	Amérique Latine
Nb. de bus pour un million d'habitants	433	361	239	107	193	508	744	100 +

Source : La Banque mondiale (2006) «Préparation de la stratégie nationale des transports urbains».

Toutes ces difficultés se cristallisent dans le rapport à l'automobile, mais révèlent aussi des besoins réels d'aide financière pour l'accès aux transports collectifs. Pour illustrer ce dernier point, une analyse fine des pratiques des personnes les plus pauvres permet de préciser leurs besoins et difficultés en termes de déplacements.

#### Les déplacements des plus défavorisés

Une analyse des politiques tarifaires de 120 réseaux de transports collectifs français, sur la base des données transmises par l'Union des Transports Publics (regroupant les entreprises de transports), a permis d'identifier les évolutions à l'œuvre au cours des dix dernières années dans les pratiques tarifaires (adoption de mesures tarifaires discriminantes, public concerné). Dans chacune de ces villes, des enquêtes complémentaires ont été effectuées auprès des structures d'accueil et d'insertion, l'une auprès des personnels de ces structures afin d'appréhender leur perception des difficultés liées au transport et la seconde auprès des personnes fréquentant ces mêmes structures afin de recueillir leur demandes en matière d'aides aux déplacements.

4 questions se posent en traitant les inégalités de mobilité :

- La première relative à la meilleure façon d'éviter l'exclusion sociale et la captivité, est l'accès du plus grand nombre à la mobilité : le développement des transports en commun et l'accès de tous au véhicule particulier, demeurent le principal objectif social.
- La deuxième indique que le coût accru de la mobilité va susciter des mécanismes d'exclusion : conformément à la tradition économique qui sépare généralement les questions d'affectation des ressources (tarification) et les questions distributives (répartition des revenus), la question sociale doit être résolue par des transferts au profit de la majorité.
- Troisièmement, on pense que la question sociale ne doit pas être principalement résolue par des transferts publics dont on redoute les effets pervers sous forme de bureaucratie et de clientélisme. Si des transferts sont nécessaires, au lieu de les faire transiter par les administrations, on organise directement la subvention des moins mobiles par les plus mobiles. Être "social" dans cette logique de marché élargi, c'est offrir une nouvelle chance aux plus pauvres grâce à un nouveau champ d'action de la logique des coûts comparatifs.
- La dernière question, se démarque des points précédents en affirmant que la question sociale est avant tout un problème collectif qui doit être traité

comme tel : ce sont les choix politiques locaux qui doivent prendre en compte l'organisation de la mobilité du plus grand nombre. Le refus de la vitesse urbaine est ainsi une forme de transaction entre les différentes valeurs du temps en se calant sur les plus faibles. Être "social" dans cette vision politique, c'est d'abord renouer avec le lien social en rendant explicite la transaction urbaine.

## Bibliographie

- Coquet. J.L., Dejeammes M. (2002), «Concept ville accessible à tous», CERTU, Lyon.
- Frybourg M. (1974), «Les systèmes de transport. Planification et décentralisation», Paris, Eyrolles.
- La Banque mondiale (2006), «Préparation de la stratégie nationale des transports urbains», *Document de travail provisoire*, Publication de la Banque Mondiale.
- Mignot D. (2004), «Transport et justice sociale : Reflets et Perspectives de la vie économique», numéro spéciale, *Transport et mobilité*, De Catalay, tome XLIII.
- Caubel D. (2006), «Politique de transports et accès à la ville pour tous ? Une méthode d'évaluation appliquée à l'agglomération lyonnaise», Thèse pour l'obtention d'un Doctorat en sciences économiques spécialisation en Economie des Transports, Laboratoire d'Economie des Transports, Lyon.
- Caubel D. (2003), «Outils et méthodes d'évaluation des enjeux sociaux et spatiaux d'une politique de transports urbains», XXXIX<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF Concentration et Ségrégations : dynamiques et inscriptions territoriales Lyon 1,2 et 3.